



Portrait social des nouveaux agriculteurs

Parcours d'installation, pratiques et rapports au métier

Rapport final

Enquête AGRINOVO, coordonnée par Caroline MAZAUD (ESA)

Équipe de recherche (par ordre alphabétique)

Antoine DAIN – post-doctorant au LARESS (USC INRAE-ESA), chercheur associé au CERLIS (Université Paris Cité) et au LEST (Aix-Marseille Université)

Caroline LEROUX – doctorante au LARESS (ESA) et au CERLIS (Université Paris Cité)

Caroline MAZAUD – enseignante-chercheuse en sociologie, LARESS (USC INRAE-ESA)

Bertille THAREAU – enseignante-chercheuse en sociologie, LARESS (USC INRAE-ESA)

Juin 2025

Ce rapport a été réalisé dans le cadre de l'appel à projets de recherche "Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions" lancé en 2023 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et financé dans le cadre du programme 215. Le contenu de ce rapport n'exprime pas les positions officielles du MASA. Il n'engage que ses auteurs.

Table des matières

I)	Introduction	3
II)	Présentation de l'enquête	6
II.1)	Genèse de l'enquête et méthodologie	6
II.2)	Population d'enquête	7
III)	Caractéristiques des nouveaux entrants en agriculture.....	10
III.1)	Une population plus âgée, plus féminine et plus qualifiée que le reste des agriculteurs	10
III.2)	Des exploitations plus grandes et moins souvent gérées seul	11
III.3)	Quelle place pour les « non issus du milieu agricole » ?	13
IV)	Quelles étapes précèdent l'installation ?	18
V)	Vers une typologie plus fine des parcours d'installation	29
VI)	Le métier vécu : pratiques professionnelles, conditions d'exercice et rapport à l'activité agricole	44
VI.1)	Pratiques et engagements professionnels	44
VI.2)	Des difficultés plus ou moins grandes selon le parcours ?	51
VI.3)	Des rapports différenciés au métier	62
VI.4)	Des profils d'exploitants différenciés ?	67
	Conclusion	74
	Bibliographie	77
	Table des figures	81
	Table des tableaux	82
	Annexes	82

I) Introduction

Le nombre d'agriculteurs¹ ne cesse de diminuer, leurs effectifs ayant été divisés par 4 en près de 40 ans pour ne plus représenter aujourd'hui qu'environ 1,5 % de la population active française. Si, des années 1960 aux années 1980, la sociologie a éclairé la disparition des « sociétés paysannes » (Mendras, 1992) ou mis en lumière le déclassement social de la petite paysannerie et la crise de reproduction sociale du groupe (Champagne, 2002), les travaux qui ont suivi ont moins directement porté sur le groupe professionnel des agriculteurs. « Que sont devenus les agriculteurs et les agricultrices dans la société française ? » interrogent donc Céline Bessière, Ivan Bruneau et Gilles Laferté (2014). Quelles trajectoires les ont conduits jusqu'à l'installation agricole ? Quelles formations ont-ils suivies ? Quels sont leurs pratiques sociales et professionnelles ?

Longtemps caractérisé par une très forte clôture sociale, ce groupe socio-professionnel des agriculteurs tend à s'ouvrir, sous l'effet conjoint d'une baisse de l'homogamie sociale et du développement de nouvelles trajectoires d'entrée dans le métier – entre « détours » professionnels d'enfants d'agriculteurs et reconversions de personnes n'étant pas issues de ce milieu (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010). En parallèle, la crise de reproduction de la paysannerie française (Champagne, 2002) peut s'interpréter à certains égards comme une « crise de succession » qui concernerait la profession agricole à l'échelle européenne (Burton et Fischer, 2015) et conduiraient une part croissante d'agriculteurs à céder leur exploitation, au moment de leur départ à la retraite, à des personnes qualifiées de « non issues du milieu agricole ». Si les enfants d'agriculteurs constituent encore la majorité des agriculteurs en activité, ces transformations concourent à l'évolution des profils des personnes s'installant en agriculture, mais l'ampleur et les caractéristiques de cette transformation des modalités d'accès à la profession agricole et, par extension, de la composition du groupe professionnel restent encore méconnues.

De même, les effets de ces transformations sur les pratiques agricoles restent encore largement à documenter. L'évolution du recrutement social et des parcours d'accès au métier d'agriculteur sont pourtant susceptibles de se répercuter sur les manières de l'exercer et, ce

¹ Le groupe professionnel étant composé d'une majorité d'hommes, de même que la population des nouveaux entrants en agriculture, nous utiliserons le masculin neutre pour les désigner. Lorsque nous parlerons de sous-populations comprenant autant de femmes que d'hommes voire une majorité de femmes, nous aurons recours à une forme inclusive.

faisant, de recomposer les lignes de clivage qui structurent le groupe professionnel. Comme le relevait Madlyne Samak au sujet de son analyse des installations en agriculture biologique, « dans les groupes professionnels d'indépendants, généralement caractérisés par une forte clôture sociale, les différenciations professionnelles sont souvent le fait de personnes extérieures au "milieu" » (Samak, 2021). La distance sociale aux instances de socialisation professionnelle (organisations professionnelles, famille, formations) peut ainsi favoriser l'adoption de pratiques non conventionnelles et l'engagement dans une forme hétérodoxe du métier – comme, justement, l'agriculture biologique (Nicolas, 2017 ; Samak, 2021).

Dans cette perspective, les parcours atypiques d'entrée dans le métier sont susceptibles de travailler le groupe professionnel de l'intérieur, qu'il s'agisse de reconversions professionnelles vers l'agriculture (Gazo, 2023 ; Paranthoën, 2021), mais aussi d'héritières aux parcours scolaires plus longs et qui entendent réévaluer leur place en tant que femmes dans le milieu agricole (Comer, 2021). Le fait de connaître d'autres expériences plutôt que d'hériter de l'exploitation familiale en ligne directe pourrait même être facteur de réussite professionnelle, comme le montre l'exemple de la « nouvelle viticulture » (Garcia-Parpet, 2000). D'autres caractéristiques liées à l'ouverture sociale du groupe et la déstandardisation des parcours d'entrée dans le métier – comme le fait d'être en couple avec une personne extérieure au milieu agricole ou exerçant un métier non agricole (Giraud et Rémy, 2008), d'avoir vécu dans des espaces urbains (Paranthoën, 2014) ou d'avoir accumulé soi-même des expériences professionnelles non-agricoles – pourraient également être associées à des pratiques professionnelles hétérodoxes et des positionnements spécifiques au sein du groupe des agriculteurs.

On voit d'emblée qu'il importe de ne pas préjuger trop rapidement de la spécificité ni de l'homogénéité d'une sous-population d'agriculteurs définis par la négative, comme n'étant pas issus du milieu agricole, et donc comme étant *a priori* dépourvus des ressources dont disposeraient les « héritiers » à qui le métier et l'exploitation sont transmis par la famille. Dans cette perspective, il est utile de faire un pas de côté par rapport à certaines catégories ; ainsi, loin de réunir seulement des reconvertis venus des mondes urbains et intellectuels, les hors cadre familiaux (HCF) seraient souvent des ruraux et même fréquemment des enfants d'agriculteurs (Gillet, 1999), qui s'installent toutefois sur des terres n'appartenant pas à leurs proches. Par ailleurs, définir ces nouveaux actifs par la négative sous-entend qu'ils seraient moins bien dotés et ainsi désavantagés par rapport au public « classique » des agriculteurs : sans héritage d'un patrimoine professionnel, sans terre, sans capital, seraient-ils condamnés à

rencontrer des difficultés dans leur nouveau métier ? Cela ne va pas de soi : Paula Dolci a montré que les néo-agriculteurs pouvaient avoir « de la ressource », activant par exemple les réseaux sociaux tissés avant l'installation afin de commercialiser leurs produits (Dolci, 2021). De ce point de vue, il semble donc nécessaire, pour saisir les transformations contemporaines de l'agriculture, de mettre en perspective les parcours d'entrée dans le métier et les pratiques professionnelles déployées avec les ressources accumulées et qu'il est possible de mobiliser dans l'activité.

Par ailleurs, le développement de ces profils atypiques ne résume pas les transformations connues par la profession : outre une tendance de long cours à la professionnalisation de l'activité agricole (Rémy, 1987), on peut ainsi évoquer la diminution du nombre d'agriculteurs, qui cause une hausse mécanique des surfaces d'exploitation et favorise également le développement de grandes entreprises agricoles. Certains auteurs voient là l'émergence d'une « agriculture sans agriculteurs » (Purseigle et Hervieu, 2022), ces derniers se rapprochant de chefs d'entreprise aux activités diversifiées, « éloignés de la figure traditionnelle du chef d'exploitation familiale » (ibid., p. 71).

Finalement, afin de rendre compte de la diversité des profils au sein du groupe professionnel agricole (Ambiaud, 2011), il importe de se demander qui s'installe aujourd'hui en agriculture, à l'issue de quel parcours, et d'interroger également les effets de ce parcours sur la manière d'exercer le métier (à l'échelle individuelle) et sur les lignes de clivage et les pratiques (à l'échelle du groupe professionnel). C'est l'ambition de cette étude, financée dans le cadre de l'appel à projets du Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire intitulé : « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions ».

II) Présentation de l'enquête

II.1) Genèse de l'enquête et méthodologie

Le projet de recherche « Agrinovo » s'inscrit dans la continuité d'une enquête sociologique conduite par l'équipe du LARESS dans le cadre de la Chaire « Mutations agricoles » de l'École Supérieure des Agricultures (ESA). Cette enquête a reposé sur la passation d'un questionnaire auprès de 141 installés depuis 3 à 5 ans en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire ainsi que 23 entretiens semi-directifs², en vue de saisir les effets des expériences professionnelles pré-installation sur le métier d'agriculteur.

L'appel à projet « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions », à l'initiative du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, invitait à dresser le portrait des nouveaux entrants dans le secteur agricole, mais aussi à identifier les enjeux associés à ces profils en s'intéressant à la fois à leurs trajectoires, à leurs modalités d'insertion dans le métier et aux caractéristiques de leurs exploitations. Dans cette perspective, le projet « Agrinovo » ambitionnait d'identifier les différentes trajectoires d'entrée dans le métier d'agriculteur et leurs effets sur la manière de l'exercer en prolongeant et en élargissant les résultats de l'enquête « Chaire » menée en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Il s'agissait à la fois de saisir plus largement les effets des différentes sphères de socialisation et des parcours non seulement professionnels mais aussi scolaires, familiaux et conjugaux ; et de mener l'enquête sur un panel plus large et à l'échelle nationale. Pour ce faire, un nouveau questionnaire a été élaboré en tenant compte des résultats de l'enquête « Chaire ». Sa construction a nécessité de trouver un équilibre entre le grand nombre de dimensions que nous souhaitions y aborder et la volonté d'en limiter la longueur. En vue d'une auto-administration en ligne du questionnaire, nous souhaitions en effet éviter une passation trop longue qui aurait risqué de décourager les répondants et de miner le taux de réponse.

Finalement, le questionnaire, composé d'une centaine de questions, recueillait successivement des éléments de **caractérisation de l'exploitation agricole** (type de production, statut juridique, main-d'œuvre et associés...), des éléments relatifs au **parcours pré-installation** (origine sociale, parcours scolaire, professionnel et résidentiel, expériences de travail agricole ou indépendant), un **séquençage du parcours** au cours des dix années

² Les entretiens ont été réalisés par Christelle Sureau dans le cadre de son stage de fin d'étude conduit au LARESS : Sureau Christelle, « Comprendre les effets des expériences professionnelles pré-installation sur le métier d'agriculteur en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique », MFE, Bordeaux Sciences Agro, 2022.

précédant l'installation en fonction de **de la situation en termes d'emploi ou de formation**, des informations sur le **projet initial**, les **conditions d'exercice** du métier, les **relations sociales** et les **engagements professionnels** (notamment syndicaux) et **extra-professionnels** (par exemple associatifs), et enfin **des caractéristiques socio-démographiques** de portée générale (genre, âge, profession du conjoint ou de la conjointe, nombre d'enfants, lieu d'habitation, etc.).

Ce questionnaire a été diffusé au printemps et à l'été 2024, à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices cotisant à la MSA depuis 2018 ou 2022³ et s'étant donc officiellement installés en agriculture à ces dates. Le choix des années 2018 et 2022 visait à permettre de comparer les installations ayant eu lieu avant ou après la pandémie de Covid-19, celles de 2022 étant suffisamment récentes pour avoir potentiellement été décidée après la crise sanitaire. Au total, 26 188 personnes ont ainsi été contactées. Parmi elles, 4 439 ont démarré le questionnaire, et 3 436 l'ont complété⁴, soit un taux de réponse de 13 %.

II.2) Population d'enquête

Afin d'assurer la meilleure représentativité possible de notre population d'enquête, un redressement a été effectué sur l'échantillon obtenu. Celui-ci visait principalement à corriger un biais lié au niveau de qualification des répondants : les données disponibles (en l'occurrence, celles du recensement agricole) laissaient entrevoir une forte surreprésentation des profils très diplômé (**figure 1**). Tenant compte des contraintes et des bonnes pratiques en matière de redressement d'échantillon d'enquête en ligne (Joubert et al., 2023), nous avons procédé à un calage sur marges en tenant compte non seulement du niveau de diplôme, mais aussi du genre et de l'année d'installation.

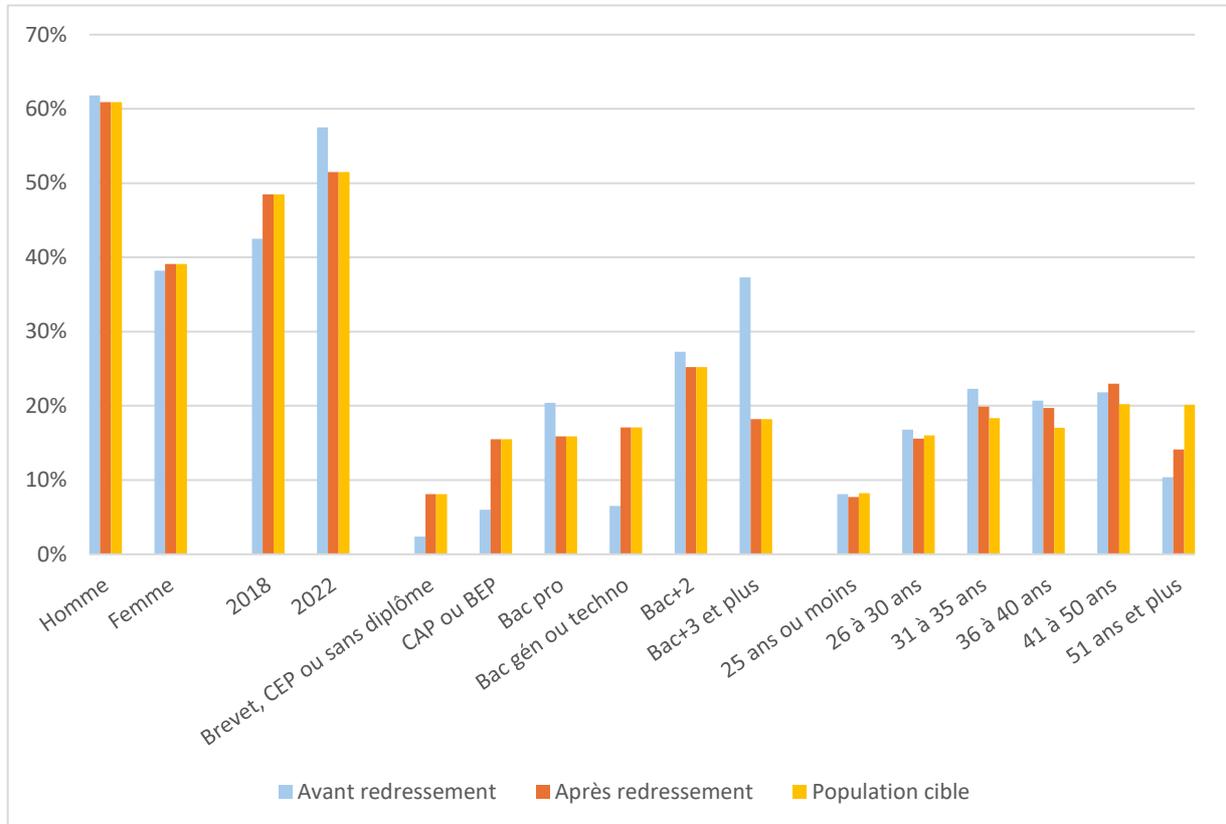
Ce choix permettait de nous rapprocher de la structure de la population cible sur ces variables, mais également sur d'autres variables d'intérêt comme le type de production ou l'âge à l'installation, tout en limitant le nombre de contraintes pour l'algorithme de calage (qui, sinon, ne convergerait pas systématiquement, ou moins bien). Dans la figure 1, nous pouvons ainsi voir que le redressement permet de se rapprocher de la structure de la population cible du point de

³ Cotisants MSA réduits au périmètre du Recensement Agricole (RA), incluant les cotisants solidaires, sans les personnes décédées ou sans mail de contact. Nous remercions Jean-Noël Depeyrot qui a réalisé ces traitements et nous a ainsi aidés à délimiter la population d'enquête à laquelle a été diffusée le questionnaire.

⁴ Nous avons considéré un questionnaire comme complet lorsque le répondant était allé au terme de celui-ci et qu'au moins 60 % des questions avaient reçu une réponse.

vue de l'âge d'installation, alors même que celui-ci n'intervenait pas dans l'algorithme de redressement (l'inclure nuisant à la convergence).

Figure 1 – Distribution de variables de référence avant et après redressement



Lecture : alors que 37 % des répondants avaient un bac + 3 ou plus avant redressement, l'échantillon redressé en compte 18 %, soit autant que dans la population cible (d'après les données MSA appariées au RA 2020, et donc uniquement pour les installations de 2018). Pour le genre, l'année et l'âge d'installation, la répartition de la population cible est calculée sur les données MSA 2018 et 2022.

Il est également possible de comparer le type de production auquel se consacre notre population d'enquête après redressement par rapport à l'ensemble des nouveaux entrants (**tableau 1**). Notre questionnaire ne reprenant pas tout à fait la même catégorisation que celle de la base MSA, qui s'appuie sur les codes NAF, nous avons ici fait correspondre les cases du tableau en fonction des catégories équivalentes ou les plus proches de celles proposées dans le questionnaire.

Finalement, après de nombreux essais en ajustant les variables retenues ainsi que les bornes de calage, le redressement à partir du genre, de l'année d'installation et du niveau de diplôme s'est avérée être la solution la plus satisfaisante d'un point de vue à la fois mathématique et sociologique. Elle nous a conduit à attribuer une pondération à chacun des enquêtés, dont 39 dont le poids était extrêmement proche de 0 et qui n'ont pas été pris en compte dans les analyses qui suivent. La population d'enquête se ramène ainsi à un échantillon de 3 397

individus, dont on peut donner quelques caractéristiques en guise d'éléments de cadrage. Tous les traitements qui suivent sont pondérés.

Tableau 1 – Répartition par type de production

Type de production	Part dans l'échantillon	Code NAF équivalent ou le plus proche	Population cible (MSA)
Céréales et/ou oléoprotéagineux	14,6 %	0111Z – Céréales, légumineuses, oléagineux	19,3 %
Bovins lait ou mixte	12,9 %	0141Z – Vaches laitières	8,7 %
Légumes ou champignons	10,6 %	0113Z – Légumes, melons, racines et tubercules	8,8 %
Polyculture et/ou polyélevage	10,5 %	0150Z – Culture et élevage associés	7,3 %
Bovins viande	10,6 %	0142Z – Élevage de bovins	10,6 %
Ovins ou caprins	9,8 %	0145Z – Ovins et caprins	7,4 %
Viticulture	9,7 %	0121Z – Culture de la vigne	10,1 %
Fruits et autres cultures perman.	4,7 %	012xZ* – Fruits et autres cultures permanentes	5,6 %
Volailles	4,0 %	0147Z – Volailles	3,4 %
Fleurs et/ou horticulture diverse	2,4 %	0130Z – Reproduction de plantes	1,3 %
Équidés et/ou autres herbivores	2,1 %	0143Z – Équidés	3,0 %
Porcins	1,8 %	0146Z – Porcins	1,3 %
Autres grandes cultures	1,3 %	0119Z – Autres cultures non permanentes	1,7 %
Non classée	4,8 %	0149Z – Élevage d'autres animaux	9,4 %
		Autres	2,2 %
Total	100 %	Total	100 %

*012xZ = 0124Z (fruits à pépins ou noyaux), 0125Z (autres fruits), 0126Z (fruits oléagineux), 0128Z (plantes aromatiques, médicinales)

III) Caractéristiques des nouveaux entrants en agriculture

Comme indiqué dans le graphique 1, notre population d'enquête correspond, après redressement, à la répartition de la population cible des personnes installées en agriculture en 2018 et 2022 pour ce qui est du niveau de diplôme, du genre et de l'année d'installation, et s'en rapproche pour ce qui est de l'âge d'installation. Il est donc possible, pour se figurer les tendances récentes en termes de transformation du recrutement social des agriculteurs, de comparer notre population d'enquête à la population agricole en général.

III.1) Une population plus âgée, plus féminine et plus qualifiée que le reste des agriculteurs

Du point de vue du niveau de diplôme, les nouveaux entrants s'avèrent nettement plus qualifiés que le reste de la population agricole : alors qu'en 2020, 28 % de l'ensemble des exploitants avaient suivi des études supérieures et que 55 % avaient atteint le baccalauréat (Insee Références, 2024), ce sont 43 % des nouveaux entrants de 2018 et 2022 qui disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et plus des trois-quarts qui ont au moins atteint le baccalauréat (**tableau 2**). Notre enquête permet en cela de mesurer les effets très nets de la hausse générale du niveau de qualification sur la population agricole, le constat restant le même lorsqu'on s'intéresse uniquement aux diplômes de l'enseignement agricole : 61 % des nouveaux entrants possèdent un diplôme agricole de niveau bac ou plus.

Tableau 2 – Niveau de formation des agriculteurs

	Ensemble des agriculteurs ¹	Nouveaux entrants ²
Enseignement primaire	9 %	5 %
Secondaire court (Brevet des collèges, CAP ou équivalent)	35 %	19 %
Secondaire long (bac ou équivalent)	28 %	33 %
Études supérieures	27 %	43 %

¹ : Ensemble des exploitants d'après le recensement agricole 2020 (Agriste) et les traitements de l'Insee Références 2024, p. 107

² : Exploitants installés en 2018 et 2022, d'après notre enquête

Lecture : le niveau de formation le plus élevé atteint par les nouveaux entrants en agriculture correspond au bac pour 33 % d'entre eux.

Cet allongement de la durée de formation avant d'entrer dans le métier, dont nous verrons qu'il s'accompagne fréquemment d'une ou de plusieurs expériences professionnelles hors agriculture avant l'installation, contribue à une hausse de l'âge à l'installation. Alors que 38 % des exploitants en activité en 2020 s'étaient installés pour la première fois avant 26 ans (Insee Références, 2024), ce sont 19 % des nouveaux entrants de 2018 et 2022 qui avaient 25 ans ou

moins au moment de leur installation. Le vieillissement de la population agricole, caractérisé notamment par la hausse de l'âge moyen des exploitants – 51,4 ans en 2020 contre 50,2 ans en 2010 (ibid.) – ne saurait toutefois s'expliquer par la hausse de l'âge d'installation. En effet, les nouveaux entrants restent plus jeunes que la moyenne, confirmant une tendance déjà observée : alors que les installés entre 2010 et 2020 avaient en moyenne 41,7 ans, contre 55,6 ans pour les chefs d'exploitation installés avant 2010 (ibid., p. 108), nos enquêtés ont pour leur part 38,6 ans en moyenne au moment de l'enquête (et 34,7 ans au moment de l'installation)⁵.

Plus qualifiée, plus âgée, notre population d'enquête est aussi plus féminine que le reste de la population agricole : alors qu'en 2020, 22 % des chefs d'exploitation en activité sont des femmes⁶ (ibid., p. 109), celles-ci représentent 39 % des nouvelles installations de 2018 et 2022. Cette féminisation de la population agricole semble constituer une tendance qui s'est accentuée au cours des dernières années, puisque le recensement agricole de 2020 relevait déjà que 32 % des installations après 2010 étaient le fait de femmes (**tableau 3**).

Tableau 3 – Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation

	Ensemble des chefs d'exploitation ¹	Installations avant 2010 ¹	Installations entre 2010 et 2020 ¹	Nouveaux entrants ²
Femmes	22%	18%	32%	39%

¹ : D'après le recensement agricole 2020 (Agreste) et les traitements de l'Insee Références 2024, p. 109

² : Exploitants installés en 2018 et 2022, d'après notre enquête.

III.2) Des exploitations plus grandes et moins souvent gérées seul

Les exploitations des nouveaux entrants sont plus grandes, en moyenne, que celles de l'ensemble des agriculteurs, avec une surface agricole utile (SAU) moyenne de 77 hectares pour les premières contre 69 pour les secondes (Barry et Polvêche, 2022). Ceci prolonge une tendance déjà nette à la hausse de la SAU, qui était en moyenne de 55 hectares en 2010 (ibid.). Par ailleurs, on observe un écart encore plus élevé pour la SAU médiane – qui était de 35

⁵ Cela ne doit pas forcément conduire à conclure à une accentuation du rajeunissement des nouveaux entrants mais pourrait résulter mécaniquement de la longueur de l'intervalle entre l'année d'installation et l'année d'enquête. En effet, on peut penser qu'il existe des effets de seuil (comme l'obtention de la dotation jeune agriculteur, qui peut inciter à s'installer avant 40 ans). Or, si l'on mesure l'âge au moment de l'enquête et non au moment de l'installation, ces effets de seuil pèseront d'autant plus lourd sur l'âge moyen que l'enquête se penche sur une période réduite : pour le dire autrement, dans l'intervalle auquel s'intéresse le recensement agricole (2010-2020), un plus grand nombre d'installés avant 40 ans auront eu le temps de « vieillir » que dans l'intervalle concerné par notre enquête (2018-2024 ou 2022-2024).

⁶ Si l'on s'intéresse non seulement aux chefs d'exploitation mais aussi aux coexploitants, la proportion de femmes atteint cette fois 26 %, en léger recul (un demi-point de pourcentage) en 2020 par rapport à 2010 (Barry et Polvêche, 2022).

hectares pour l'ensemble des exploitations en 2020 (Depeyrot et Hugonnet, 2024)⁷ et de 47 hectares dans notre échantillon. On peut en déduire que ce ne sont pas seulement les exploitations les plus grandes qui s'étendent encore davantage, mais également les exploitations de taille intermédiaire. Ce constat est conforté par la stabilité du coefficient de Gini qui mesure les inégalités dans la distribution de la SAU entre exploitations : il est de 0,59 pour notre échantillon, soit légèrement inférieur à celui de 0,60 obtenu pour l'ensemble des exploitations en 2020. Dans le détail, la structure de la distribution de la SAU entre exploitations s'avère ainsi remarquablement stable : alors qu'en 2020, le premier quartile (regroupant les 25 % d'exploitations les plus petites) se partageait 0,8 % de la SAU totale tandis que le dernier quartile en accumulait 68 %, on retrouve des chiffres analogues pour les exploitations des nouveaux entrants (0,7 % pour le premier quartile et 67 % pour le dernier).⁸

La taille des exploitations peut également se mesurer, au-delà de la SAU, au nombre de personnes qui y travaillent. De ce point de vue, il semble que les inégalités soient beaucoup plus marquées chez les nouveaux entrants : le coefficient de Gini est ainsi de 0,52 pour l'ensemble des exploitations en 2020 mais de 0,84 dans notre échantillon. Plus encore, 4 % des exploitations de nouveaux entrants accumulent près de la moitié (48 %) du total de la main-d'œuvre (mesurée en équivalent temps-plein par an, ETP / an), tandis que sur l'ensemble des exploitations, les 4 % comptant le plus de salariés ne concentraient « que » 25 % des ETP totaux. À l'inverse, près des trois-quarts des nouveaux entrants déclarent n'employer aucune main-d'œuvre. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie des exploitations de notre échantillon sont plus récentes et ne seraient pas encore en mesure d'employer de la main-d'œuvre. Toutefois, même en excluant les installations procédant d'une création d'exploitation et non d'une reprise ou d'une association à une exploitation existante, on retrouve un coefficient de Gini très élevé (0,82) et la concentration de près de la moitié des ETP totaux (47 %) sur 4 % des exploitations. Il semble donc que les inégalités de répartition de la main-d'œuvre agricole déjà observées sur l'ensemble des exploitations tendent à nettement augmenter au sein de la population des nouveaux entrants en agriculture.

Les nouveaux entrants n'employant pas de main-d'œuvre salariée ne travaillent toutefois pas nécessairement seuls et peuvent avoir des associés. Ainsi, parmi les exploitants non-

⁷ Dans la suite de cette section, sauf mention contraire, tous les chiffres relatifs au recensement agricole 2020 sont tirés de cette source.

⁸ On peut noter que la distribution est plus égalitaire si l'on s'intéresse uniquement aux nouveaux entrants qui s'installent par reprise ou association à une exploitation existante, avec un coefficient de Gini de 0,48 et un premier quartile accumulant 3 % de la SAU totale contre 56 % pour le dernier quartile.

employeurs (dont on a dit qu'ils représentaient près des trois-quarts des nouveaux entrants), 37 % comptent au moins un associé. Les nouveaux agriculteurs semblent d'ailleurs plus souvent s'installer avec des associés (ou s'installent avec un plus grand nombre d'associés) que le reste de la population agricole : alors qu'on recensait 1,27 associés par exploitation en moyenne en 2020 (d'après VizAgeste), les nouveaux entrants ont en moyenne 0,84 associés – ce qui revient à dire que leurs exploitations comptent en moyenne 1,84 associés. Sur l'ensemble des nouveaux entrants, 55 % n'ont toutefois aucun associé, parmi lesquels près de 85 % n'emploient pas de main-d'œuvre : ce sont donc 47 % des nouveaux entrants qui travaillent seuls.

Du point de vue du statut juridique des exploitations, ces chiffres se traduisent par une majorité relative d'exploitations individuelles (49 %), confirmant toutefois la tendance au recul de ce statut qui concernait 70 % de l'ensemble des exploitations en 2010 et 58 % en 2020 (Insee références, 2024, p. 101). À l'inverse, 26 % des nouveaux entrants s'installent en GAEC, marquant une forte progression par rapport aux recensements agricoles de 2010 (8 %) et 2020 (11 %, *ibid.*), tandis que la part d'EARL diminue (15 % chez les nouveaux entrants contre 19 % dans le recensement 2020) et que celle de autres statuts reste stable (à 11 %).

Ces évolutions relatives au profil des personnes s'engageant en agriculture et à certaines caractéristiques des exploitations sur lesquelles elles s'installent pourraient être liées à une hausse de la proportion d'agriculteurs qui étaient initialement « extérieurs » au milieu agricole. Mais qu'en est-il vraiment, et comment le mesurer ?

III.3) Quelle place pour les « non issus du milieu agricole » ?

La crise de reproduction de la profession agricole a conduit à l'émergence de deux catégories pour désigner les installations de personnes n'héritant pas du métier et de l'exploitation agricole de leurs parents : les « hors cadre familial », d'une part, et les NIMA (pour « non issus du milieu agricole »), d'autre part.

Le hors cadre familial désigne un type d'installation défini juridiquement par l'absence de lien entre le repreneur (ou son conjoint) et le cédant (ou son conjoint) jusqu'au troisième degré de parenté – ce qui inclut les parents, grands-parents, frères et sœurs ou encore les oncles et tantes. Au passage, on voit qu'on peut s'installer hors cadre familial tout en ayant des parents agriculteurs – si l'on reprend une exploitation qui appartient à quelqu'un d'extérieur à la famille, ou d'un degré de parenté plus éloigné.

Les « NIMA », quant à eux, ne renvoient pas à une catégorie définie juridiquement et constituent donc une désignation beaucoup plus floue. Que signifie être issu du milieu agricole : avoir grandi en zone rurale ? Avoir des parents agriculteurs ? D'autres membres de la famille ? Afin de dépasser le flou de cette catégorie ainsi que les ambivalences de celle de « hors cadre familial » (qui, comme on l'a dit, peut correspondre à des installations de personnes issues d'une famille d'agriculteurs), plusieurs variables de notre questionnaire permettent de mieux situer les origines sociales et les ancrages agricoles des nouveaux entrants en agriculture.

Tout d'abord, 55 % des nouveaux installés ont au moins un parent qui a été agriculteur au cours de sa vie, et 31 % leurs deux parents (**tableaux 4 et 4bis**). Plus largement, les nouveaux entrants en agriculture à ne compter aucun agriculteur dans leur famille restent minoritaires : cela ne concerne que 23 % d'entre eux.

Tableaux 4 et 4bis – Agriculteurs au sein de la famille des nouveaux entrants

Aucun parent agri.	45 %
Au moins un parent agri.	55 %
dont un seul parent agri.	24 %
dont deux parents agri.	31 %

Aucun agriculteur dans la famille	23 %
Au moins un agri.dans la famille	77 %
dont parent(s) + au moins un autre membre	51 %
dont autre(s) membre(s), mais pas de parent	22 %
dont parent(s) uniquement	5 %

Lecture : 55 % des nouveaux entrants en agriculture ont au moins un parent agriculteur, et 24 % en ont exactement un. 51 % des nouveaux entrants possèdent un parent et un autre membre de leur famille agriculteurs, auxquels s'ajoutent 22 % qui ont uniquement un autre membre agriculteur et 5 % seulement un ou deux parent(s) agriculteurs, pour un total de 77 % qui ont au moins un agriculteur dans leur famille.

Bien sûr, différentes « généalogies » agricoles peuvent correspondre à des ancrages plus ou moins marqués et marquants dans le milieu agricole, c'est-à-dire plus ou moins décisifs dans la décision d'installation, par exemple en fonction de la fréquence à laquelle on a pu être amené à travailler sur une exploitation « familiale ». De ce point de vue, les nouveaux entrants mentionnant au moins un agriculteur dans leur famille indiquent qu'ils travaillaient « souvent, régulièrement » sur une exploitation familiale dans 61 % des cas, et « parfois, occasionnellement » dans 23 % des cas, pour 16 % de « jamais ou presque ». L'intensité de cette participation est liée à la composition familiale : une participation plus fréquente est plus probable pour les enfants d'agriculteurs, et ce d'autant plus qu'ils possèdent d'autres agriculteurs dans leur famille en plus de leurs parents.

Ces chiffres invitent d'une part à relativiser les discours annonçant que les personnes non issues du milieu agricole seraient devenues majoritaires parmi les candidats à l'installation (Bienvenu, 2018, p. 209 ; Gibrat et Le Coeur, 2023, p. 21 ; Marx, Poisson et Le Coeur, 2022, p. 52), représenteraient près du tiers des installés effectifs (Purseigle et Gazo, 2023 ; Tabassomi

et al., 2024), et seraient même amenées à représenter les trois-quarts des installations à horizon dix ans⁹. D'autre part, nos données permettent également de souligner que les manières d'être « issu » du milieu agricole s'inscrivent davantage dans un continuum d'ancrages agricoles plus ou moins forts que dans une opposition binaire entre lignées d'agriculteurs et « extérieurs ».

Ces ancrages agricoles ne présagent par ailleurs pas totalement des modalités d'installation et du fait que celle-ci se fasse dans le cadre familial ou non. Certes, les enfants d'agriculteurs s'installent plus souvent sur une exploitation appartenant à des membres de leur famille (70 % des installations), mais peuvent aussi créer leur propre exploitation (19 % des cas) ou, comme le font 10 % d'entre eux, reprendre ou s'associer à une exploitation appartenant uniquement à des tiers hors famille (**tableau 5**).

Tableau 5 – Modalités d'installation selon la « généalogie » agricole

Agriculteurs dans la famille	Aucun membre	Au moins un parent	Membre(s) hors parents	Ensemble
Qui dirigeait l'exploitation				
Personne (création)	68 %	19 %	42 %	35 %
Exploitation (co-)dirigée par un membre de la famille	13 %	70 %	40 %	50 %
Exploitation dirigée uniquement par un ou des tiers hors famille	19 %	10 %	18 %	14 %

Lecture : Parmi les personnes dont au moins un membre de la famille est agriculteur mais pas leurs parents, 42 % créent leur propre exploitation, tandis que 40 % reprennent une exploitation qui était (co-)dirigée par un membre de leur famille ou s'y associent. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 800,98$, $p < 0.01$).

À l'opposé, les personnes dont la famille ne comptait aucun agriculteur créent plus souvent leur propre exploitation (68 %) mais peuvent aussi, paradoxalement, s'installer sur une exploitation dirigée par des membres de leur famille (dans 13 % des cas). Ceci est principalement le fait d'installations sur une exploitation appartenant à leur conjoint ou à leurs beaux-parents, ce qui explique que bien qu'en l'absence d'agriculteurs dans la famille « d'origine », on s'installe néanmoins par le biais de relations familiales. Ainsi, les enfants d'agriculteurs, dont on peut considérer qu'ils sont « issus du milieu agricole », peuvent tout à fait s'installer « hors cadre familial », tandis que des personnes sans origines agricoles peuvent s'installer dans le cadre familial, mettant en lumière les précautions à prendre lorsqu'on mobilise ces catégories.

⁹ Audition d'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, par la Commission des affaires économiques du Sénat le 31 mai 2023 ([à partir de 28:05](#))

Dans l'ensemble, on voit que les ancrages agricoles restent importants dans les modalités d'accès au métier : ce sont encore aujourd'hui la moitié des agriculteurs et agricultrices qui s'installent sur une exploitation dirigée par des membres de leur famille. Ce constat se vérifie plus largement lorsqu'on s'intéresse aux canaux par lesquels les nouveaux entrants ont pu être informés d'une opportunité de reprise ou de la disponibilité de terres sur lesquelles créer leur exploitation) : près de quatre nouveaux entrants sur cinq ont bénéficié d'une proposition par des proches – membres de la famille mais également voisins, anciens patrons –, tandis que 9 % sont passés par la chambre d'agriculture ou la SAFER, 7 % par une agence immobilière privée et 7 % par d'autres organisations comme Terre de liens ou le réseau des CIVAM.

Il ressort que les liens au monde agricole et les formes de transmission peuvent avoir des formes complexes, de sorte que l'opposition binaire entre « héritiers », à qui l'exploitation est transmise dans le cadre familial, et « extérieurs », qui ne seraient pas issus du monde agricole et ne passerait pas par des relations familiales pour s'installer, ne tient plus. Une autre manière de montrer les limites de la catégorie de « non issus du milieu agricole » consiste à adopter une perspective non plus inter-générationnel, qui s'intéresse à la transmission du métier dans le cadre familial, mais intra-générationnelle (**tableau 6**).

Tableau 6 – Reconversions et réorientations vers l'agriculture dans notre échantillon

	Proportion des nouveaux entrants
Absence de formation agricole initiale	44 %
Au moins un métier hors agriculture avant l'installation	74 %

Lecture : 44 % des nouveaux entrants n'ont pas suivi de formation agricole en formation initiale, et 74 % ont eu au moins une expérience professionnelle hors agriculture avant de s'installer.

Alors que l'imaginaire des « NIMA » évoque des reconversions professionnelles (ou des réorientations en cours d'étude) soudaines et inattendues, cette catégorie dissimule le fait qu'on peut ne pas venir d'une famille d'agriculteurs mais avoir suivi une trajectoire de socialisation agricole très linéaire, par son parcours de formation et ses expériences professionnelles. À l'inverse, on peut être issu d'une famille d'agriculteur mais ne pas avoir pour autant suivi d'études agricoles, ou avoir connu des expériences professionnelles dans d'autres secteurs. L'installation procède alors d'une reconversion ou d'une réorientation depuis d'autres mondes scolaires ou professionnels, alors même qu'on est « issu du monde agricole » du point de vue de l'origine familiale. De ce point de vue, il est donc utile de rappeler qu'une nette majorité (74 %) des nouveaux entrants ont connu au moins une expérience professionnelle en dehors de l'agriculture avant de s'installer. Que l'installation procède d'une reconversion ou survienne

plutôt après ce qui était conçu comme un « détour » professionnel (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010), elle ne s'inscrit alors pas dans un parcours strictement « agricole », ce qui peut avoir des effets dans la mesure où ces expériences sont l'occasion d'acquérir des dispositions ou d'être exposés à des normes professionnelles et sociales « étrangères » au monde agricole et qui peuvent induire des transformations du rapport au métier et de la manière de l'exercer.

De même, le fait que près de la moitié des installés n'ait pas suivi de formation agricole initiale (et même si 14 % de notre population suit finalement une formation agricole en formation continue) peut être facteur de changements au sein du groupe agricole, pour des raisons analogues. L'allongement des parcours scolaires et le passage des nouveaux entrants par des formations non agricoles peuvent en effet « marqu[er] leur expérience de jeunesse » et structurer leur rapport à la profession agricole au moment de s'y engager finalement (Comer, 2021).

Ces expériences professionnelles ou de formation non agricoles exposent à d'autres univers sociaux, ce qui est un élément décisif du relatif décroisement du groupe professionnel agricole. S'ajoute à cela la mise en couple avec des personnes occupant des emplois hors agriculture, qui peut également exposer à d'autres normes sociales et participe de l'ouverture du groupe professionnel agricole. Ainsi, parmi les 71 % des enquêtés à être en couple au moment de leur installation, 24 % seulement sont en couple avec un·e agriculteur·e (et 6 % un·e ouvrier·e agricole), pour 11 % avec un·e cadre, 24 % avec un·e employé·e, ou encore 15 % avec une profession intermédiaire.

Afin de prolonger les constats macrosociaux dressés dans cette partie et de saisir plus finement les nouvelles lignes de clivage susceptibles d'émerger sous l'effet de ces transformations du recrutement social des agriculteurs et des modalités d'accès au métier, nous proposons maintenant de rendre compte plus finement des différents types de parcours qui peuvent mener à une installation agricole.

IV) Quelles étapes précèdent l'installation ?

Une première manière de saisir la diversité des parcours qui précèdent l'installation consiste à reconstituer les séquences qui ont mené à l'installation. Pour ce faire, nous avons interrogé nos enquêtés sur leur situation année après année, au cours des dix années ayant précédé leur installation agricole. Afin à la fois de ne pas rendre le remplissage de cette section du questionnaire trop laborieux et de pouvoir coder les séquences selon un nombre limité de modalités, nous proposons aux enquêtés d'indiquer si, pour chaque année, ils étaient en formation agricole ou non agricole, salarié agricole, agriculteur, en emploi non agricole ou sans emploi. Dans la mesure où plusieurs états pouvaient se succéder au cours d'une année, nous avons proposé une approximation consistant à indiquer l'état dans lequel on avait passé le plus de temps lors de cette année.

À partir des réponses à ces questions, nous avons procédé à une analyse de séquences, et plus exactement à un appariement optimal – qui consiste à apparier entre elles des séquences d'états similaires, dans le but d'identifier les séquences les plus typiques. Plusieurs méthodes existent pour opérer cet appariement, selon la manière dont on calcule la « distance » entre deux séquences, c'est-à-dire leur degré de (dis)similarité. Ici, nous avons eu recours à la distance de Hamming dynamique (DHD), développée par Laurent Lesnard (2014) et adaptée à l'analyse de séquences temporelles en sciences sociales¹⁰.

Avec cette méthode, les séquences sont comparées deux à deux, et leur degré de dissimilarité est calculé en fonction du nombre d'opérations nécessaires pour passer d'une séquence à une autre¹¹. Par exemple, si une personne a été salariée agricole pendant dix ans avant de s'installer, tandis qu'une autre a suivi deux ans de formation agricole avant d'être salarié agricole pendant huit ans puis de s'installer, deux substitutions sont nécessaires pour passer de la première séquence à la seconde (on substitue l'état « salarié agricole » à l'état « formation agricole » lors de la première et la deuxième année de la séquence). Une classification ascendante hiérarchique (CAH)¹² nous a ensuite permis de regrouper entre elles les séquences les plus similaires. Ce faisant, on obtient une typologie des parcours d'entrée en

¹⁰ L'analyse de séquences a été réalisée à l'aide du package *TraMineR* du logiciel R.

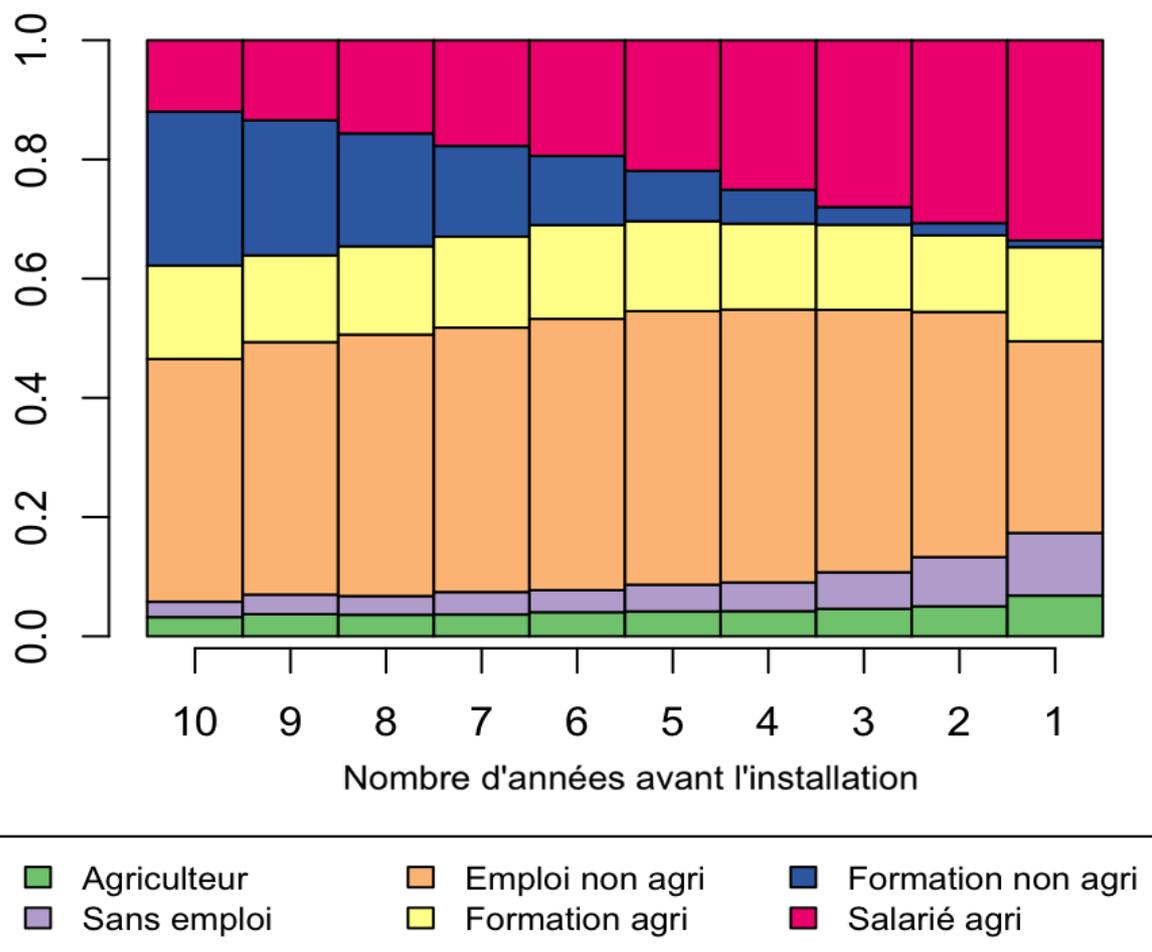
¹¹ En l'occurrence, seules les substitutions d'un état à un autre sont autorisées, tandis que d'autres méthodes d'appariement optimal autorisent l'ajout ou la suppression d'un état dans la séquence.

¹² Réalisée en utilisant la distance de Ward.

agriculture, en fonction de la situation en termes de formation et d'emploi au cours des dix années précédant l'installation.

Avant de présenter cette typologie, on peut d'abord fournir quelques éléments généraux concernant ces séquences. Un chronogramme (**figure 2**) renseigne ainsi sur la distribution de notre population d'enquête dans chacun des états proposés, X années avant l'installation. Dans ce graphique, la hauteur de chaque colonne de couleur indique la proportion de la population d'enquête qui se trouvait dans l'état correspondant X années avant l'installation. On voit ainsi qu'une part importante des nouveaux entrants occupait un emploi non agricole, cette proportion diminuant toutefois pour l'année précédant l'installation. À l'inverse, on voit que la proportion d'enquêtés qui occupent un emploi de salarié agricole augmente année après année. Quant aux personnes en formation, leur proportion est assez stable tout au long des dix ans si l'on s'intéresse aux formations agricoles, mais diminue régulièrement pour atteindre une valeur négligeable en fin de période pour ce qui de la formation non agricole.

Figure 2 – Chronogramme des parcours pré-installation



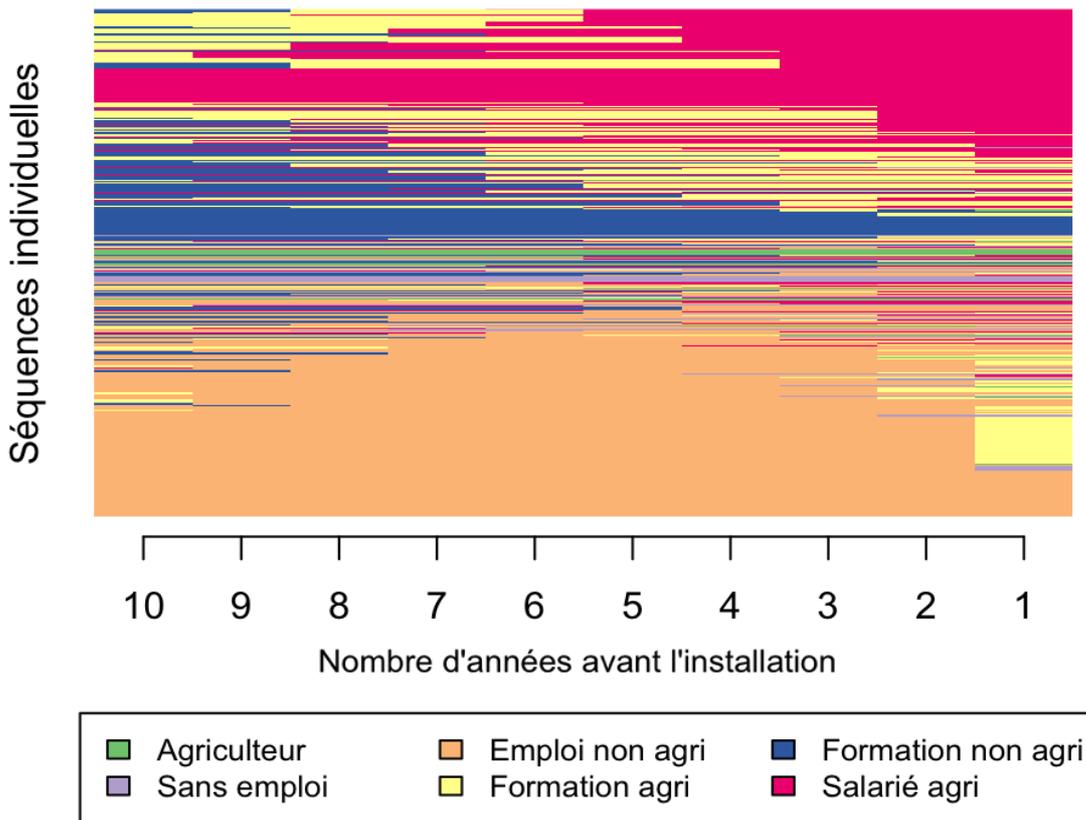
Comme nous le verrons plus loin, ceci est surtout lié à un effet d'âge : les enquêtés les plus jeunes étant scolarisés au collège voire à l'école primaire au début de la période, ils sont, par construction, en formation. Au passage, une manière d'éviter cet effet d'âge aurait consisté à construire des séquences qui correspondent non aux dix années précédant l'installation, mais aux étapes qui s'enchaînent passé un âge donné (par exemple, 18 ans). Cela aurait toutefois nécessité de s'intéresser uniquement à des enquêtés ayant atteint un certain âge (par exemple, 40 ans), afin de pouvoir construire des séquences de même longueur (de 18 à 40 ans), condition nécessaire à un appariement optimal ne reposant que sur des opérations de substitution.

La modalité de séquençage retenue nous semblait plus pertinente à plusieurs égards : d'une part, elle permettait de ne pas s'intéresser uniquement aux parcours d'installation des nouveaux entrants les plus âgés – ce qui serait revenu à ne s'intéresser qu'à une petite partie de l'échantillon, et aurait pu nous exposer par ailleurs à des biais liés à d'éventuels effets de génération. D'autre part, elle limitait les biais de mémoire ainsi que le temps de passation du questionnaire en se limitant à une période de dix ans.

La pertinence de ce choix doit bien se lire au prisme de la spécificité de notre population d'enquête et de notre problématique : puisqu'on s'intéresse aux parcours d'installation des nouveaux entrants, il était pertinent de prendre pour point de référence la date d'installation, l'enjeu étant de mettre la focale sur la spécificité des parcours menant à une installation *aujourd'hui*. Dans d'autres situations, un séquençage qui conduirait à comparer les états à différentes étapes du parcours de vie de personnes ayant atteint un même âge (mais susceptibles de s'être installées à des dates très différentes) pourrait s'avérer plus pertinent, selon ce qu'on cherche à montrer. Ici, certaines classes de séquences reflètent clairement, comme nous le verrons, un effet d'âge, mais il reste néanmoins possible de les interpréter comme des parcours typiques, associées à des profils plus ou moins jeunes, donc à des entrées dans le métier plus ou moins tôt dans le parcours de vie.

Le chronogramme ne dit toutefois rien de la succession d'états à l'échelle des parcours individuels, puisqu'il informe simplement sur la proportion de nos enquêtés qui, pour chaque année, se trouve dans un état donné. Il est alors utile de s'intéresser au « tapis » des séquences, qui agrège cette fois tous les parcours individuels (**figure 3**).

Figure 3 – Tapis des parcours d'installation

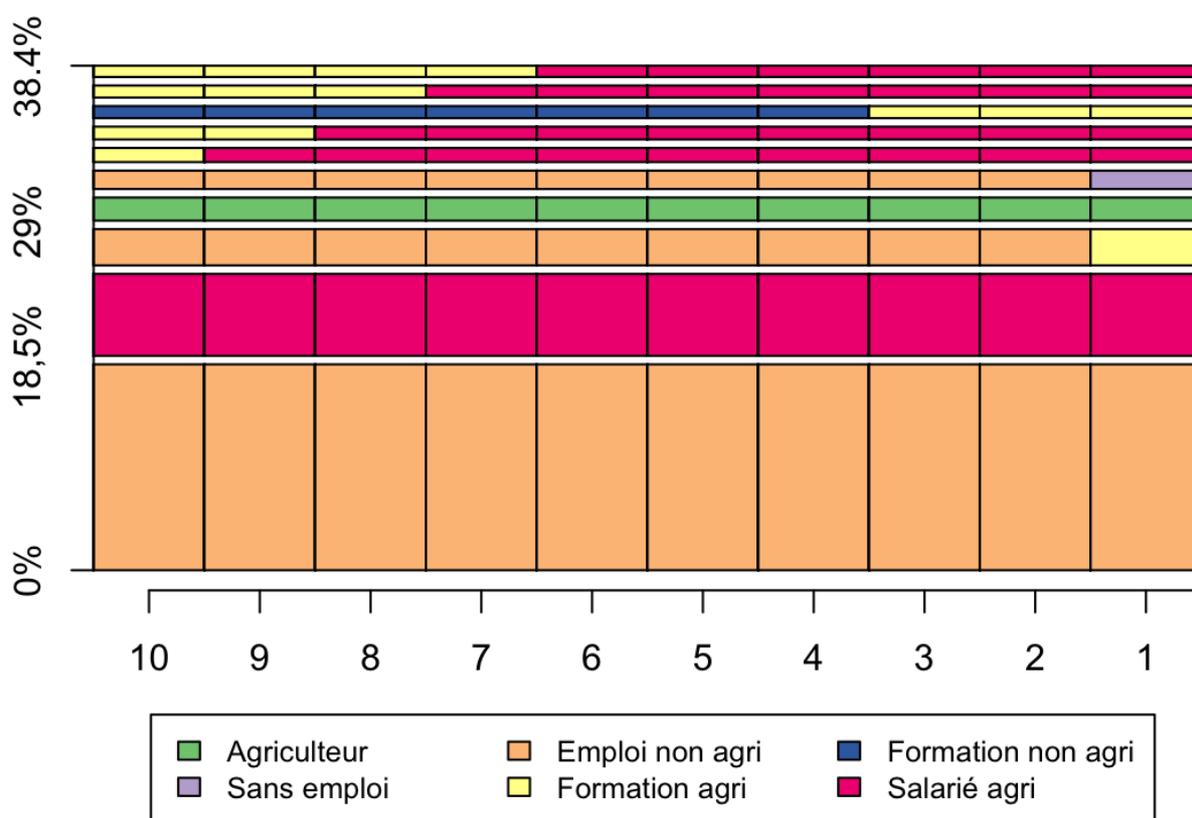


Lecture : le graphique est composé de 3284 lignes horizontales, chacune représentant une séquence individuelle de dix ans. La couleur du trait indique l'état dans lequel se trouve l'individu pour l'année correspondante (de dix ans avant l'installation à gauche jusqu'à l'année précédant l'installation à droite). Si un individu a connu plusieurs états au cours d'une année, il était invité à indiquer l'état dans lequel il avait passé le plus de temps. Note : les séquences ont été ordonnées par une méthode de *multidimensional scaling*, puis « lissées » (Piccarreta, 2012). Ces traitements ont été réalisés à l'aide du package *seqhandbook* (Robette, 2023).

Il est également possible de saisir en s'intéressant aux dix séquences les plus représentées dans notre population (**figure 4**), qui à elles seules représentent 38 % de l'ensemble des séquences. La proportion importante d'installés à avoir occupé un emploi non agricole en amont de l'installation se confirme, puisque la séquence la plus fréquente correspond à un enchaînement de dix années dans un emploi non agricole.

La classification ascendante hiérarchique permet toutefois de mieux caractériser et quantifier les parcours typiques à partir de l'ensemble des parcours individuels. Pour celle-ci, nous avons tenté toutes les partitions possibles de quatre à douze classes. La partition retenue, en dix classes, est celle qui reste la plus interprétable sociologiquement tout en limitant la perte de variance. Un nombre inférieur de classes conduisait à conserver des classes trop hétérogènes, tandis qu'un nombre plus élevé faisait apparaître de nouvelles classes difficiles à interpréter et comportant trop peu d'individus pour être envisagées comme reflétant des parcours « typiques ».

Figure 4 – Les dix séquences les plus fréquentes



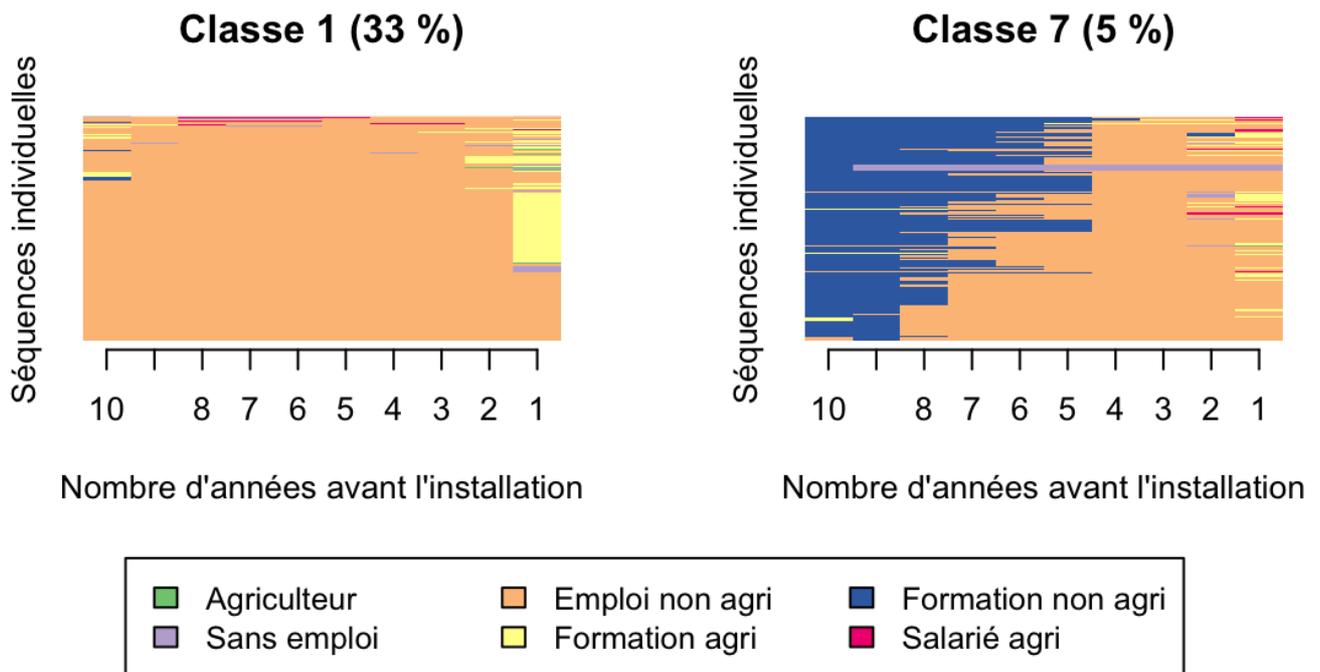
Lecture : la séquence la plus fréquente dans notre échantillon est celle correspondant à un enchaînement de dix ans en emploi non agricole, qui à elle seule représente 18,5 % de l'ensemble des trajectoires de notre échantillon.

Une première classe (classe 1) concentre les profils ayant été en emploi non agricole tout au long de la séquence ou presque (**figure 5**). Elle est de loin la classe regroupant le plus de nouveaux entrants, représentant un tiers d'entre eux. Ces parcours évoquent une bifurcation professionnelle plus ou moins soudaine, une année de formation non agricole pouvant précéder l'installation, sans que cela ne soit toutefois toujours le cas. La bifurcation peut aussi se lire vis-à-vis du milieu familial, dans la mesure où les enfants d'agriculteurs sont légèrement sous-représentés dans ces classes¹³ – même s'ils représentent tout de même 46 % des membres de la classe 1 et 49 % de la classe 7, contre 55 % dans l'ensemble de l'échantillon. De même, 32 % des membres de la classe 1 et 35 % de la classe 7 n'ont aucun agriculteur dans leur famille, contre 27 % dans l'échantillon total. Ces chiffres invitent toutefois à relativiser l'idée selon laquelle ces parcours correspondraient à des bifurcations, puisqu'ils peuvent aussi, dans près

¹³ Dans la suite de cette section, toutes les caractéristiques indiquées quant à la composition de chaque classe n'interviennent pas dans la classification elle-même, qui repose bien uniquement sur la structure des séquences d'état au cours des dix années précédant l'installation. Ces caractéristiques ont été analysées *a posteriori* à partir de traitements sur les membres de chacune des classes identifiées.

de la moitié des cas, constituer une « contre-mobilité » (Bertaux, 1974), un « retour » vers la profession d'un parent après avoir occupé une autre position professionnelle. On voit d'emblée que ces séquences typiques d'installation peuvent receler des profils hétérogènes, qu'il s'agira par la suite de mieux distinguer. Ajoutons que les membres de la classe 1 sont relativement âgés au moment de l'installation : 39 % ont plus de 40 ans, contre 25 % pour l'échantillon total.

Figure 5 – Des reconversions depuis l'emploi non agricole

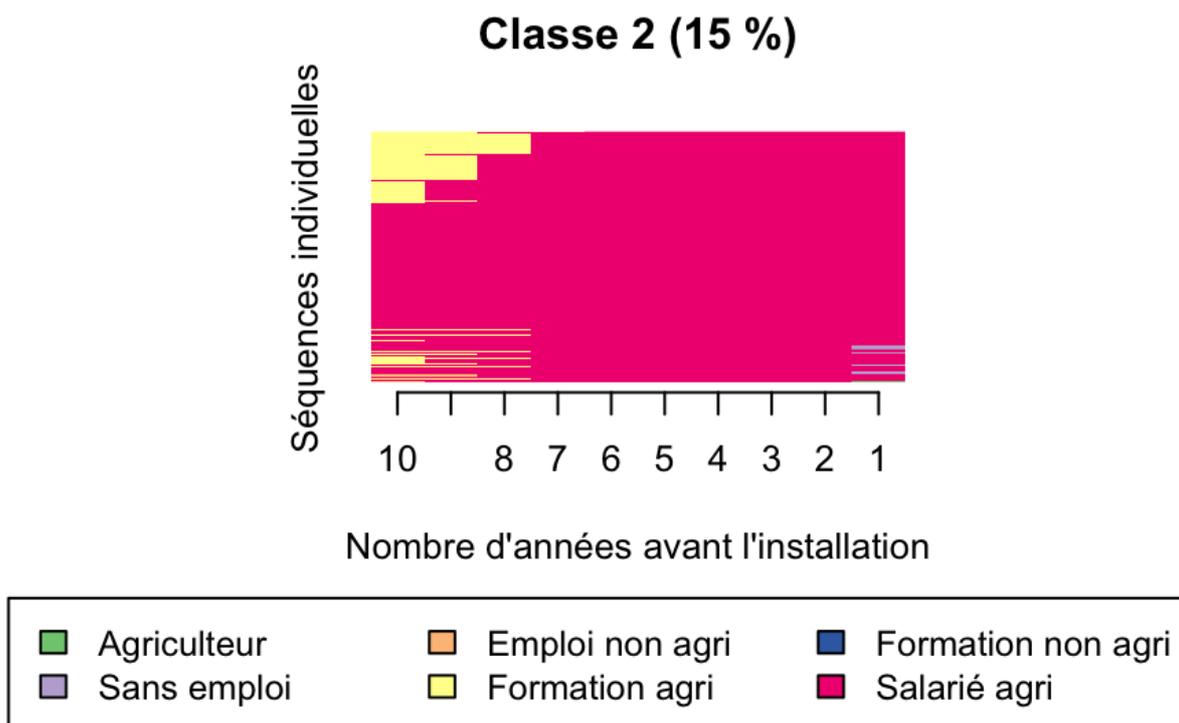


Une autre classe (classe 7) se rapproche de ce type de parcours, en ce que l'installation survient après plusieurs années d'emploi non agricole, mais avec cette fois quelques années de formation non agricole en amont (**figure 5**). Une analyse des caractéristiques des membres de cette classe confirme qu'elle regroupe des installés plus jeunes, 72 % ayant moins de 30 ans au moment de l'installation (contre 39 % dans l'échantillon total). Ces deux classes peuvent donc être regroupées au sein d'un même sous-ensemble de parcours, assimilables à des reconversions ou des « ruptures » professionnelles (Denave, 2015).

La classe 2 correspond pour sa part à des installations à la suite d'une longue expérience dans le salariat agricole (**figure 6**). Les enfants d'agriculteur y sont surreprésentés (64 %), tandis que les titulaires d'un bac+3 ou supérieur y sont légèrement sous-représentés. L'installation agricole semble s'inscrire dans un projet de longue date, la majorité (80 %) de ces individus ayant suivi une formation agricole en formation initiale, et ayant pu se familiariser avec le travail agricole en travaillant « souvent, régulièrement » (58 %) ou « parfois, occasionnellement » (18 %) sur une exploitation appartenant à des membres de leur famille au

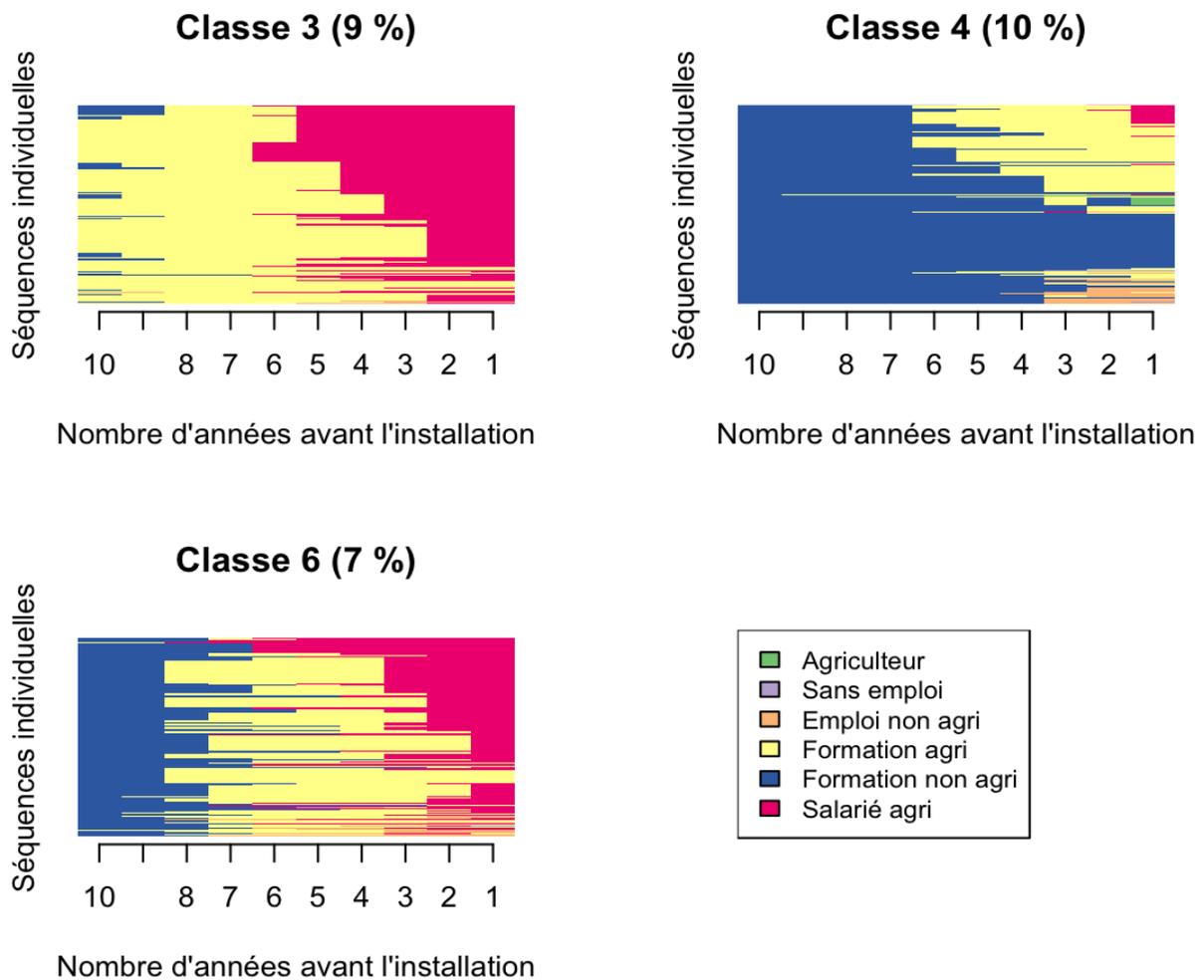
cours de leur jeunesse. Toutefois, ces expériences salariées se font surtout sur des exploitations appartenant à des tiers : seul 13 % font état d'expériences uniquement sur l'exploitation de membres de la famille, contre 61 % uniquement sur des exploitations de tiers et 26 % sur les deux types d'exploitation.

Figure 6 – Un apprentissage du métier au long cours par le salariat agricole



Trois autres classes peuvent être regroupées (**figure 7**), qui renvoient à trois variations de trajectoires d'installation relativement rapides, à l'issue de la formation initiale ou après une période de quelques années de salariat agricole, plus courte que pour les séquences de la classe 2. La prépondérance de la formation pour chacune de ces trois classes s'explique par l'âge relativement faible des individus concernés : ce sont dans ces classes que l'effet d'âge que nous évoquions plus tôt s'exprime le plus nettement. Ainsi, 70 % des membres de ces trois classes se sont installés avant 25 ans, et 94 % avant 30 ans, contre respectivement 20 et 40% dans l'ensemble de l'échantillon. Les individus des classe 3 et 6 peuvent en particulier être rapprochés : ils sont généralement passés par deux à quatre années de salariat agricole à l'issue d'une formation agricole relativement longue (les titulaires d'un BTS agricole étant en particulier surreprésentés, à 47 % contre 23 % pour l'ensemble de la population), généralement en formation initiale (87 %). La principale différence entre ces deux classes réside dans le fait que les membres de la classe 6 ont suivi, au début de la période, une formation non agricole, ce qui peut simplement signaler qu'ils étaient au collège ou dans une filière du lycée général.

Figure 7 – Des installations en début de carrière



Le fait que cette classe soit sensiblement plus jeune que la classe 3 confirme l'idée qu'il s'agirait de séquences relativement analogues, mais décalées de quelques années dans le temps (mesuré par rapport à l'âge des individus), plutôt que de séquences qualitativement différentes¹⁴.

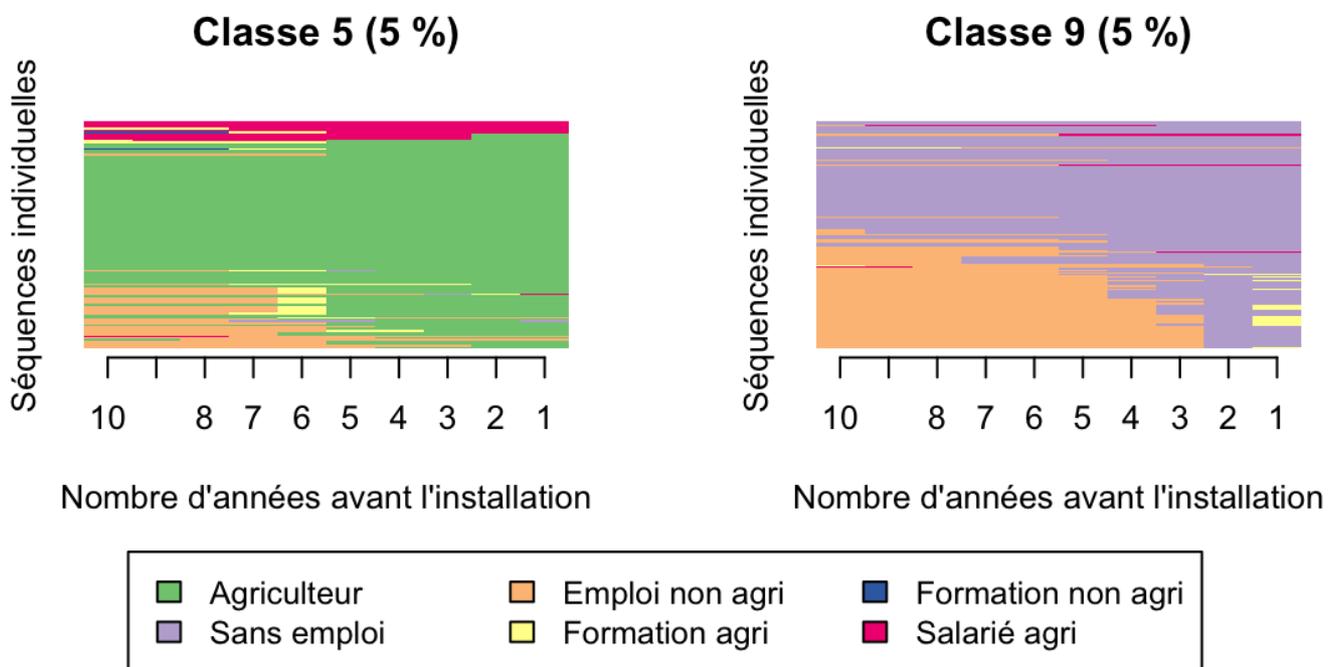
La classe 4 partage également avec la classe 6 le fait de concentrer des individus très jeunes, qui sont donc en formation non agricole (en fait, probablement au collège ou au lycée) au début de la période. Elle se différencie des deux autres en ce que l'installation survient cette fois immédiatement à l'issue de la formation, que celle-ci soit agricole ou non agricole. Les profils sont néanmoins similaires : des enfants d'agriculteurs (73 %, comme pour les deux autres classes), ayant suivi une formation agricole initiale (78 %), ayant accumulé des expériences sur des exploitations (fussent-elles des expériences dans le cadre de leur formation,

¹⁴ Nous avons d'abord pensé que la classe 6 pouvait correspondre à des réorientations en cours d'études supérieures, avant de rejeter cette hypothèse en regardant de plus près les caractéristiques de ses membres.

par exemple des stages), majoritairement hommes (67 %), même si les femmes sont un peu plus représentées que dans les classes 3 et 6 (où elles ne sont que 16% et 24% respectivement)¹⁵. On peut également signaler que quelques séquences (en bas du graphique) pourraient correspondre à des profils sensiblement différents des autres, qui enchaînent formation non agricole et emploi non agricole avant de bifurquer vers l’agriculture et se rapprocheraient davantage de la classe 7 analysée plus haut, l’algorithme de classification ayant toutefois retenu la longueur de la séquence de formation non agricole pour les assigner plutôt à cette classe 4.

La classe 5 regroupe quant à elle des personnes qui déclarent qu’elles exerçaient déjà le métier d’agriculteur (**figure 8**). Il peut alors s’agir de conjoint·es ou d’enfants d’agriculteur qui n’avaient pas eux-mêmes le statut d’agriculteur mais travaillaient déjà sur l’exploitation ; de cotisants solidaires ou de personnes non affiliées à la MSA mais qui exerçaient déjà le métier, et qui ont finalement accédé au statut de chef d’exploitation ; d’individus qui travaillaient en agriculture sous un autre statut (salarié, aide familial) mais ont estimé au moment de répondre au questionnaire qu’ils étaient agriculteurs tout au long de la période ; ou encore de réinstallations.

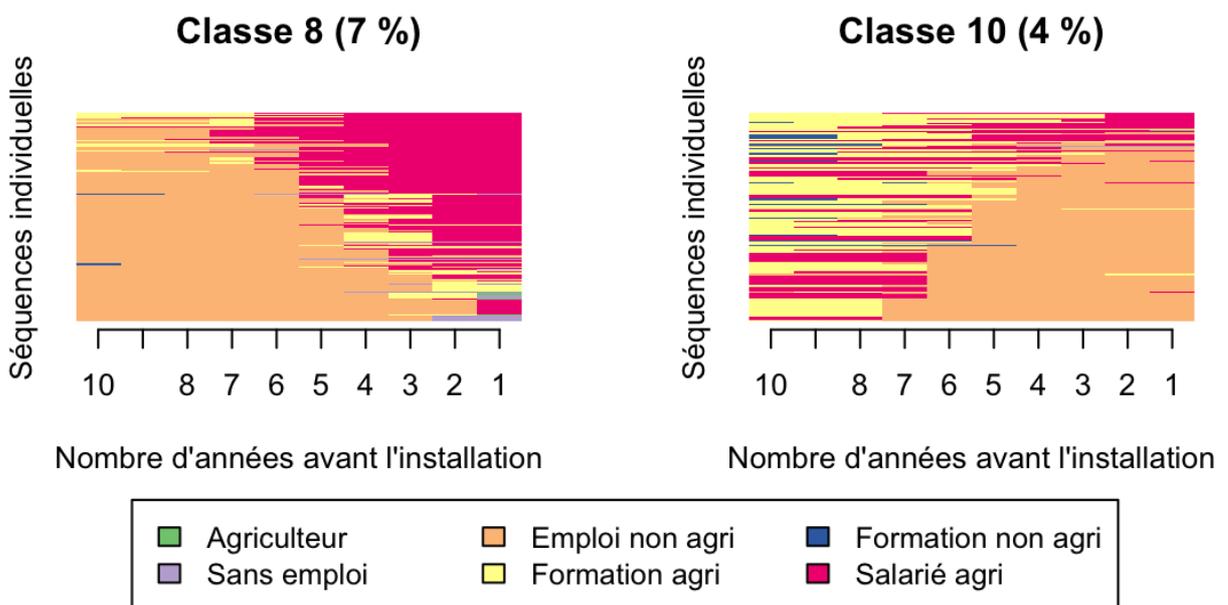
Figure 8 – Des changements de statut d'emploi ?



¹⁵ Ce dernier point laisse penser que la classe 4 pourrait contenir des profils se rapprochant des repreneuses étudiées par Clémentine Comer (2021), qui acquièrent leur légitimité de futures cheffes d’exploitation par le biais de leur parcours scolaire en premier lieu.

La classe 9, qui contient cette fois des personnes ayant principalement été sans emploi au cours des dix années précédant l'installation, pourrait également regrouper des profils analogues qui travaillaient ponctuellement sur une exploitation familiale mais n'avaient pas de statut d'emploi, ou des femmes inactives (elle est composée à 72 % de femmes). Elle rassemble également des personnes qui ont connu ce qui semble être des épisodes de chômage après plusieurs années d'emploi non agricole. Pour ces dernières, l'installation pourrait répondre à une volonté de retrouver un emploi, notamment pour les trajectoires où la période sans emploi dépasse trois ou quatre ans. Elle peut également avoir lieu après une période d'un à deux ans de chômage – éventuellement complétée d'une formation agricole –, auquel cas il est possible que les nouveaux entrants aient compté sur l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) afin de faciliter une reconversion professionnelle – comme peuvent le faire des personnes en reconversion vers l'artisanat (Dain, 2024b).

Figure 9 – Reconversions depuis ou détour par un emploi non agricole



Pour finir, les deux dernières classes donnent à voir des trajectoires symétriquement opposées (**figure 9**). La classe 8 correspond à des reconversions progressives par le biais du salariat, les individus étant d'abord en emploi non agricole avant de s'engager dans un emploi agricole pour une à plusieurs années en amont de leur installation. Elle a donc en commun avec la classe 1 de concerner des personnes en reconversion (100 % ont exercé au moins un métier en dehors de l'agriculture), principalement depuis des emplois d'ouvrier (29 %) ou d'employé (39 %). D'âge moyen (les deux-tiers ayant entre 30 et 40 ans quand c'est le cas de 40 % de

l'ensemble de l'échantillon), les individus connaissant cette trajectoire pré-installation sont donc relativement plus jeunes que ceux de la classe 1, ce qui pourrait contribuer à expliquer qu'ils passent plus souvent par une période de salariat agricole. On peut en effet faire l'hypothèse qu'ils ont eu moins de temps que les membres de la classe 1 pour accumuler le patrimoine économique nécessaire à l'installation, sont relativement moins « pressés » de s'installer, ou qu'ils ont encore des enfants à charge (les deux-tiers ont des enfants) et cherchent dans un premier temps à sécuriser leur réorientation professionnelle en optant pour un emploi salarié.

Pour la classe 10, à l'inverse, le passage par un emploi non agricole survient après une période de formation ou de salariat agricoles et s'interprète plutôt comme un « détour » professionnel tel que peuvent en connaître les enfants d'agriculteurs (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010), qui composent 57 % de la classe. De tels détours sont l'occasion d'acquérir d'autres compétences professionnelles en vue de reprendre ensuite l'exploitation familiale ou de s'y associer – comme le font 50 % des membres de la classe. Quant au quart d'individus de cette classe qui n'ont pas d'agriculteurs dans leur famille, ces passages par l'emploi non agricole avant de s'installer en agriculture pourraient les rapprocher davantage des reconversions réunies dans la classe 1, avec la spécificité que ces mobilités professionnelles consisteraient en quelque sorte à réinvestir ou « convertir » une formation initiale agricole (dont disposent les quatre-cinquièmes d'entre eux).

Finalement, l'analyse de séquences permet donc d'identifier des enchaînements d'étapes typiques qui rythment et structurent les parcours pré-installation. Toutefois, il importe d'avoir à l'esprit qu'il s'agit ici d'une typologie de séquences de même durée en amont de l'installation, et non d'une typologie des différents parcours de vie des nouveaux entrants en agriculture, dont l'élaboration aurait permis de mieux rendre compte des différentes temporalités des parcours d'installation mais était rendue difficile par des contraintes techniques. Pour le dire autrement, la focale porte ici sur « ce qui se passe au cours des dix années précédant l'installation », davantage que sur « ce qu'ont vécu les nouveaux entrants en amont de leur installation ». Cette nuance est subtile mais décisive dès lors qu'il s'agit d'interroger ce qui se passe pour les installés plus âgés au début de leur parcours de vie. Si notre analyse de séquences ne permet pas de le savoir, notre enquête n'interdit toutefois pas de caractériser plus finement ces parcours dans tout leur déroulement. Nous avons ainsi prolongé l'analyse de séquences par d'autres traitements nous ayant permis d'élaborer, cette fois, une typologie non de séquences mais bien de profils d'installés, en fonction de leur parcours antérieur.

V) Vers une typologie plus fine des parcours d'installation

Si l'étude des séquences pré-installation aide à mettre au jour la diversité des parcours d'entrée dans le métier, elle ramène pour le moment ces parcours à un enchaînement simplifié de situations d'emploi ou de formation, qui rend imparfaitement compte de leur complexité. En effet, le parcours de vie se déploie dans d'autres sphères (parcours scolaires et professionnels, mais aussi résidentiels, familiaux, conjugaux), et ses étapes peuvent receler une diversité de formes de socialisation à l'agriculture ou à d'autres univers sociaux ou professionnels, susceptibles d'influer sur la manière d'exercer le métier d'agriculteur ou les raisons de l'engagement dans celui-ci : ouverture à d'autres univers sociaux par le biais du conjoint (Giraud et Rémy, 2008), « détours » professionnels (Bruneau, 2010) permettant l'acquisition de compétences et de dispositions professionnelles susceptibles d'être converties dans le nouveau métier (Garcia-Parpet, 2000 ; Mazaud, 2015).

Il importe donc de prolonger cette analyse de séquences, en interrogeant les socialisations agricoles et non agricoles et en tenant compte des différentes sphères de vie (scolaire, professionnelle, résidentielle, familiale...) afin de caractériser plus finement les parcours pluriels d'entrée dans la profession agricole. L'enjeu est alors de déceler la diversité et les articulations des socialisations susceptibles de façonner les modalités d'entrée en agriculture, et ainsi de dépasser les catégories « NIMA » et HCF » et les oppositions binaires qui les sous-tendent. On peut ainsi se demander quels ancrages ruraux, quelles socialisations familiales ou extrafamiliales au métier, quelles expériences sur des exploitations agricoles accumulent, ou non, les personnes qui s'installent aujourd'hui en agriculture.

Afin de caractériser les parcours pré-installation en tenant compte d'une pluralité de dimensions – parcours scolaires, professionnels, résidentiels, conjugaux ou familiaux –, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples¹⁶ (ACM) afin de synthétiser un grand nombre de variables nous informant sur le parcours antérieur des nouveaux installés et leurs distances ou proximités au milieu agricole. Nous avons ensuite eu recours à une classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir des résultats de cette ACM, ce qui nous a permis de faire émerger différents profils-types d'agriculteurs en fonction du parcours qui les a menés à l'installation.

¹⁶ Plus précisément, une ACM spécifique (Chiche et Le Roux, 2010) permettant de neutraliser les valeurs manquantes.

Avant de présenter les cinq profils obtenus, précisons d'abord les dimensions prises en compte dans l'ACM. Le questionnaire a notamment permis de saisir :

- l'origine sociale des enquêtés – à partir de la « PCS ménage » (Amossé et Cayouette-Remblière, 2022) des parents – et la présence d'agriculteurs dans leur famille ;
- leur parcours scolaire, à travers leur niveau de diplôme et le fait d'avoir suivi une formation agricole, en formation initiale ou continue ;
- leur parcours professionnel, en fonction du nombre de métiers exercés hors agriculture et de la PCS et du secteur du dernier métier avant installation ;
- leur situation conjugale, et en particulier la PCS de leur conjoint-e ;
- leurs différentes expériences sur des exploitations agricoles : participation à l'exploitation familiale, expériences de formation ou d'emploi sur des exploitations de membres de la famille ou de tiers ;
- leur lieu de vie avant l'installation (rural ou urbain) ;
- leurs modalités d'accès à l'installation, selon qu'il s'agisse d'une reprise, d'une association ou d'une création, avec des membres de la famille ou des tiers, et en fonction également de la manière dont les enquêtés ont été informés de la disponibilité des terres ou d'une opportunité d'installation.

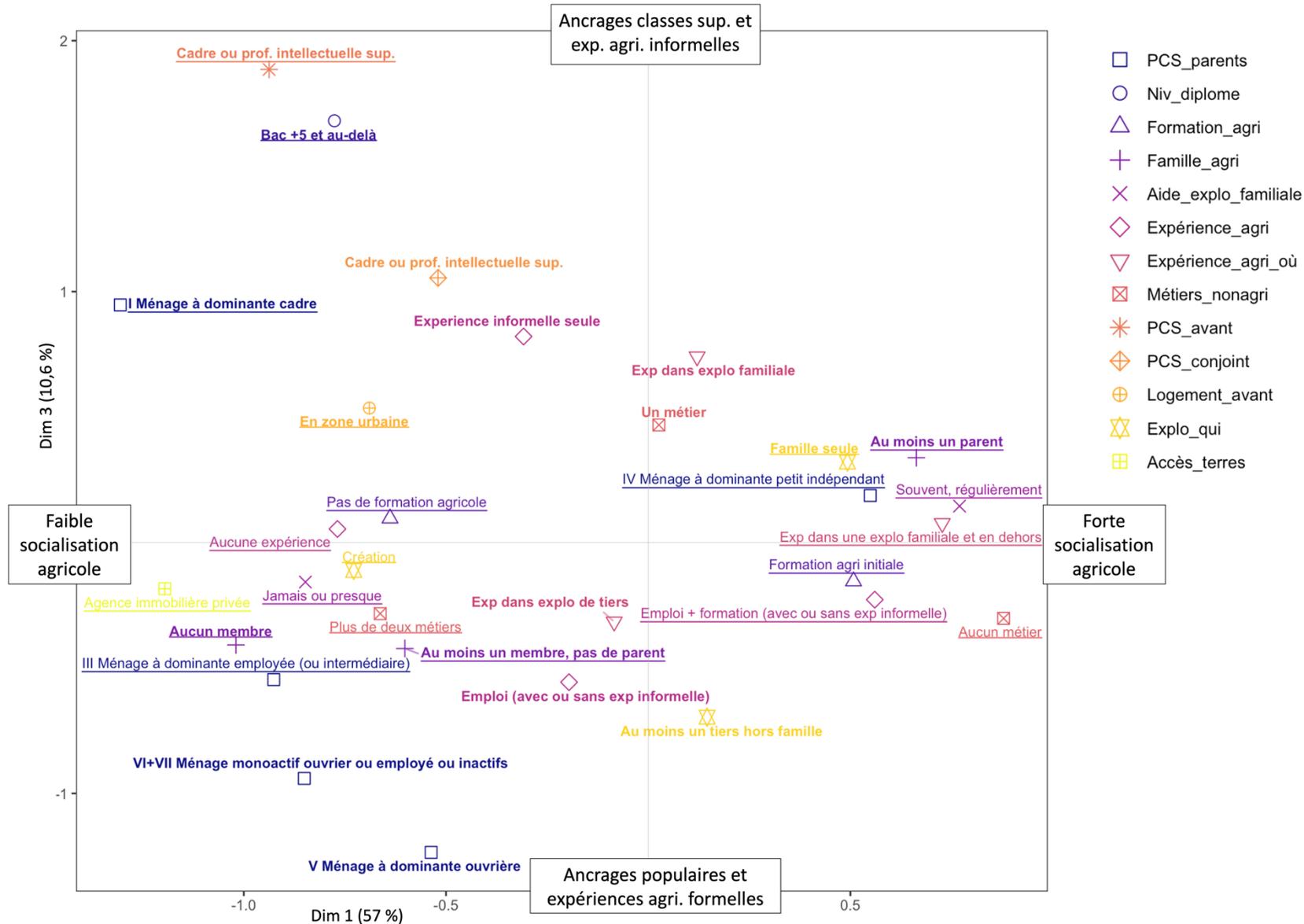
Avec ces différentes dimensions, nous étions en mesure de saisir l'exposition à différentes formes de socialisation agricole (parents agriculteurs ou présence d'agriculteurs dans la famille élargie, expériences professionnelles ou informelles sur une exploitation, formation agricole ou non), ainsi que de relever des indices de distance plus grande au milieu agricole, comme le fait d'avoir vécu en ville ou d'avoir été en couple avec une personne ne travaillant pas dans l'agriculture. Pour une présentation plus détaillée des variables utilisées dans l'ACM et de leurs modalités, on se référera à l'annexe 1, qui précise également à quoi correspondent les intitulés des variables. Le premier axe de notre ACM est structuré par le degré de socialisation au milieu agricole (**figure 10**). Il oppose, d'une part, des modalités signalant une origine familiale non agricole, l'absence d'expériences agricoles en matière de formation ou d'emploi, et un ancrage dans les classes supérieures et urbaines ; et d'autre part, des modalités qui sont autant d'indice d'une transmission familiale et d'un travail de construction de la vocation agricole : participation régulière à l'exploitation familiale dans l'enfance, absence d'expériences professionnelles hors agriculture mais expériences diversifiées sur des exploitations, formation agricole initiale, parents agriculteurs.

Figure 10 – Nuage des principales modalités contribuant au premier plan factoriel de l'ACM sur les parcours



Notes : les modalités soulignées (respectivement, en gras) sont celles qui contribuent plus que la moyenne à l'axe horizontal (respectivement, vertical). La correction de Benzecri a été appliquée aux taux d'inertie expliquée par chaque axe. Une clarification de ce que mesure chaque variable figure en annexe 1.

Figure 11 – Nuage des principales modalités contribuant aux axes 1 et 3 de l'ACM sur les parcours



Notes : les modalités soulignées (respectivement, en gras) sont celles qui contribuent plus que la moyenne à l'axe horizontal (respectivement, vertical). La correction de Benzecri a été appliquée aux taux d'inertie expliquée par chaque axe. Une clarification de ce que mesure chaque variable figure en annexe 1.

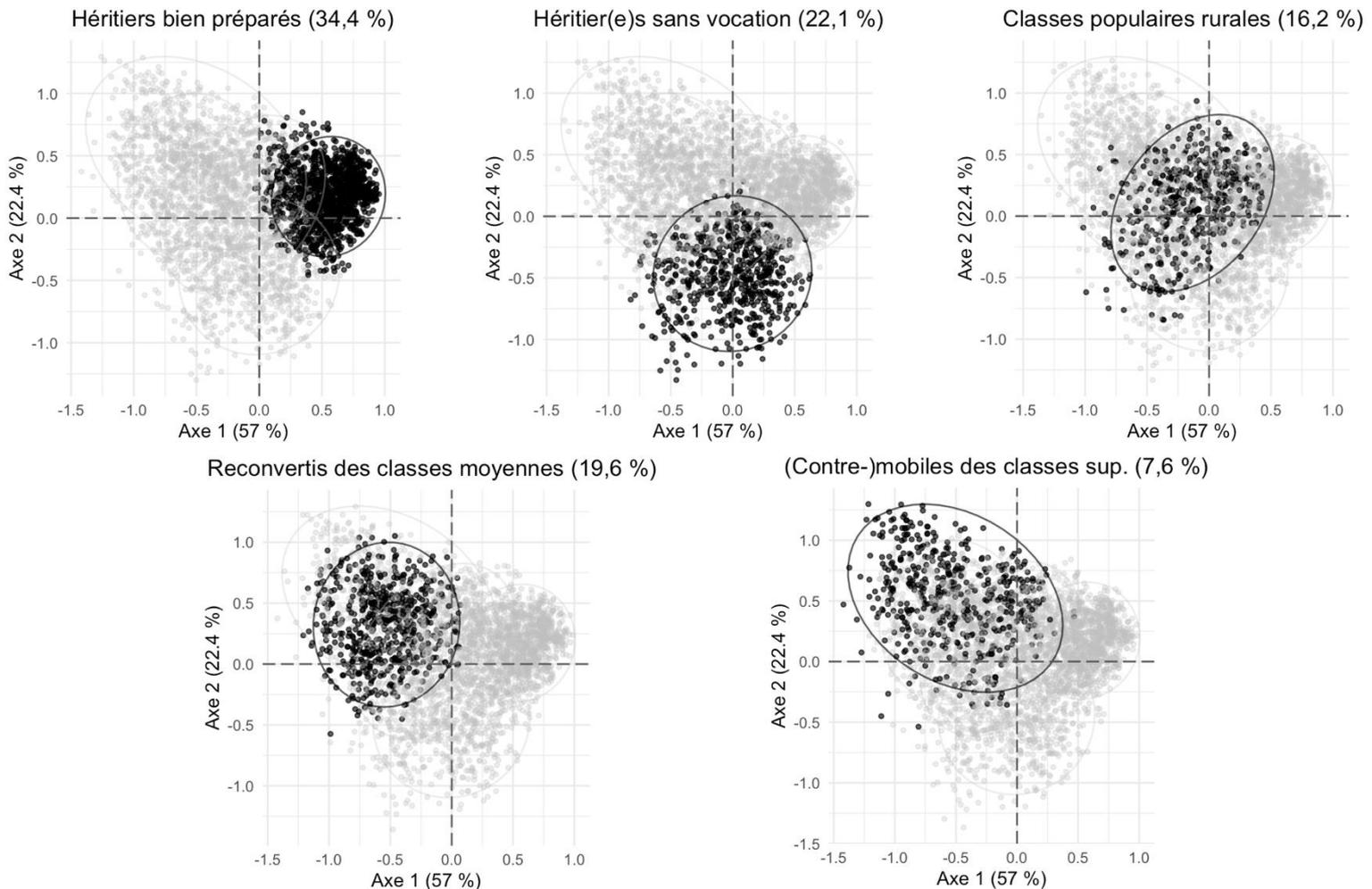
Le second axe, représenté verticalement sur la figure 10, peut quant à lui s'interpréter comme étant structuré par le niveau de qualification (en général) et par les modalités de formation à la profession agricole en particulier : il oppose d'une part des individus très qualifiés (bac +5) et ayant exercé des emplois de cadres ou de profession intermédiaire, qui sont par ailleurs bien formés à l'agriculture (accumulation d'expériences professionnelles et de formation, voire formation agricole initiale), mais pas dans un contexte familial ; et d'autre part, des individus moins qualifiés (diplôme de niveau CAP, emploi d'ouvrier ou d'employé) et dont la formation à l'agriculture est moins assurée, passant surtout par une transmission informelle et relativement lâche dans la sphère familiale (pas de formation agricole et aucune expérience sur des exploitations, ou tout au plus des expériences informelles sur une exploitation familiale pouvant appartenir aux parents ou au conjoint).

Nous représentons enfin le troisième axe (**figure 11**), qui est structuré en creux (ou en complément) des deux précédents à la fois par l'origine sociale et les types d'expériences agricoles. La disposition des modalités le long de l'axe suggère tout d'abord une opposition entre les membres des classes supérieures – cadres, bac+5, en couple avec des cadres – et des individus issus des classes populaires – la PCS des parents correspondant à un couple biactif d'ouvriers ou ouvrier et employé, à un ménage monoactif comprenant un ouvrier ou un employé, ou à un ménage d'inactif(s) – et n'ayant pas d'agriculteurs dans leur famille. Dans un second temps, on remarque que les autres variables structurantes de l'axe, quoiqu'un peu plus proche du centre du graphique, font ressortir une opposition entre des expériences agricoles informelles et dans un cadre familial (en haut) et des expériences formelles auprès d'individus hors famille (en bas). Cet axe fait donc ressortir une opposition entre des membres des classes populaires s'installant « hors cadre familial » et des individus ayant appartenu aux classes supérieures avant de s'installer mais qui, dans le même temps, semblent avoir pu acquérir des expériences agricoles de manière informelle, auprès de proches.

La CAH réalisée à la suite de cette ACM nous a permis d'identifier cinq classes. Nous avons testé toutes les partitions de trois à sept classes, et celle en cinq classes a été retenue parce qu'elle correspondait à une perte d'inertie limitée tout en étant sociologiquement pertinente. Elle permettait en effet de bien différencier des situations distinctes (par exemple entre personnes sans parents agriculteurs mais issues des classes populaires ou des classes moyennes, confondues dans la partition en quatre classes) tout en faisant ressortir des classes suffisamment homogènes pour être interprétables (la partition en six classes faisait par exemple apparaître une classe principalement structurée par le genre mais regroupant des profils plus hétérogènes

du point de vue de l'origine familiale). Les **figures 12** et **13** représentent le nuage des individus, respectivement dans le premier plan factoriel et dans celui structuré par le premier et le troisième axe de l'ACM, et permettent de saisir comment ces classes se répartissent en fonction des oppositions mises en évidence par l'analyse géométrique.

Figure 12 – Les cinq types de parcours d'installation dans le premier plan factoriel



La première classe est à la fois la plus grande (1 170 individus, soit 34,4 % de la population d'enquête) et la plus homogène si l'on se fie à la concentration de ses membres dans l'espace factoriel dégagé de nos analyses. Elle regroupe des « héritiers », au sens où l'immense majorité d'entre eux (96 %) ont au moins un parent agriculteur. Nettement masculine (81 % d'hommes¹⁷), cette classe est composée d'individus sensiblement plus jeunes que la moyenne, puisque 80 % d'entre eux ont moins de 35 ans au moment de l'installation (et même, pour la

¹⁷ Le genre n'était pas une variable active de l'ACM, mais nous avons regardé après la CAH la composition de chaque classe en fonction du genre ainsi que d'autres variables supplémentaires.

moitié d'entre eux, moins de 25 ans), contre 47% de moins de 35 ans (et 8% de moins de 25 ans) dans le reste de l'échantillon. Leur installation rapide se fait à l'issue d'un parcours de socialisation très complet au métier, au sens où ils diversifient les expériences et les modalités d'apprentissage de la profession agricole. Ils cumulent en effet des expériences aussi bien informelles (en ayant souvent pris part au travail sur l'exploitation familiale, pour 88 % d'entre eux) que formelles (formation agricole initiale, expériences comme apprentis ou salariés sur des exploitations) et apprennent le métier sur différentes exploitations (88 % ayant eu au moins une expérience sur l'exploitation de tiers hors famille).

Cette multiplication des expériences peut s'interpréter comme le signe d'une construction au long cours d'une « vocation agricole » (Bessière, 2003), qui se manifeste dans les motivations à l'installation qu'évoquent les membres de cette classe : pour un tiers d'entre eux, c'est le souhait de reprendre l'exploitation familiale ou le métier de leurs parents qui vient en premier. Cette classe regroupe bien, à cet égard, des « héritiers », comme en témoignent les modalités d'installation : les créations d'exploitation sont deux fois moins fréquentes dans cette classe que dans l'ensemble de l'échantillon, ne représentant que 15 % des installations de cette classe dont les membres passent donc très majoritairement par une reprise. Le plus souvent, l'exploitation reprise appartenait exclusivement à des membres de la famille (dans 3 cas sur 4) : on retrouve ainsi l'idée d'une transmission familiale, qui ne consiste pas simplement à trouver un repreneur à des fins économiques, mais à s'assurer, pour les parents, qu'ils n'ont pas « travaillé pour rien » (Bessière, 2010) et que leur investissement sur l'exploitation va pouvoir profiter à un de leurs enfants.

Cette classe se rapproche ainsi du modèle idéal-typique de transmission intrafamiliale du métier. Dès lors, sa comparaison avec les suivantes offre la possibilité d'identifier les différentes manières dont le parcours d'entrée en agriculture peut s'écarter de cette norme – à la fois au sens normatif, pour ce que représente ce modèle de la transmission intrafamiliale dans l'imaginaire de l'accès à la profession agricole, et au sens statistique, puisqu'il s'agit de la classe modale. Pour le dire autrement, les autres classes nous informent sur les différentes façons dont on peut accéder à la profession agricole sans « hériter » du métier, ou tout du moins en héritant de manière moins attendue, anticipée et organisée par la famille.

Ainsi, à ces « héritiers bien préparés », dont le parcours relativement linéaire jusqu'à l'installation reflète un long travail d'inculcation de la vocation et de socialisation professionnelle, s'oppose un deuxième type « d'héritier-es » dont l'installation semblait ne pas autant aller de soi, et qui représente 22 % de notre échantillon (752 individus). Ce sont aussi

des héritier·es, tout d'abord, dans la mesure où cette classe regroupe là encore principalement des enfants d'agriculteurs (71 %), mais avec cette fois une majorité de femmes (61 %). Toutefois, 92 % ont exercé un autre métier en dehors de l'agriculture avant de s'installer. Le fait que ces héritier·es s'engagent ainsi massivement dans un premier temps dans une autre carrière révèle qu'ils et elles ne se destinaient pas *a priori* au métier d'agriculteur. On pourrait se demander s'il s'agit là d'un indice de « vocations agricoles contrariées » par des « conditions matérielles, à la fois financières et foncières » qui les empêchent de s'installer, de manière analogue aux « héritiers sans héritage » que Frédéric Nicolas identifie dans l'agriculture biologique (Nicolas, 2017). Mais cette classe se distingue des « héritiers sans héritage » en ce que ses membres semblent être « sans vocation », au sens où l'on ne retrouve pas les logiques d'inculcation du métier tout au long du parcours en vue d'une transmission.

En effet, les membres de cette classe n'ont, pour plus des deux tiers, pas suivi de formation agricole initiale. De plus, près d'un tiers ne fait part d'aucune expérience antérieure de travail sur une exploitation, auxquels s'ajoutent 43 % qui indiquent n'avoir que des expériences informelles (qui correspondent à des « coups de main » donnés en dehors de tout contrat de travail, le plus souvent sur des exploitations appartenant à des membres de la famille). L'investissement sur l'exploitation familiale est ainsi moindre : 18 % indiquent ne « jamais ou presque » avoir participé au travail sur celle-ci, et 33 % « parfois, occasionnellement » (contre 1 % et 10 %, respectivement, pour les « héritiers bien préparés »). Alors que le travail de construction de la vocation, engagé par les parents agriculteurs en vue de s'assurer un successeur, cible généralement les fils plutôt que les filles (Bessière, 2010), le fait que la classe regroupe une majorité de femmes est cohérent avec cette idée d'une absence de vocation constituée au long cours.

Par ailleurs, alors que Frédéric Nicolas repère chez les « héritiers sans héritage » une tendance à se mettre en couple avec des personnes plus qualifiées, mais à garder un ancrage avec le milieu agricole en investissant les réseaux de sociabilité à base agricole, il ressort à l'inverse de notre population que les « héritier·es sans vocation » sont sensiblement moins investi·es dans les sociabilités agricoles que les « héritiers bien préparés », et souvent en couple avec un agriculteur exploitant (plus d'un·e sur trois). On peut y voir le signe que l'installation procède moins, pour les membres de cette classe, du réinvestissement d'une « vocation agricole contrariée » (ibid.) que d'une « re-socialisation » au métier par le ou la conjoint·e, après avoir d'abord accepté de ne pas hériter du métier et de l'exploitation et envisagé une carrière dans un autre secteur professionnel, comme employé·e (42%) ou ouvrier·e (24 %). Ce serait pour

certain·es une manière d'accéder au statut d'agriculteur·ice par le mariage. « Héritier·es » du point de vue de leur socialisation dès l'enfance au travail agricole et dans la mesure où ces enquêté·es reprennent souvent une exploitation familiale, ils et elles n'en restent donc pas moins des repreneurs improbables, par contraste avec les « héritiers bien préparés ».

Les trois autres classes identifiées se distinguent encore davantage de la première en ce qu'elles ne regroupent plus majoritairement des enfants d'agriculteurs. Elles se différencient principalement les unes des autres en fonction de la position socioprofessionnelle de leurs membres avant l'installation. On distingue ainsi un premier groupe rassemblant des membres des classes populaires, principalement rurales (90 %) mais non issues d'un ménage agricole (97 % n'ont pas de parents agriculteurs). Un second groupe correspond à des bifurcations de membres des classes moyennes sans ancrage agricole (les trois-quarts n'ayant pas de parent agriculteur). Enfin, on trouve une classe composée d'une nette majorité de membres des classes supérieures urbaines (85% de bac+5, 80% de cadres, 61 % d'urbains). Elles représentent respectivement 16, 20 et 8 % de l'échantillon. On peut considérer que ces différents profils sont en « bifurcation » (Bessin, Bidart et Grossetti, 2010), leur installation en agriculture ne s'inscrivant pas à première vue dans la continuité de leur parcours professionnel ou dans la transmission intrafamiliale du métier. Toutefois, ils présentent des modalités distinctes de socialisation au monde agricole.

Les installés issus des classes populaires rurales (16 % de la population d'enquête), bien qu'ils ne soient pas enfants d'agriculteur (pour 97% d'entre eux), ont néanmoins reçu une socialisation agricole – comme en témoigne le fait que les deux-tiers d'entre eux ont suivi une formation agricole initiale, ou que 92 % des membres de la classe ont accumulé des expériences d'emploi ou de formation sur des exploitations agricoles. Ils ont plus largement bénéficié d'une socialisation rurale, qui se repère par exemple dans leurs modalités d'accès aux terres (63 % ayant bénéficié du bouche-à-oreille plutôt que de passer par la chambre d'agriculture ou une autre institution) ou dans le fait qu'ils habitaient déjà en zone rurale avant leur installation (pour 90 % d'entre eux). Étant majoritairement issus d'un ménage d'ouvriers (56 %) ou à dominante employée (20 %), on peut considérer qu'ils sont issus des classes populaires rurales, auxquelles ils continuent d'appartenir : 60 % occupaient, avant leur installation, un emploi d'ouvrier (30 %) ou d'employé (30 % également).

Si près des trois-quarts de ces installés issus des classes populaires rurales ont au moins un agriculteur au sein de leur famille (hors parents), leur socialisation agricole semble toutefois peu reposer sur la sphère familiale, ou de manière diffuse : les exploitations agricoles sur

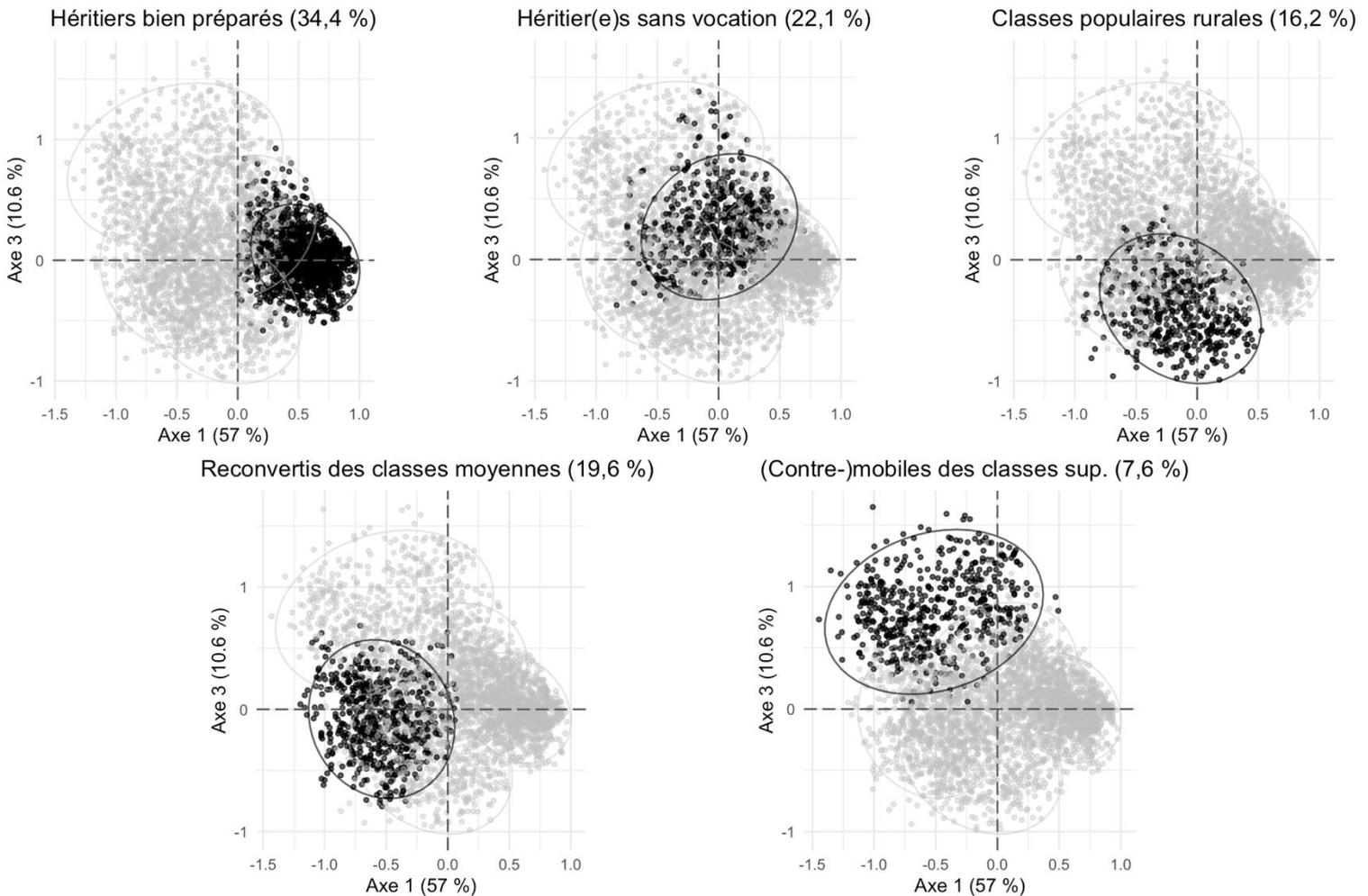
lesquelles ils accumulent de l'expérience appartiennent à des personnes extérieures à la famille dans les deux-tiers des cas, et ceux ayant des agriculteurs dans leur famille déclarent n'avoir travaillé qu'« occasionnellement » (25 %), voire « jamais ou presque » (31 %) sur une exploitation familiale. 40 % des membres de cette troisième classe reprennent ou s'associent à une exploitation qui appartenait à des personnes hors famille (40 %), contre seulement un quart sur une exploitation appartenant à des membres de la famille – ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'échantillon (où la moitié des installations correspondent à cette situation). Cette classe correspond donc davantage à des installations hors cadre familial.

Par contraste, la socialisation agricole et même rurale des reconverti-es des classes moyennes (20 % de l'échantillon) est beaucoup plus ténue, voire inexistante. N'ayant, pour les trois-quarts, pas de parents agriculteurs, ses membres s'installent en créant leur propre exploitation (dans 82 % des cas) et passent plus souvent par des agences immobilières pour accéder aux terres (20 % contre 6 % dans l'ensemble de l'échantillon), ce qui constitue un indice du peu de liens qu'ils entretiennent avec des agriculteurs dont ils seraient susceptibles de reprendre l'entreprise ou à qui ils pourraient acheter des terres. Ils ont plus souvent habité en zone urbaine avant leur installation que la moyenne de l'échantillon (41 % contre 21 %) et ont également connu plusieurs expériences professionnelles (les trois quarts ayant eu au moins deux métiers différents avant d'entrer en agriculture). C'est en cela qu'on peut considérer que leur installation constitue une bifurcation, une rupture dans un parcours qui s'est déroulé à distance du monde agricole, et qui se traduit notamment par un âge d'installation relativement élevé : 31 % des membres de cette classe ont plus de 40 ans, contre 21 % dans le reste de l'échantillon.

Par ailleurs, si la classe précédente était fortement associée aux classes populaires, celle-ci est caractérisée par une proximité plus marquée aux classes moyennes : si 10 % de ses membres étaient ouvriers avant leur installation, et 39 % employés, on trouve également un quart d'ex-professions intermédiaires et 16 % d'anciens artisans-commerçants. Du point de vue de leur origine sociale, 37 % sont issus d'un ménage à dominante cadre ou intermédiaire, pour 16 % venant d'un ménage ouvrier et 20 % d'un ménage à dominante employée. Enfin, les membres de cette classe, qui comprend une proportion égale d'hommes et de femmes, sont relativement plus souvent en couple avec des artisans ou des commerçants (14 %), des employés (21 %) ou des professions intermédiaires (15 %) que l'ensemble de l'échantillon (où ces modalités concernent respectivement 5, 17 et 10 % des installés). En ce sens, c'est autant

leur origine sociale et professionnelle que le statut socioprofessionnel de leur conjoint·e qui pourrait leur fournir des capitaux favorisant leur installation.

Figure 13 – Les cinq types de parcours d’installation projetés sur les axes 1 et 3



Enfin, la dernière classe, qui représente 8 % de notre échantillon (257 individus), regroupe des individus qui se distinguent nettement par leur appartenance aux classes supérieures urbaines avant leur installation : plus de 80 % d’entre eux occupaient un emploi de cadre ou de profession intellectuelle supérieure, 85 % disposent d’un diplôme de niveau bac +5 ou plus, et près des deux-tiers habitaient en zone urbaine. Plus du tiers sont également en couple avec une personne cadre ou profession intellectuelle supérieure au moment de leur installation. Leur ancrage dans les classes supérieures se retrouve également dans leur origine sociale : 62 % sont issus d’un ménage à dominante cadre ou intermédiaire. L’installation agricole constituerait de ce point de vue une bifurcation à la fois du point de vue résidentiel (61 % vivaient en zone urbaine), scolaire (85 % de bac +5) et professionnel (80 % de cadres).

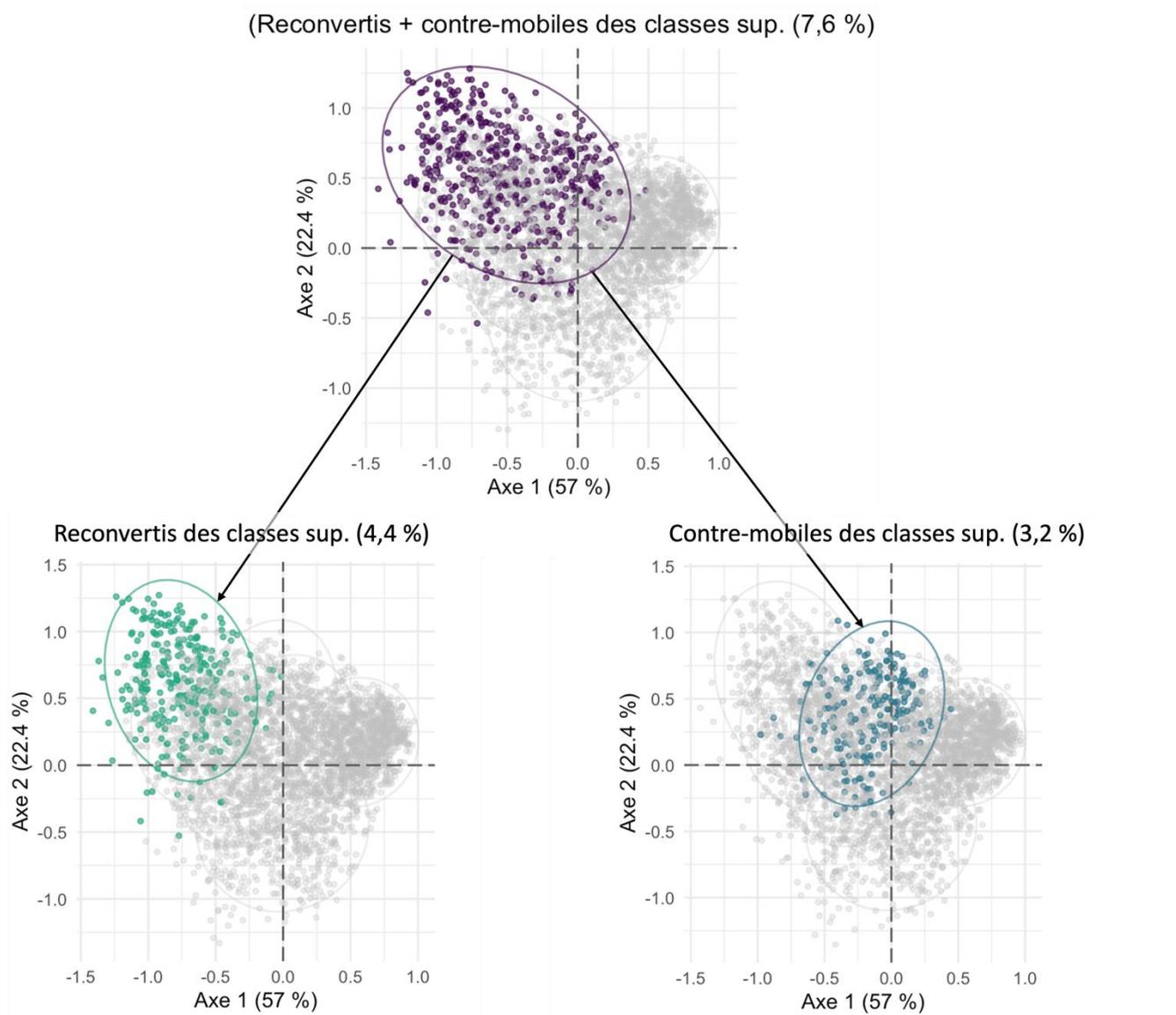
Cette classe se distingue toutefois par la présence, malgré tout, d'une proportion non négligeable d'enfants d'agriculteurs (42 %), qui bien qu'inférieure à celle de l'échantillon total (55 %) reste nettement plus élevée que pour la classe précédente (12 %). La mobilité depuis les classes supérieures semble ainsi pouvoir s'interpréter pour une partie des membres de cette classe comme une « contre-mobilité » (Bertaux, 1974), c'est-à-dire un retour au métier des parents après un passage dans une autre catégorie socio-professionnelle. Ceci pourrait contribuer à expliquer que cette cinquième classe, relativement proche de la précédente dans le premier plan factoriel, s'en démarque plus clairement lorsqu'on tient compte de l'axe 3 de l'ACM (**figure 13**), qui est structuré à la fois par une opposition entre classes supérieures et classes populaires (les membres de la classe 4 occupant donc une position intermédiaire) et par le type d'expériences agricoles, informelles et dans un cadre familial ou formelles dans un cadre institutionnel (les reconverti-es des classes moyennes étant plus rarement du côté des expériences informelles, au contraire d'une partie de classe 5 ayant des parents agriculteurs et ayant pu participer au travail sur l'exploitation dans leur jeunesse avant de connaître une trajectoire professionnelle ascendante).

On retrouve des signes de la dualité de cette classe dans les modalités d'installation, puisque plus du tiers reprennent ou s'associent à une exploitation appartenant à des membres de leur famille, tandis que la moitié créent leur propre exploitation. Autre point important : si l'une des principales caractéristiques de cette classe est son haut de qualification, on peut préciser que 30 % de ses membres possèdent un diplôme de niveau bac+5 en lien avec l'agriculture (agronomie, gestion des entreprises agricoles...). Ceci permet de nuancer l'idée qu'il s'agirait de « néo-ruraux » très qualifiés : cette classe ne regroupe pas uniquement des personnes totalement étrangères aux mondes ruraux, ce qui va dans le sens d'analyses ayant discuté les catégories de « néo-ruraux » ou « néo-agriculteurs » (Bruneau, 2006 ; Samak, 2021).

Le principal critère qui sous-tend la construction de cette classe – l'appartenance aux classes supérieures avant l'installation – dissimule donc en réalité deux profils distincts en termes de socialisation à l'agriculture en amont de l'accès aux classes supérieures. Pour la suite de nos analyses, il s'est avéré pertinent de distinguer les membres de cette cinquième classe selon qu'ils ont des parents agriculteurs (et peuvent être considérés comme des « contre-mobiles ») ou non (auquel cas nous les désignons comme des reconverti-es). En les séparant

« manuellement » selon ce critère¹⁸, on voit d'emblée, lorsqu'on projette à nouveau les classes dans le premier plan factoriel (**figure 14**), qu'elles occupent des positions sensiblement distinctes – les contre-mobiles se trouvant à mi-chemin entre les reconverti-es des classes supérieures et les héritiers bien préparés.

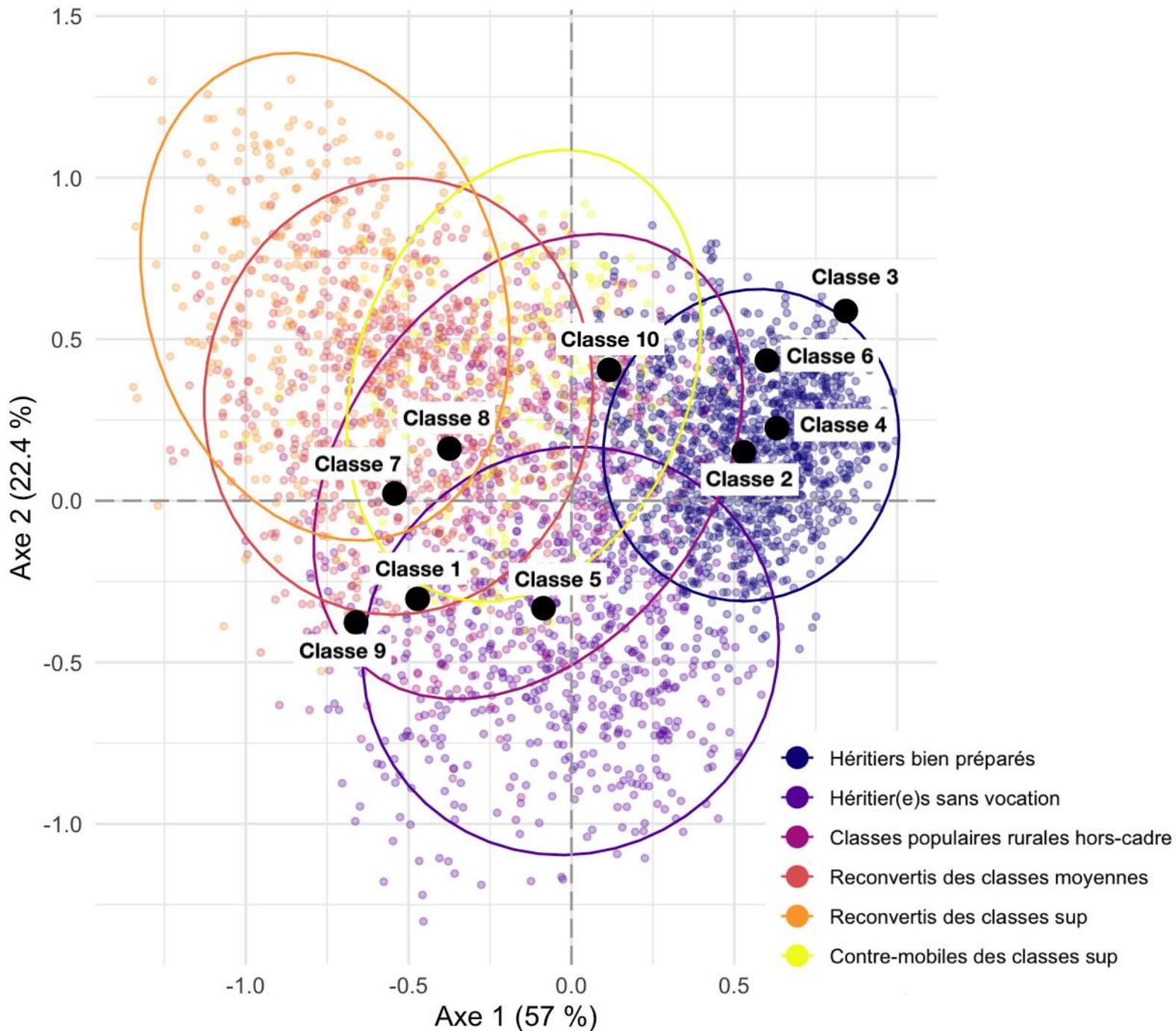
Figure 14 – Séparation des reconverti-es et contre-mobiles des classes supérieures



¹⁸ Une ACM « class specific » (Le Roux et Rouanet, 2004, p. 94, 203 et 210-213) a été réalisée sur le sous-nuage des individus appartenant à cette cinquième classe afin de s'assurer de la pertinence de cette séparation d'un point de vue statistique. Il ressort effectivement que ce sous-nuage est structuré avant tout par la PCS des parents et la variable indiquant dans agriculteurs dans la famille, qui expliquent 68 % de la variance totale du sous-nuage et distinguent tout particulièrement les installés issus d'un ménage cadre – donc sans parent agriculteur (cette modalité expliquant à elle seule 40 % de la variance du sous-nuage) .

La typologie dégagée dans cette partie permet de saisir de manière plus synthétique et globale les différents parcours qui peuvent mener à l'installation. Mais comment s'articulent-ils aux séquences identifiées dans la partie précédente ? Pour le savoir, nous avons projeté la typologie de classes de séquences et le nuage des individus dans le premier plan factoriel (**figure 15**). Ceci permet de voir comment chacune des séquences typiques se répartissent par rapport aux types de parcours plus synthétiques que cette partie a permis de mettre en évidence.

Figure 15 – Projection des séquences pré-installation sur le nuage d'individus



On remarque ainsi que les classes 3, 4 et 6, que nous avons rassemblées et décrites comme des trajectoires de jeunes hommes se destinant à exercer rapidement le métier, sont effectivement regroupées du côté des héritiers bien préparés, de même que la classe 2 qui rassemblait des séquences caractérisées par plusieurs années de salariat agricole. Les classes 5 et 9, celles des « déjà agriculteurs » et des personnes sans emploi, se situent plutôt en bas du graphique, du côté des héritier·es sans vocation dont nous avons vu qu'ils et elles s'installaient plus tard. On retrouve également les membres de la classe 1, qui correspondaient à des trajectoires de « reconversion » depuis le salariat agricole et dont la position dans l'espace factoriel signale qu'elle regroupe en réalité des profils de « reconverti·es » tels que nous les avons définis mais aussi d'héritier·es sans vocation qui ont connu d'autres expériences professionnelles avant de s'engager en agriculture. Les classes 7 et 8, qui esquissaient des réorientations ou des reconversions progressives par le biais du salariat, s'avère plutôt correspondre à des trajectoires de reconverti·es des classes moyennes et supérieures. Enfin, la classe 10, qui pouvait être vue comme regroupant des formes de « détours » professionnels dans des professions non agricoles après une formation agricole, se rapproche du profil des contre-mobile des classes supérieures dont la trajectoire peut effectivement s'interpréter comme un « détour ».

Finalement, la typologie dégagée permet de dépasser une opposition binaire entre « héritiers » et « NIMA », mettant au jour la pluralité des manières d'être (ou non) socialisé au monde agricole et d'accéder au statut d'agriculteur. Du côté des enfants d'agriculteurs, on voit d'abord la diversité des ressources à leurs disposition et de leurs parcours d'entrée dans le métier, de sorte qu'on ne peut les réduire à un groupe homogène de personnes héritant d'un métier, d'un statut et d'un patrimoine de manière uniforme. Quant aux « non-héritiers », on voit qu'ils peuvent néanmoins entretenir des proximités au monde agricole ou rural, et qu'ils proviennent de fractions distinctes de l'espace social, ce qui invite là encore à rompre avec une catégorisation univoque. Les nuances apportées par cette typologie ouvrent alors la possibilité d'interroger la manière dont les différences de parcours peuvent se répercuter ensuite sur les pratiques professionnelles, la conception du métier ou les difficultés rencontrées dans l'exercice de l'activité. Il s'agit ainsi d'interroger les lignes de clivage qui structurent aujourd'hui la profession agricole au prisme de ces parcours des nouveaux entrants.

VI) Le métier vécu : pratiques professionnelles, conditions d'exercice et rapport à l'activité agricole

Les profils dégagés par notre analyse peuvent être mis en perspective avec des pratiques professionnelles, confortant comme nous le verrons certains résultats de la littérature sur les « néo-agriculteurs ». Nous verrons toutefois dans un second temps qu'un intérêt de notre partition est de permettre de montrer d'autres différences, qui portent moins sur les pratiques professionnelles que sur les rapports au métier et les conditions d'exercice de celui-ci – c'est-à-dire, en quelque sorte, les manières d'être agriculteurs.

VI.1) Pratiques et engagements professionnels

Il est utile, pour commencer, de se pencher sur le type de production dans lequel s'engagent les nouveaux installés en fonction de leur profil (**tableau 7**). Il ressort ainsi que les exploitations bovines et, dans une moindre mesure, celles consacrées aux grandes cultures (blé, maïs, colza...) sont plus susceptibles d'être transmises dans un cadre familial – les héritiers s'engageant majoritairement sur celles-ci. On peut également relever que les contre-mobiles des classes supérieures s'engagent pour près du tiers dans les grandes cultures, soit plus deux fois plus souvent que l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 7 – Distribution du type de production pour chaque profil d'installés

	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es classes moy.	Reconverti-es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup	Ensemble
Bovins	36%	31%	21%	5%	8%	18%	25%
Horticulture, maraîchage	7%	10%	22%	36%	40%	16%	17%
Grandes cultures	20%	17%	10%	5%	11%	32%	14%
Autres herbivores	10%	12%	15%	17%	14%	6%	12%
Viticulture	8%	15%	9%	7%	9%	12%	10%
Polyculture et/ou polyélevage	11%	7%	10%	8%	9%	10%	9%
Granivores	7%	6%	10%	6%	4%	3%	7%
Non classée	1%	3%	4%	17%	6%	4%	5%

Lecture : 36 % des héritiers bien préparés sont installés sur une exploitation dont la production est principalement orientée vers les bovins (lait ou viande). Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 874,13, p < 0.01$).

En même temps, on voit aussi que ces spécialités sont moins attractives (ou plus difficiles d'accès) pour les reconverti-es, chez qui elles sont nettement sous-représentées. À l'inverse,

ces reconverti·es s'engagent plus volontiers en horticulture et en maraîchage, dans près de deux cas sur cinq, alors que cette spécialité n'attire que très peu les héritiers bien préparés. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces écarts : au-delà des appétences éventuelles des nouveaux entrants, certaines productions pourraient demander de plus grosses infrastructures, ou nécessiter de plus grandes surfaces, de sorte qu'il soit moins facile de s'engager dans ce type d'exploitation lorsqu'on ne peut pas hériter d'un outil de production par le biais d'un parent ou même simplement de connaissances.

De ce point de vue, il est intéressant de relever que les classes populaires rurales se répartissent de manière équilibrée entre ces deux types de production (bovins et horticulture / maraîchage) : lorsqu'on s'intéresse aux modalités d'accès à l'exploitation, cette répartition s'avère recouper assez nettement une opposition entre les membres de cette classe qui sont en mesure de reprendre ou s'associer à l'exploitation de proches ou de connaissances locales (en bovins) et ceux qui créent leur exploitation (en horticulture / maraîchage). La surreprésentation des contre-mobiles des classes supérieures sur des exploitations consacrées à de grandes cultures pourrait également s'interpréter en ce sens

Un clivage crucial que permet par ailleurs d'interroger notre matériau correspond au choix d'une production biologique ou non. Plusieurs travaux ont montré que l'agriculture biologique s'était en partie développée sous l'impulsion de « néo-agriculteurs » qui, ayant connu un parcours à distance des instances de socialisation agricole, étaient plus susceptibles de développer un rapport critique au métier et d'adhérer à un modèle professionnelle « alternatif » ou « hétérodoxe » (Leroux, 2013 ; Nicolas, 2017 ; Paranthoën, 2021 ; Samak, 2021). Ces mêmes travaux soulignent également parfois que l'engagement dans l'agriculture biologique peut aussi être le fait d'héritiers « sans héritage » (Nicolas, 2017) ou dont la reprise était « improbable » (Samak, 2021). Si les néo-agriculteurs évoquent nos classes de reconverti·es, ces derniers profils se rapprochent davantage des « héritier·es sans vocation », leur point commun étant de ne pas avoir été socialisés dès leur plus jeune âge comme des repreneurs potentiels d'une exploitation familiale. Dans le prolongement de ces travaux, notre typologie permet alors d'interroger le lien entre, d'une part, les différentes formes de socialisation à la profession agricole que recèlent nos profils, et d'autre part la probabilité de s'engager dans une production biologique, le tout en ne se contentant pas d'une opposition entre les « héritiers bien préparés » et les autres (**tableau 8 et 9**).

On constate tout d'abord que les héritiers bien préparés, s'ils disposent plus souvent que les autres profils de labels indiquant une origine géographique protégée ou un niveau de qualité

certifié (Label rouge), sont en revanche plus rarement certifiés en agriculture biologique (pour tout ou partie de leur production) : c'est le cas d'un peu moins d'un cinquième d'entre eux (**tableau 8**). Seul-es les héritier-es sans vocation disposent plus rarement qu'eux d'une certification bio, relativisant le rôle de ce profil dans le développement de l'agriculture biologique. À l'inverse, les reconverti-es des classes moyennes et supérieures semblent davantage se détourner des labellisations de qualité ou d'origine géographique mais disposent en revanche d'une certification en agriculture biologique dans près de la moitié des cas.

Tableau 8 – Labellisation de la production

	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es classes moy.	Reconverti-es classes sup.	Contre-mobiles classes sup.	Ensemble
Certification bio	18 %	17 %	28 %	47 %	60 %	34 %	28 %
Qualité (Label rouge, IGP...)	28 %	22 %	19 %	9 %	13 %	19 %	21 %

Lecture : 18 % des héritiers bien préparés disposent d'une certification en agriculture biologique pour tout ou partie de leur production. Note : le test du Khi-deux indique une association significative au seuil de 1 % entre chaque variable dichotomique représentée en ligne (seul la modalité positive apparaissant) et les profils d'installés.

Les contre-mobiles – héritiers que le parcours a conduits dans des fractions de l'espace social éloignées du milieu agricole – et les classes populaires rurales hors cadre – qui n'héritent pas du métier dans un cadre familial mais ont néanmoins connu une socialisation rurale –, présentent pour leur part des taux de certification correspondant à des valeurs intermédiaires. Au-delà de l'opposition nette qui ressort entre les deux premières classes d'héritiers et celles de reconverti-es des classes moyennes et supérieures, ceci montre tout l'intérêt d'une prise en compte simultanée de l'origine agricole et de la position sociale antérieure pour saisir les effets du parcours sur les pratiques. Si les héritiers et les reconverti-es s'opposent clairement, des formes de socialisation plus complexes comme celle des contre-mobiles se font ainsi jour.

Ces tendances se confirment lorsqu'on s'intéresse aux modes de production déclarés, et plus uniquement aux certifications officiellement obtenues¹⁹ (**tableau 9**). Alors que les héritiers indiquent privilégier une production « conventionnelle » ou éventuellement « raisonnée » pour plus des deux-tiers, c'est le cas de moins du quart des reconverti-es des classes moyennes et

¹⁹ Les écarts observés peuvent s'expliquer de plusieurs manières : il est possible qu'une production respectant les critères de production biologique ne soit pas encore certifiée (soit parce qu'elle est en conversion, soit parce que l'agriculteur n'a pas encore eu le temps de la faire certifier dans le cas d'une installation récente), ou que l'exploitant ne souhaite tout simplement pas faire certifier ses pratiques – pour des raisons de charge de travail administrative, de coût, ou encore parce qu'il met en œuvre d'autres pratiques bio que celles exigées par les cahiers des charges des organismes de certification.

supérieures. Ces dernier·es déclarent en revanche beaucoup plus souvent des pratiques biologiques, comme le font près des trois-quarts des reconverti·es des classes supérieures. Quant aux contre-mobiles des classes supérieures et aux classes populaires rurales hors cadre, ils présentent une fois de plus des profils de réponse analogues²⁰. On peut faire l’hypothèse que ces pratiques biologique procèdent pour les premiers d’une exposition, au fil d’un parcours les ayant conduits à être socialisés aux goûts et pratiques des classes supérieures, aux conceptions légitimes de l’écologie (Grossetête, 2019). Concernant les seconds, cette tendance à adopter des pratiques biologiques, plus marquée que pour les deux classes d’héritiers, pourrait refléter l’adhésion des classes populaires rurales à certaines pratiques écologiques, même lorsqu’elles ne sont pas désignées et revendiquées comme telles (Hugues, 2024).

Tableau 9 – Mode de production déclaré

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles classes sup.	Ensemble
Agriculture conventionnelle ou raisonnée	69 %	70 %	53 %	24 %	19 %	46 %	55 %
Pratiques bio (certifiées ou non)	19 %	21 %	36 %	61 %	74 %	40 %	33 %
Techniques diverses* hors bio	13 %	9 %	11 %	15 %	7 %	14 %	12 %

* Agriculture de précision, de conservation des sols et techniques culturales simplifiées. Lecture : 69 % des héritiers bien préparés indiquent produire principalement en agriculture « conventionnelle » ou « raisonnée », tandis que 19 % d’entre eux déclarent recourir principalement à des pratiques bio (certifiées ou non). Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 576,74$, $p < 0.01$).

Ces logiques de différenciations autour de l’agriculture biologique peuvent se répercuter sur d’autres pratiques, notamment en ce qui concerne l’engagement syndical – les agriculteurs biologiques pouvant parfois se positionner en opposition au syndicalisme majoritaire (Samak, 2013). Plus largement, s’intéresser aux engagements syndicaux est utile à la fois pour saisir les manières, plus ou moins « collectives », d’exercer le métier, et pour identifier différentes conceptions de celui-ci. En effet, la « représentation unitaire de “la profession” » qui prévalait dans les années 1960 et 1970 a notamment été remise en cause par l’émergence de définitions alternatives de « l’excellence professionnelle » (Bruneau, 2013), de sorte que s’intéresser aux

²⁰ On peut faire l’hypothèse que ces pratiques biologique pourraient procéder pour les premiers d’une exposition aux conceptions légitimes de l’écologie (Grossetête, 2019), leur parcours les ayant conduits à être socialisés aux goûts et pratiques des classes supérieures. Concernant les seconds, cette tendance à adopter des pratiques biologiques, plus marquée que pour les deux classes d’héritiers, pourrait refléter l’adhésion des classes populaires rurales à certaines pratiques écologiques, même lorsqu’elles ne sont pas désignées et revendiquées comme telles (Hugues, 2024).

pratiques syndicales constitue une porte d'entrée pour interroger les manières différenciées de pratiquer l'agriculture, et plus largement les conceptions du métier et le degré d'identification au monde agricole (Bruneau, 2010).

Tableau 10 – Adhésion à une organisation syndicale

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es des classes moy.	Reconverti·es des classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
FNSEA	13 %	13 %	10 %	3 %	1 %	15 %	10 %
Jeunes Agriculteurs (JA)	15 %	4 %	8 %	2 %	1 %	2 %	8 %
FNSEA + JA	7 %	2 %	2 %	0 %	0 %	4 %	3 %
Confédération paysanne	2 %	4 %	8 %	13 %	24 %	9 %	7 %
Coordination rurale	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Asso. spécialisée de producteurs	2 %	3 %	3 %	6 %	7 %	5 %	3 %
Autres multi-adhésions	2 %	0 %	1 %	2 %	6 %	4 %	2 %
Aucun de ces syndicats	57 %	72 %	67 %	73 %	59 %	60 %	65 %

Lecture : 15 % des héritiers bien préparés sont adhérents aux JA. Note : Le Modef figurait parmi les modalités proposées, mais n'est pas indiqué dans le tableau car il rassemblait moins de 0,5 % de chaque classe. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 486,54$, $p < 0.01$), ce dont on s'est assuré avec une simulation de Monte-Carlo pour tenir compte des faibles effectifs de certaines cases.

Lorsqu'on s'intéresse tout d'abord aux adhésions syndicales (**tableau 10**), on constate tout d'abord que la majorité des nouveaux entrants ne sont pas syndiqués au moment de l'enquête. Cette distance aux syndicats est particulièrement forte pour les héritier·es sans vocation et les reconverti·es des classes moyennes, et dans une moindre mesure les classes populaires rurales – ce qui suggère là encore un effet à la fois de l'intensité de la socialisation agricole et de la position sociale avant l'installation. Parmi les agriculteurs syndiqués, on peut voir que les reconverti·es n'adhèrent que très rarement à la FNSEA et aux JA, au contraire des héritiers et, dans une moindre mesure, des classes populaires rurales. De ce point de vue, il ressort que le fait d'avoir des parents agriculteurs ou d'avoir grandi en milieu rural favorise l'adhésion au syndicalisme « majoritaire » représenté par ces deux organisations. À l'inverse, les reconverti·es des classes moyennes et surtout supérieures adhèrent beaucoup plus souvent à la Confédération Paysanne²¹, syndicat classé à gauche et porteur d'une conception écologique et paysanne de l'agriculture, opposé au modèle « productiviste » (Bruneau, 2017 ; Martin, 2015). S'il importe de rappeler que la Confédération a un recrutement social diversifié et n'est pas

²¹ L'adhésion des reconvertis des classes supérieures à la Confédération Paysanne est encore plus nette que ne le suggère le tableau, puisque la plupart des « autres multi-adhésions » pour cette classe correspondent à une double adhésion à la Confédération et à une association spécialisée de producteurs.

simplement un syndicat de « néo-ruraux » étrangers au milieu agricole (Bruneau, 2006), on voit qu'il s'agit néanmoins du syndicat le plus attractif pour ces profils effectivement néo-ruraux.

Afin de spécifier la forme que prend l'engagement dans les organisations professionnelles, notre questionnaire interrogeait les agriculteurs syndiqués sur leur participation aux activités syndicales, et plus largement sur leurs éventuels mandats dans d'autres organisations professionnelles (**tableaux 11 et 11 bis**).

Tableau 11 et 11 bis – Engagements professionnels

Engagement syndical	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es des classes moy.	Reconverti-es des classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Simple adhésion	51 %	68 %	57 %	61 %	51 %	61 %	57 %
Participation à des réunions	13 %	13 %	14 %	18 %	23 %	9 %	14 %
Participation à des manifestations ou événements syndicaux	21 %	14 %	18 %	12 %	16 %	17 %	18 %
Responsabilité au sein du syndicat	14 %	5 %	12 %	8 %	11 %	14 %	11 %

Lecture : 51 % des héritiers bien préparés qui sont adhérents à un syndicat sont simplement adhérents et ne participent pas activement aux activités du syndicat. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 33,97$, $p < 0,01$), ce dont on s'est assuré avec une simulation de Monte-Carlo pour tenir compte des faibles effectifs de certaines cases.

Responsabilité professionnelle	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es des classes moy.	Reconverti-es des classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Oui	30 %	11 %	18 %	9 %	21 %	30 %	19 %
Non	70 %	89 %	82 %	91 %	79 %	70 %	81 %

* Responsabilités dans un syndicat ou mandat d'élu ou d'administrateur à la chambre d'agriculture, dans une coopérative agricole, une organisation de producteurs, une CUMA, un service de remplacement, un organisme de développement agricole, un conseil d'administration de banque, mutuelle ou assurance agricole...
Lecture : 30 % des héritiers bien préparés exercent des responsabilités dans au moins une organisation professionnelle. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 175,16$, $p < 0,01$).

On voit ainsi qu'au-delà du syndicat d'adhésion, les pratiques se différencient également en termes de degré d'engagement : les héritiers bien préparés, mais aussi les reconverti-es des classes supérieures sont relativement moins souvent « simples adhérents », au contraire des héritier-es sans vocation, qui exercent également moins souvent que les autres classes des responsabilités au sein de leur syndicat. L'engagement des reconverti-es des classes supérieures reste toutefois relativement modeste, consistant principalement à participer à des réunions

davantage qu'à d'autres événements syndicaux voire à l'exercice de responsabilités. Les contre-mobiles des classes supérieures se distinguent pour leur part par l'exercice de responsabilités plus fréquemment que la moyenne, dans les mêmes proportions que les héritiers bien préparés. S'il n'est pas évident de faire ressortir une tendance nette du fait que ces formes de participation sont hétérogènes et pas tout à fait hiérarchisables en termes d'intensité de l'engagement, les autres engagements dans des organisations professionnelles complètent le tableau dressé ici. On voit ainsi que les héritiers bien préparés et les contre-mobiles des classes supérieures sont, plus souvent que les autres profils, investis d'un mandat professionnel. Il peut par exemple s'agir d'administrer une CUMA ou une coopérative agricole, d'être élu à la chambre d'agriculture, ou encore de siéger au conseil d'administration d'une mutuelle agricole ou d'un organisme de développement agricole. À l'inverse, reconverti-es des classes moyennes et héritier-es sans vocation déclarent moins souvent un mandat professionnel, ce qui pourrait signaler des manières différenciées d'envisager le métier et de s'investir dans ses instances. Notre matériau ne permet pas de déterminer plus précisément si ce relatif désengagement procède, par exemple, d'une volonté de séparation de l'identité sociale et professionnelle, ou d'une moindre légitimité (perçue par les nouveaux entrants ou par leurs pairs). Des enquêtes qualitatives sur ces profils relativement moins dotés (en ressources professionnelles, par comparaison avec les héritiers bien préparés, ou en ressources économiques et culturelles, par comparaison avec les reconverti-es des classes supérieures) permettraient à cet égard ce qui pourrait les maintenir à plus grande distance de l'exercice de responsabilités dans les organisations professionnelles.

Ainsi, notre typologie de profils éclaire comment les parcours et les formes de socialisation agricole peuvent influencer sur certaines pratiques professionnelles, dans le prolongement des travaux ayant analysé la manière dont des agriculteurs et agricultrices n'héritant pas du métier dans le cadre familial pouvaient être davantage susceptibles de mettre en œuvre des pratiques alternatives à celles des « conventionnels ». Les différences dans la manière d'investir le métier ne se limitent toutefois pas à ces éléments, et ont trait plus largement aux conditions d'exercices du métier, aux difficultés que peuvent rencontrer les différents profils et aux choix opérés quant à leurs manières de travailler. L'intensité et la précocité de la socialisation agricole s'avèrent-elles être des avantages dans l'accès au métier et l'exercice de celui-ci ? Ou les « détours » dans d'autres univers sociaux et professionnels confèrent-ils des ressources alternatives permettant de se faire une place dans le milieu agricole ?

VI.2) Des difficultés plus ou moins grandes selon le parcours ?

Notre questionnaire interrogeait les enquêtés sur plusieurs dimensions potentiellement pénibles ou sources de difficultés depuis l'installation (**tableau 12**). Toutefois, les écarts du tableau ne sont pas toujours facilement interprétables. Des régressions logistiques, non présentées ici²², ont permis de vérifier que pour la plupart des items, il n'existait pas d'écarts significatifs entre les classes dégagées. Elles prenaient pour profil de référence les héritiers bien préparés, dont on peut considérer qu'ils ont le parcours d'installation le plus typique et la socialisation au métier la plus poussée, ce qui permettait en quelque sorte de mesurer les difficultés « provoquées » par le fait d'avoir connu un parcours pré-installation alternatif.

Tableau 12 – Difficultés rencontrées depuis l'installation

Difficultés rencontrées	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es classes moy.	Reconverti-es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Aucune	11 %	15 %	13 %	8 %	12 %	14 %	12 %
Aléas climatiques	56 %	45 %	50 %	48 %	51 %	46 %	50 %
Dépenses, coûts imprévus	50 %	40 %	49 %	55 %	45 %	38 %	48 %
Articulation pro / perso difficile	36 %	29 %	41 %	43 %	46 %	42 %	38 %
Douleurs physiques	13 %	21 %	19 %	27 %	23 %	15 %	19 %
Revenus plus faibles que prévu	37 %	38 %	42 %	48 %	35 %	32 %	40 %
Stress	47 %	41 %	47 %	50 %	41 %	43 %	46 %
Pas autant d'autonomie qu'espéré	10 %	9 %	10 %	7 %	8 %	8 %	9 %
Charge de travail élevée	24 %	24 %	28 %	38 %	36 %	29 %	28 %

Lecture : 11 % des héritiers bien préparés n'ont rencontré aucune des difficultés listées depuis leur installation. Note : le test du Khi-deux indique une association significative au seuil de 1 % entre chacune des variables dichotomiques représentées en ligne (seul la modalité positive étant représentée) et les profils d'installés, sauf pour le stress (association significative au seuil de 2 %) et l'autonomie (association non significative).

Ainsi, on ne constate pas de probabilité significativement plus (ou moins) élevée chez les autres profils d'éprouver un manque d'autonomie, du stress, de souffrir d'aléas climatiques ou de revenus plus faibles que prévus, de déplorer des revenus plus faibles qu'anticipés. En revanche, les reconverti-es des classes moyennes se distinguent en ayant significativement plus

²² Le modèle finalement retenu contrôlait les effets de l'appartenance à l'un des profils de notre typologie sur la probabilité de rencontrer les difficultés proposées dans notre questionnaire, en contrôlant l'effet de l'année d'installation, du genre, de la SAU, de l'âge à l'installation, du nombre d'associés, des modalités d'installation (création, reprise ou association), du type de production principal et enfin de l'existence d'activités secondaires sur l'exploitation (comme des activités de transformation ou de production d'énergie).

de chance que les héritiers bien préparés de déplorer à la fois une charge de travail trop élevée, des dépenses imprévues, des difficultés à assurer un équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle et des douleurs physiques. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité pour les reconverti·es des classes moyennes de rencontrer chacune de ces difficultés est supérieure à celle des héritiers bien préparés de respectivement 12, 8, 9 et 9 points de pourcentage²³. Par ailleurs, concernant les douleurs physiques, les héritier·es sans vocation se caractérisent également par une probabilité significativement plus élevée d'en souffrir par rapport aux héritiers bien préparés, avec un contraste marginal de l'ordre de 6 points de pourcentage.

Comment expliquer ces écarts ? Une manière plus spécifique de mesurer les difficultés éventuellement rencontrées et de se faire une meilleure idée des conditions d'exercice de l'activité consiste à s'intéresser plus en détail aux revenus tirés de l'exploitation. Il ressort en premier lieu que les héritiers bien préparés semblent relativement moins exposés à des difficultés économiques (**tableau 13**) : seulement 18 % d'entre eux rencontrent des difficultés à tirer un revenu de l'exploitation, quand cela concerne environ un tiers d'héritier·es sans vocation, des membres des classes populaires rurales et des contre-mobiles des classes supérieures, près de la moitié des reconverti·es des classes supérieures, et plus de la moitié des reconverti·es des classes moyennes.

Tableau 13 – Modalités de prélèvement d'un revenu sur l'exploitation

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles cl. sup.	Ensemble
Prélève un montant mensuel fixe	43%	30%	34%	13%	21%	24%	31%
Prélève un montant minimum, et parfois plus selon les résultats	13%	13%	11%	9%	6%	15%	12%
Prélève un montant variable, en fonction des besoins	26%	26%	21%	23%	26%	28%	25%
Les résultats de l'entreprise ne permettent pas de se prélever un revenu	18%	31%	34%	55%	47%	33%	32%

Lecture : parmi les reconverti·es des classes supérieures, 47 % ne sont pas en mesure de se dégager un revenu régulier de l'exploitation. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 345,9$, $p < 0.01$).

²³ Ces mesures correspondent aux contrastes marginaux obtenus grâce au modèle de régression.

Les pratiques des classes populaires rurales sur cette question de la manière de se rémunérer se rapprochent dans une certaine mesure de celles des héritiers bien préparés. Plus largement, il semblerait que quelles que soient les formes qu'elle a pu prendre, plus la socialisation agricole est forte, moins les nouveaux installés sont susceptibles d'être exposés à des difficultés économiques, même si d'autres dimensions peuvent intervenir – comme la position sociale antérieure, qui expliquerait que les reconverti-es des classes moyennes connaissent des difficultés plus marquées encore que ceux des classes supérieures.

La tendance constatée dans le tableau précédent se confirme lorsqu'on se penche sur le montant des revenus tirés de l'exploitation²⁴ (**tableau 14**) : là encore, les héritiers bien préparés sont sous-représentés parmi les agriculteurs gagnant moins de 500 euros mensuels (un quart d'entre eux étant concernés), tandis que celles et ceux ayant connu une socialisation agricole plus diffuse sont plus souvent concernés (autour de 40 % pour les héritier-es sans vocation, les classes populaires rurales et les contre-mobiles des classes supérieures), et que les reconverti-es des classes supérieures et, surtout, des classes moyennes sont les deux classes se retrouvant le plus souvent dans ce cas de figure. Plus largement, les héritiers bien préparés sont la seule classe dont la majorité des membres (55 %) tirent en moyenne plus de 1000 euros mensuels de l'exploitation.

Tableau 14 – Revenus tirés de l'exploitation, en moyenne, par mois

	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es classes moy.	Reconverti-es classes sup.	Contre-mobiles cl. sup.	Ensemble
Moins de 500€	25 %	40 %	37 %	65 %	55 %	39 %	40 %
500 à 999€	18 %	23 %	19 %	16 %	18 %	15 %	19 %
1000 à 1499€	25 %	18 %	19 %	11 %	13 %	15 %	19 %
1500 à 1999€	18 %	13 %	14 %	4 %	7 %	18 %	13 %
2000€ ou plus	12 %	6 %	11 %	4 %	7 %	14 %	9 %

Lecture : parmi les héritiers bien préparés, 12 % tirent en moyenne un revenu supérieur à 2000 euros nets mensuels de leur exploitation. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 330,95$, $p < 0.01$).

Une régression logistique binaire, testant la probabilité de tirer plus de 1000 euros mensuels de l'exploitation en fonction de la classe de parcours d'installation et contrôlant

²⁴ La question correspondante était : « En moyenne, actuellement, quel revenu mensuel vous prélevez-vous effectivement ? »

plusieurs variables²⁵, permet de confirmer que les reconverti-es des classes moyennes et supérieures ont significativement moins de chance (au seuil de 1 %) d'être dans ce cas de figure que les héritiers bien préparés²⁶. Ceci pourrait contribuer à expliquer en partie les difficultés rencontrées par les reconverti-es des classes moyennes : disposant de moins de marges sur le plan économique, ils et elles seraient susceptibles de devoir se surengager dans le travail et éprouveraient pour cette raison davantage de douleurs physiques ou de difficultés à équilibrer vie professionnelle et personnelle. Quant aux dépenses imprévues auxquels ils sont davantage confrontés, elles pourraient réciproquement expliquer qu'ils aient plus souvent des revenus faibles.

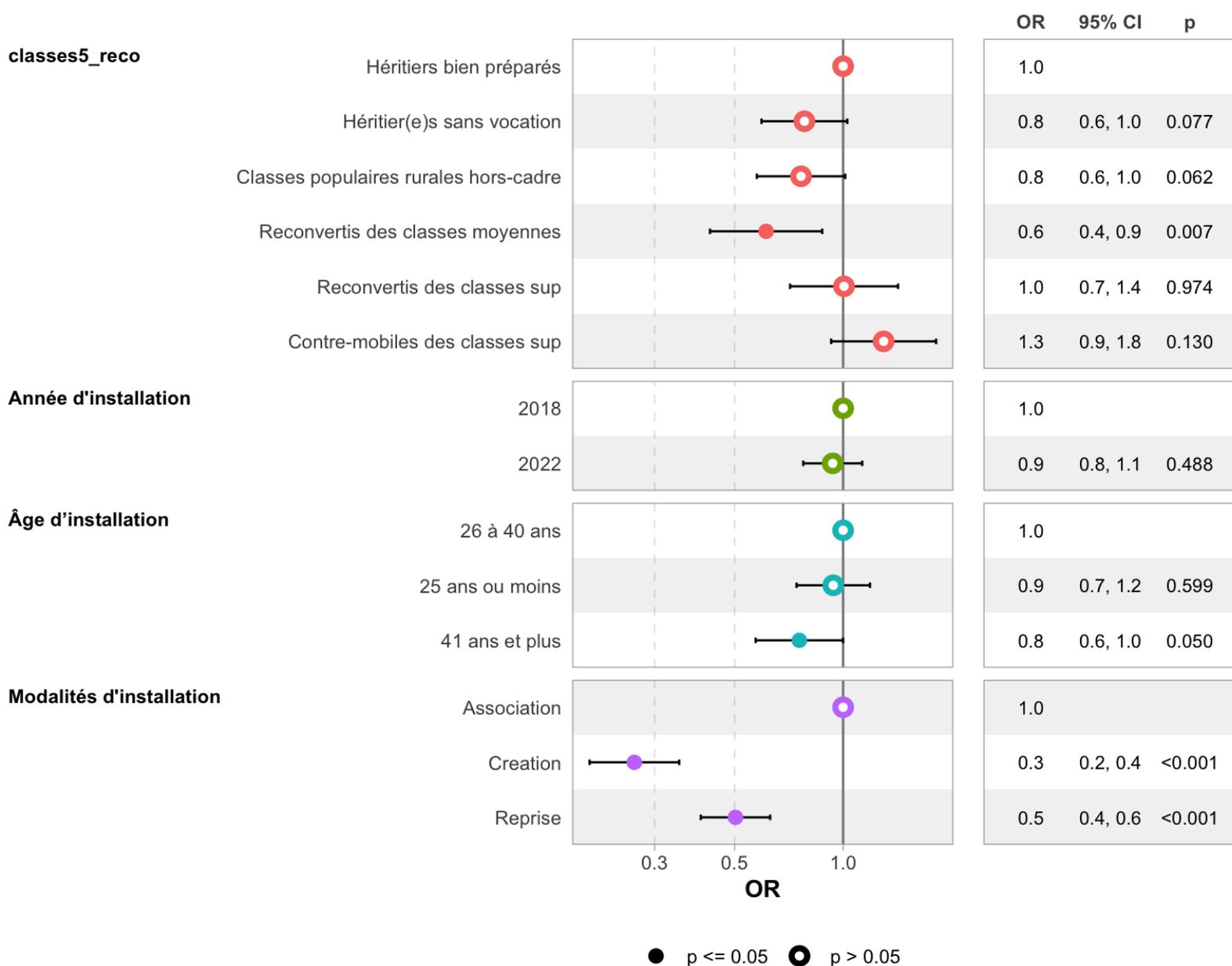
Leur installation pourrait toutefois s'interpréter également comme une forme de « déclassement volontaire » d'un point de vue économique (de Ruggy, 2018), de sorte que leurs plus faibles revenus ne reflètent pas seulement des difficultés plus grandes mais aussi, dans une certaine mesure, de moindres ambitions économiques. Pour le tester, il est utile de réaliser une régression logistique mesurant l'effet de l'appartenance à chaque classe sur la probabilité de se dire satisfait des revenus ainsi prélevés (**figure 16**). On voit alors qu'à année d'installation, âge et modalités d'accès à l'exploitation constants, les reconverti-es des classes supérieures ne sont pas significativement moins satisfait-es des revenus tirés de l'exploitation, au contraire des reconverti-es des classes moyennes.

Toutefois, il convient de nuancer ce constat en précisant que lorsqu'on ajoute le montant des revenus aux variables de contrôle, plus aucune classe de profils n'est significativement plus (in)satisfaite vis-à-vis des revenus tirés de l'exploitation. S'il ressort que la faiblesse des revenus perçus par les reconverti-es des classes moyennes et des classes supérieures pourrait être plus facilement acceptée par les second-es, il convient donc de ne pas rigidifier cette opposition entre des reconverti-es de classes moyennes en difficulté économique et des reconverti-es de classes supérieures en « déclassement volontaire ».

²⁵ À savoir l'âge, le genre, le type de production (bovins lait ou viande, grandes cultures, fruits et légumes...), l'année d'installation (2018 ou 2022), des modalités d'installation (création, reprise ou association) et du nombre d'associés.

²⁶ Les contrastes marginaux moyens indiquant que la proportion attendue de reconvertis des classes moyennes à tirer un revenu supérieur à 1000 euros est inférieure de 15 de point de pourcentage à celle des héritiers bien préparés (et 9 points pour les reconvertis des classes supérieures).

Figure 16 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfaits des revenus tirés de l'exploitation



Note : la première modalité pour chaque variable est prise comme modalité de référence. Lecture : à ancienneté de l'installation, âge à l'installation et modalités d'installation égales, les reconverti-es des classes moyennes ont significativement moins de chances (au seuil de 1 %) que les héritiers bien préparés de se dire satisfait de la durée de leurs congés au cours de l'année précédente plutôt que de faire part de leur insatisfaction (*odds-ratio* de 0,5).

Pour poursuivre cette réflexion sur ce qui permettrait à certaines classes de davantage se satisfaire des revenus tirés de l'exploitation, il est également utile de mettre ces derniers en perspective avec les revenus totaux disponibles pour chaque classe (**tableau 15**). En effet, les reconverti-es s'avèrent pouvoir, plus souvent que le reste de l'échantillon, compter sur d'autres sources de revenus (salaire du conjoint, autre activité salariée ou indépendante en parallèle à l'activité agricole, revenus locatifs ou encore aides ou allocations) qui peuvent compenser la faiblesse des revenus tirés de l'exploitation.

Tableau 15 – Revenus totaux à disposition des enquêtés, en moyenne, par mois

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
< 500€	12 %	13 %	16 %	25 %	20 %	10 %	16 %
500 à 999€	18 %	18 %	22 %	29 %	18 %	9 %	20 %
1000 à 1499€	23 %	25 %	20 %	22 %	16 %	12 %	22 %
1500 à 1999€	22 %	22 %	23 %	12 %	15 %	19 %	20 %
2000 à 2499€	12 %	11 %	11 %	8 %	14 %	11 %	11 %
≥ 2500€	13 %	11 %	8 %	4 %	17 %	38 %	11 %

Lecture : 12 % des héritiers bien préparés disposent en moyenne de moins de 500 euros de revenus mensuels nets disponibles. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 256,57$, $p < 0.01$). Outre les revenus prélevés sur l'exploitation, les autres sources de revenus que nous invitons à prendre en compte pour répondre à cette question étaient les revenus tirés d'un autre emploi salarié ou indépendant, les aides (ACRE, RSA, ARE), les revenus locatifs et les revenus mutualisés avec les conjoints.

Ce tableau confirme que les reconverti·es des classes moyennes, sous-représenté·es dans les trois catégories de revenus les plus élevés, sont davantage exposé·es que les autres profils à des difficultés économiques. En revanche, on voit pour les reconverti·es des classes supérieures une tendance à la polarisation entre des profils aux revenus très faibles et d'autres qui, en vertu de leurs autres sources de revenus, disposent de relativement plus d'argent que la moyenne des nouveaux entrants. L'hypothèse selon laquelle l'installation agricole procéderait de la mise en œuvre d'un style de vie désiré, quitte à tirer des revenus faibles de cette activité, semble davantage s'appliquer à ce profil qu'aux reconverti·es issus des classes moyennes ou même aux exploitants issus des classes populaires rurales.

Afin de prolonger cette réflexion consistant à interroger les inégalités de revenus en termes non seulement de difficultés plus ou moins grandes rencontrées dans le métier mais aussi de manières différentes de l'investir, il est utile de s'intéresser à l'organisation du travail pour se demander dans quelle mesure l'exercice du métier s'inscrit dans un style de vie recherché.

L'organisation du temps de travail (**tableaux 16 et 17**) fournit ainsi un autre indice du rapport au métier et de sa traduction concrète dans l'activité quotidienne, et éclaire par ailleurs éclairer les inégalités économiques constatées. Si l'on s'intéresse par exemple aux congés, un quart seulement des installés issus des classes supérieures (reconverti·es comme contre-mobiles) ont pris moins d'une semaine au cours des douze derniers mois, alors que près de la

moitié des membres des autres classes sont dans ce cas de figure, dans des proportions similaires pour chaque classe (**tableau 16**). Inversement, les nouveaux entrants ayant appartenu aux classes supérieures sont 41 % à avoir pris au moins trois semaines de congés, soit deux fois plus que le reste de l'échantillon.

Tableau 16 – Congés annuels

Total des congés pris l'année précédente	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Moins d'une semaine	47%	48%	46%	47%	26%	24%	45%
Une à deux semaines environ	40%	34%	34%	29%	33%	36%	35%
Trois à quatre semaines environ	9%	11%	15%	16%	24%	27%	13%
Un mois ou plus	4%	7%	6%	9%	17%	12%	6%

Lecture : parmi les héritiers bien préparés, 47 % ont pris moins d'une semaine de congés au cours de l'année précédente contre 4 % qui ont pris un mois ou plus. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 141,82$, $p < 0.01$).

Une tendance similaire se dégage en ce qui concerne le travail le week-end : les classes supérieures sont surreprésentées parmi les agriculteurs qui ne travaillent généralement pas le week-end, ou travaillent certains week-ends mais pas d'autres (**tableau 17**). En revanche, les héritier·es sans vocation, les classes populaires rurales et les reconverti·es des classes moyennes tendent plus souvent à travailler autant le week-end qu'en semaine. Ceci est particulièrement vrai des reconverti·es des classes moyennes, ce qui invite là encore à les distinguer de leurs homologues des classes supérieures : pour les premier·es, la faiblesse des revenus constatée plus haut semble correspondre plus fréquemment à des difficultés économiques (en réponse auxquelles un fort engagement dans le travail serait exigé) tandis que pour les second·es, elle pourrait davantage correspondre à une situation choisie, consistant à vivre le « métier comme style de vie » (Bajard et Perrenoud, 2013), à mettre en œuvre ses convictions tout en limitant l'emprise du travail.

Par ailleurs, le profil de réponse des héritiers bien préparés est intéressant : alors qu'il s'agit de la classe qui déclare le plus rarement ne pas travailler le week-end, ses membres travaillent moins souvent autant qu'en semaine en comparaison aux autres profils (à l'exception, comme on l'a vu, de ceux ayant appartenu aux classes supérieures). On peut donc en déduire que travailler le week-end est la norme pour ces enfants d'agriculteurs, qui ont pu acquérir dans le cadre familial des dispositions temporelles et à l'engagement dans le travail typiques des

familles d'indépendants ; mais que dans le même temps, les ressources héritées et la relative réussite économique de leurs exploitations leur permettent tout de même d'aménager leur activité afin de réduire leur temps de travail le samedi et le dimanche.

Tableau 17 – Organisation du travail et repos hebdomadaire

Modalités de travail le week-end	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Généralement, je ne travaille pas le week-end	3%	7%	4%	4%	10%	12%	5%
Je travaille à peu près autant qu'en semaine	34%	41%	42%	49%	28%	26%	39%
Je travaille certains week-ends, mais pas d'autres	26%	28%	21%	17%	31%	31%	24%
Je travaille, mais moins qu'en semaine (un jour sur deux, journées allégées...)	37%	25%	33%	30%	32%	31%	32%

Lecture : seuls 3 % des héritiers bien préparés ne travaillent généralement pas le week-end, tandis que 34 % d'entre eux travaillent à peu près autant que s'il s'agissait de jours de semaine. Note : le test du Khi-deux indique une association significative ($\chi^2 = 114,61$, $p < 0.01$).

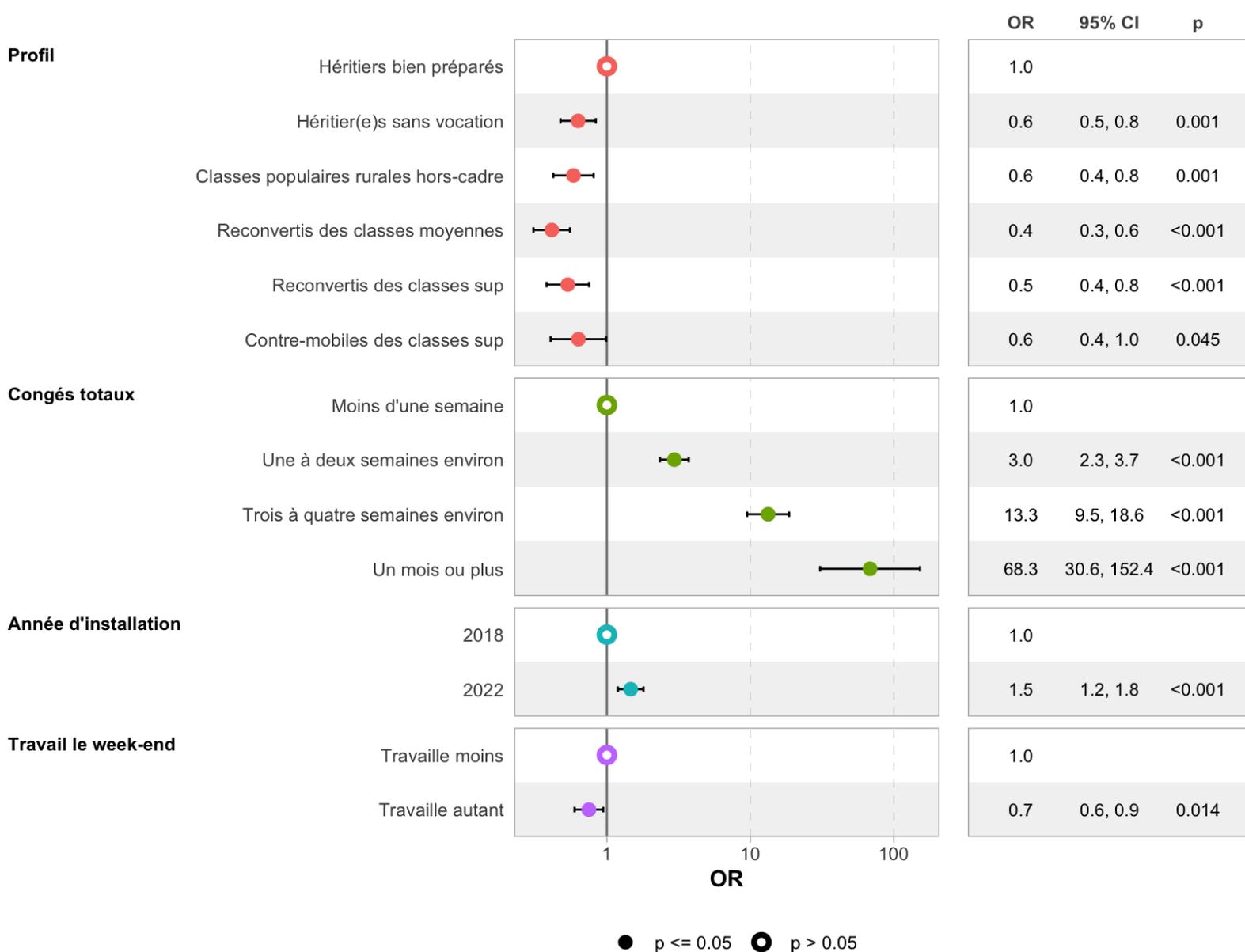
Une question mesurait la satisfaction vis-à-vis des congés et du temps de travail et permet de mieux saisir comment ces écarts sont perçus subjectivement, en contrôlant notamment pour la durée des congés. Une régression logistique binaire confirme ainsi des différences de perception selon les profils (**figure 17**).

Sans surprise, la probabilité de se dire satisfait augmente avec la durée des congés. Ce qui nous intéresse surtout réside toutefois dans le fait que, par comparaison avec les héritiers bien préparés, toutes les classes de profils ont davantage de chance de se dire insatisfaites, à *durée de congés égale*. Ceci conforte l'hypothèse selon laquelle les héritiers bien préparés, qui prennent pourtant moins de congés que le reste de l'échantillon, ont intériorisé une norme de fort engagement dans le travail, dont on peut penser qu'elle leur permet de mieux faire face à la nécessité de devoir travailler beaucoup, voire qu'elle contribue même à expliquer le peu de congés pris par ces héritiers.

La régression contrôle également les effets de l'année d'installation et de l'organisation du travail le week-end, ce qui permet de s'assurer que l'insatisfaction plus forte des autres classes n'est pas liée à des écarts en termes d'ancienneté dans la profession ou de différences dans

l'organisation des temps de repos à l'échelle de la semaine. Ces variables de contrôle permettent par ailleurs de constater que la satisfaction vis-à-vis de la durée de congés annuels n'est pas sans lien avec l'organisation du travail à l'échelle de la semaine. En effet, on constate que travailler autant le week-end qu'en semaine diminue les chances d'être satisfait de ses congés, toujours à durée de congés égale. On peut penser que l'accumulation de fatigue semaines après semaines pèse négativement sur le sentiment de disposer d'assez de congés pour récupérer de cette fatigue à l'échelle de l'année.

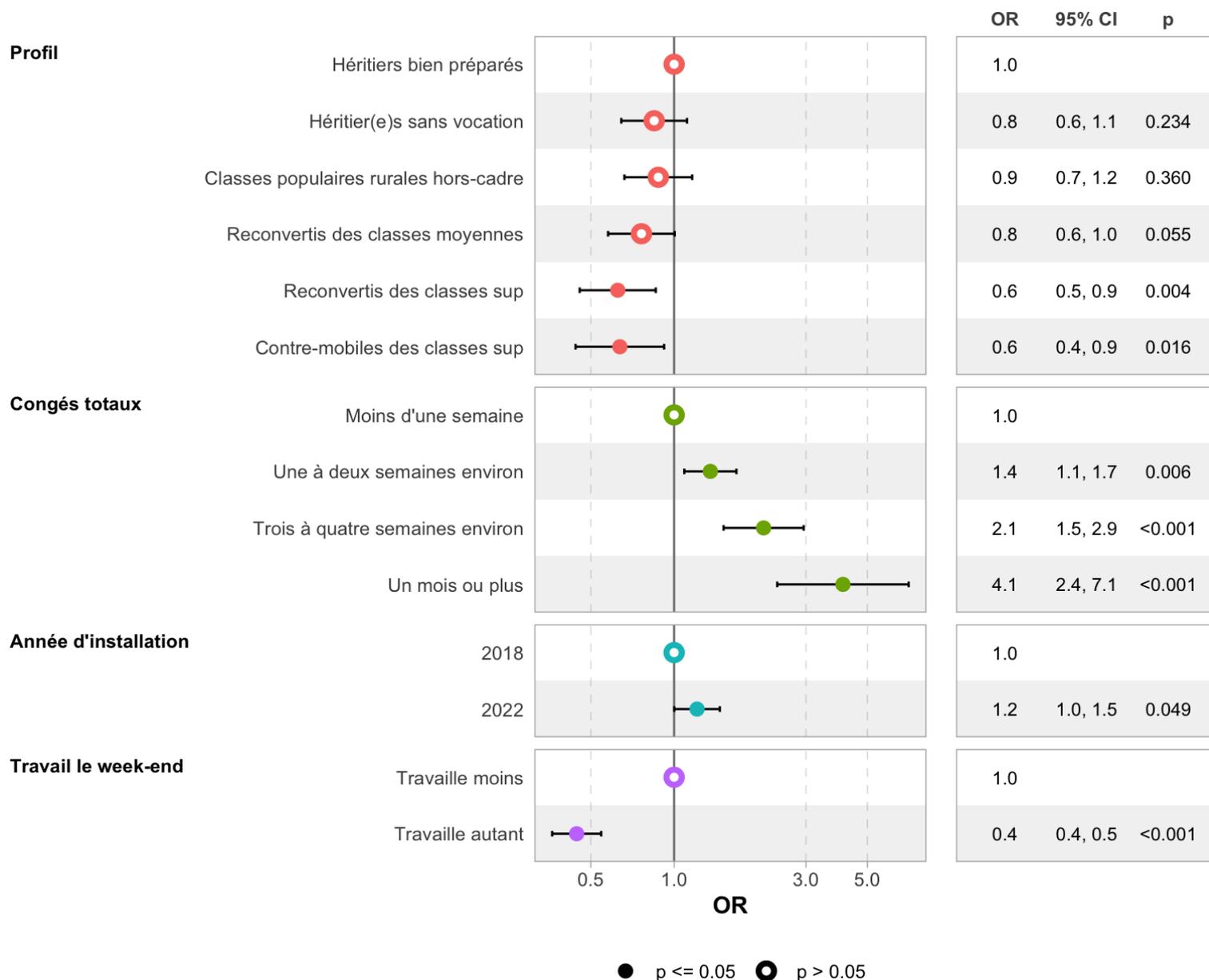
Figure 17 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfait de la durée de ses congés



Note : la première modalité pour chaque variable est prise comme modalité de référence. Lecture : à durée des congés, ancienneté de l'installation et organisation du travail le week-end égales, les reconverti-es des classes supérieures ont significativement moins de chances (au seuil de 1 %) que les héritiers bien préparés de se dire satisfait-es de la durée de leurs congés plutôt que de faire part de leur insatisfaction (odds-ratio de 0,5).

Une seconde régression portant cette fois sur la probabilité de se satisfaire de l'organisation du temps de travail le week-end permet de compléter l'analyse (**figure 18**).

Figure 18 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfait de l'organisation de son travail le week-end



Note : la première modalité pour chaque variable est prise comme modalité de référence. Lecture : à durée des congés, ancienneté de l'installation et organisation du travail le week-end données, les reconverti-es des classes supérieures ont significativement moins de chances (au seuil de 1 %) que les héritiers bien préparés de se dire satisfait-es de leur temps de travail le week-end plutôt que de faire part de leur insatisfaction (odds-ratio de 0,6).

Si elle montre, là encore sans surprise, que la probabilité d'être satisfait est plus faible lorsqu'on travaille autant le week-end qu'en semaine, on voit aussi qu'à organisation donnée du travail le week-end, les enquêtés ont d'autant plus de chance d'être satisfait que la durée de leur congés annuels augmente. On peut ainsi penser qu'il est plus facile d'accepter un fort

engagement dans le travail à l'échelle de la semaine lorsqu'on a la perspective de pouvoir se reposer plus longtemps lors de nos congés annuels. Concernant les différents profils d'installés, seuls les reconverti-es et les contre-mobiles des classes supérieures sont significativement moins satisfaits que les héritiers bien préparés, à modalité de travail le week-end donnée.

Pour compléter cette réflexion autour des difficultés rencontrées dans l'exercice du métier, une de nos questions permettait de saisir de qui les nouveaux entrants avaient reçu de l'aide au moment de leur installation (**tableau 18**). Celle-ci nous renseigne en quelque sorte sur leur « capital social » et les réseaux qu'ils peuvent mobiliser pour faire face aux problèmes rencontrés, solliciter des coups de main ou encore des aides financières ou techniques. Le flou délibéré de la question (« De qui avez-vous reçu de l'aide ? ») et la possibilité de choisir plusieurs réponses visaient ainsi à saisir cette diversité de personnes qu'il était possible de mobiliser pour recevoir du soutien davantage que la nature de l'aide sollicitée.

Tableau 18 – Personnes ayant fourni de l'aide au moment de l'installation

	Héritiers bien préparés	Héritier-es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti-es classes moy.	Reconverti-es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Cédant	49 %	41 %	29 %	18 %	24 %	51 %	37 %
Collègues agriculteurs	19 %	12 %	26 %	29 %	43 %	15 %	21 %
Conseillers agricoles	42 %	27 %	34 %	26 %	35 %	42 %	34 %
Syndicat	5 %	3 %	3 %	4 %	10 %	5 %	4 %
Famille (hors cédant)	51 %	36 %	39 %	38 %	37 %	42 %	42 %
Amis ou voisins non agriculteurs	9 %	7 %	15 %	35 %	26 %	11 %	16%

Lecture : 49 % des héritiers bien préparés indiquent avoir reçu de l'aide de la part du cédant au moment de leur installation, et 5 % de la part d'un syndicat. Note : le test du Khi-deux indique une association significative au seuil de 1 % entre chacune des variables dichotomiques représentées en ligne (seul la modalité positive étant représentée) et les profils d'installés.

On remarque alors quelques tendances nettes : alors que les reconverti-es sollicitent nettement plus souvent l'aide de leurs proches non agriculteurs (amis ou voisins), dont on peut penser qu'ils fournissent des coups de main de manière informelle sur l'exploitation (Paranthoën, 2014 ; Samak, 2017), ils et elles comptent bien moins souvent sur les conseils ou le soutien du cédant (vraisemblablement parce qu'ils créent plus souvent leur propre exploitation). Les contre-mobiles des classes supérieures s'appuient en revanche plus souvent sur l'expertise des conseillers agricoles, de même que les héritiers bien préparés, ce qui pourrait être le signe de la recherche d'une aide technique plus poussée pour des personnes déjà bien socialisées au métier. Les héritiers bien préparés s'appuient également davantage sur la famille

que la moyenne, sans doute pour recevoir non seulement des coups de main sur l'exploitation mais aussi des conseils techniques (de la part des parents agriculteurs par exemple). Ne pouvant pas compter autant qu'eux sur les conseils d'agriculteurs appartenant à leur famille, les reconverti·es des classes moyennes et supérieures et les « hors-cadre » des classes populaires rurales sollicitent davantage l'aide de collègues agriculteurs – ce qui est particulièrement vrai des reconverti·es des classes supérieures. On peut faire l'hypothèse que ce résultat, qui pourrait surprendre, s'explique en partie par le fait que ces reconverti·es sollicitent l'aide d'autres agriculteur·ices reconverti·es ou de collectifs « alternatifs » par rapport à la forme plus classique du syndicat agricole (Dolci et Perrin, 2017 ; Scorsino, Polge et Debolini, 2022). Derrière la diversité des formes que peuvent prendre cette « aide », se dessinent donc différents réseaux de sociabilité, et avec eux différentes ressources mobilisables pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'exercice du métier.

En partant de la question des difficultés, nous en sommes venus dans cette section à tenir compte plus largement des conditions d'exercice de l'activité. Finalement, nous nous sommes demandé dans quelle mesure ce qui apparaissait, à première vue, comme le signe de difficultés pouvait procéder de choix d'organisation du travail et donc, finalement, de rapports différenciés au métier et à la manière de s'engager dans celui-ci. En effet, revenus et temps de travail peuvent être pensés à la fois au prisme des contraintes qui pèsent sur les nouveaux entrants, mais aussi de manières de concevoir l'activité en rapport avec un style de vie désiré. Pour poursuivre cette réflexion, nous proposons maintenant de nous intéresser plus spécifiquement à ce rapport que les différents profils d'installés entretiennent au métier.

VI.3) Des rapports différenciés au métier

Les écarts constatés en termes de revenus ou d'organisation du travail pourraient être liés à des attentes subjectives ou des manières différentes de s'engager dans le métier. On peut par exemple relever que les reconverti·es des classes moyennes tendent à s'installer sur des exploitations plus petites (SAU moyenne de 30 hectares contre 90 pour le reste de l'échantillon) et orientées vers des types de production spécifiques (30 % sont spécialisés en fruits ou légumes contre 10 % dans le reste de l'échantillon). Il importe donc de relier les inégalités constatées plus tôt au sens attribué à l'installation et à l'engagement dans le métier agricole. Pour cela, il est tout d'abord utile de tenir compte des motivations à l'installation (**tableau 19**).

Parmi les écarts les plus significatifs, certains s'expliquent facilement par la construction des classes de profils. Ainsi, les reconverti·es mentionnent plus souvent la volonté de changer

de métier ou de milieu professionnel, tandis que les héritiers et contre-mobiles déclarent plus souvent avoir souhaité reprendre l'exploitation ou le métier de leurs parents (dans des proportions moindres, comme on pouvait s'y attendre, pour les héritier·es sans vocation). Par ailleurs, le souhait de travailler dehors et au contact de la terre ou des animaux est une motivation plus souvent invoquée par les reconverti·es des classes moyennes et supérieures, de même que le souhait de « mettre en œuvre ses valeurs, ses convictions ». Ces chiffres confortent l'idée selon laquelle les reconverti·es s'engageant en agriculture chercheraient à satisfaire un rapport « expérientiel » au travail (Mercure et Vultur, 2010), voire une « quête de sens » (Dain, 2024a) consistant à rompre avec une activité professionnelle jugée insatisfaisante. À l'inverse, les héritier·es sans vocation disent moins souvent s'être engagé·es en agriculture pour travailler dehors ou mettre en œuvre leurs convictions, ce qui pourrait signaler un rapport plus « instrumental » au métier (Mercure et Vultur, 2010), ou une valorisation de l'activité agricole ne reposant pas sur des critères liés au cadre de travail ou ses finalités en termes d'utilité sociale.

Tableau 19 – Motivations à l'installation agricole

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles des classes sup.	Ensemble
Horaires flexibles, temps pour sa famille ou d'autres activités	19 %	20 %	26 %	21 %	18 %	19 %	21 %
Changer de métier, de milieu professionnel	6 %	21 %	13 %	30 %	31 %	14 %	17 %
Construire quelque chose, avoir quelque chose à transmettre	40 %	34 %	46 %	36 %	38 %	46 %	39 %
Mettre en œuvre ses valeurs et convictions, se sentir utile	34 %	21 %	46 %	61 %	71 %	52 %	40 %
Mieux gagner sa vie	6 %	8 %	9 %	3 %	1 %	4 %	6 %
Ne pas être sous les ordres de quelqu'un d'autre	35 %	21 %	40 %	34 %	21 %	21 %	31 %
Reprendre l'exploitation / le métier des parents	63 %	47 %	8 %	4 %	4 %	55 %	36 %
Travailler dehors, au contact de la terre ou des animaux	62 %	44 %	63 %	69 %	70 %	44 %	59 %
Une autre raison	7 %	21 %	14 %	14 %	14 %	9 %	13 %

Lecture : 19 % des héritiers bien préparés ont indiqué que leur installation en agriculture était motivée par la possibilité d'avoir des horaires flexibles et du temps pour leur famille ou d'autres activités. Note : le test du Khi-deux indique une

association significative au seuil de 1 % entre chacune des variables dichotomiques représentées en ligne (seul la modalité positive étant représentée) et les profils d'installés.

On peut également noter que l'espoir de mieux gagner sa vie est rarement cité parmi les principales motivations dans l'ensemble, mais qu'il l'est tout de même sensiblement plus par les installés issus des classes populaires rurales, et sensiblement moins pour les reconvertis, en particulier des classes supérieures. Si cela peut facilement s'expliquer par le fait que les revenus perçus avant l'installation étaient vraisemblablement plus élevés pour les seconds que pour les premiers, il est intéressant de relever que l'engagement en agriculture peut ainsi représenter pour une partie des classes populaires rurales une opportunité d'ascension sociale sur le plan économique. Le fait que les classes populaires rurales indiquent plus que la moyenne vouloir « construire quelque chose, avoir quelque chose à transmettre » conforte cette idée, inscrivant même ces espoirs d'ascension sociale dans une perspective intergénérationnelle. Enfin, ajoutons que si Cécile Gazo identifiait l'articulation entre vie professionnelle et personnelle comme une motivation « prépondérante » à l'installation dans sa population d'enquête, nos données appellent à nuancer ce constat : un cinquième seulement des répondants fait part du désir de bénéficier d'horaires flexibles comme un déterminant de leur installation.

En complément à ces motivations à l'installation, une autre question nous a permis de saisir la manière dont les nouveaux installés définissaient le métier d'agriculteur (**tableau 20**). On voit tout d'abord que les définitions les plus souvent choisies par les nouveaux installés (qui pouvaient en retenir jusqu'à trois parmi celles proposées) sont « chef d'entreprise » et « paysans », deux termes qui peuvent renvoyer à deux approches antagonistes du métier. À l'inverse, rares sont les enquêtés à se définir comme « manager », peut-être en partie parce que l'expression a été jugée redondante avec celle de « chef d'entreprise ».

Dans le détail, le fait de se définir comme paysan est davantage le fait des personnes n'ayant pas grandi dans une famille d'agriculteurs, à savoir les classes populaires rurales et les reconvertis des classes moyennes et supérieures. À l'inverse, les héritiers bien préparés et les contre-mobiles des classes supérieures sont plus prompts à se définir comme chef d'entreprise. Il ressort donc que la transmission intrafamiliale du métier favorise cette adoption d'une conception « entrepreneuriale » du métier, quand les personnes s'installant hors cadre privilégient une approche paysanne de l'agriculture. On voit que cette proximité à l'agriculture paysanne n'est pas seulement le fait de personnes « non issues du milieu agricole », puisque les installés issus des classes populaires, quoique s'installant hors cadre familial, disposent comme on l'a vu d'un fort ancrage agricole. Ceci conforte les travaux soulignant que les personnes

s'engageant aujourd'hui dans des formes paysannes d'agriculteurs peuvent avoir des origines sociales diverses (Bruneau, 2006) mais avoir en commun de ne pas avoir été socialisés dès le départ comme des repreneurs potentiels d'une exploitation familiale (Samak, 2021).

Tableau 20 – Les définitions du métier que se donnent les nouveaux installés

	Héritiers bien préparés	Héritier·es sans vocation	Classes pop. rurales	Reconverti·es classes moy.	Reconverti·es classes sup.	Contre-mobiles classes sup.	Ensemble
Chef d'entreprise	59%	46%	47%	38%	40%	59%	50%
Paysan	46%	47%	54%	54%	59%	47%	50%
Éleveur, cultivateur	55%	43%	50%	43%	28%	25%	47%
Défenseur de l'environnement, de la nature	22%	23%	33%	44%	56%	34%	30%
Détenteur des savoir-faire traditionnels	13%	14%	10%	15%	13%	7%	13%
Quelqu'un qui exerce une activité commerciale, valorise ses produits	10%	12%	12%	16%	18%	12%	12%
Innovateur	8%	5%	4%	8%	12%	12%	7%
Spécialiste des techniques de production	12%	3%	6%	5%	10%	12%	7%
Manager	5%	3%	2%	2%	5%	13%	4%

Lecture : 59 % des héritiers bien préparés ont indiqué, parmi les définitions possibles, se définir comme « chef d'entreprise ». Note : le test du Khi-deux indique une association significative au seuil de 1 % entre chacune des variables dichotomiques représentées en ligne (seul la modalité positive étant représentée) et les profils d'installés. La question permettait de choisir jusqu'à trois réponses, de sorte que les totaux en colonne ne font pas 100 %.

Plus clivante encore est la définition du métier comme « défenseur de l'environnement » : si près d'un installé sur trois y adhère, elle est bien moins souvent choisie par les deux classes d'héritiers, et nettement plus souvent par les deux classes de reconverti·es. Ceci est cohérent avec le fait que l'installation était plus souvent motivée, pour les membres de ces dernières, par la volonté de mettre en œuvre ses valeurs : on peut considérer que pour une part importante des reconverti·es, l'engagement en agriculture se double d'un engagement écologique, la mobilité professionnelle pouvant alors se doubler d'une mobilité géographique pour celles et ceux qui habitaient auparavant en ville. Pour ces profils qui évoquent les vagues successives de « néo-ruraux » (Hervieu et Léger, 1979 ; Rouvière, 2015), il s'agit donc de mettre en œuvre un mode de vie écologique concret (Dain, 2023), voire même pour certains un véritable « métier de vivre autrement » (Pruvost, 2024) dont l'installation agricole ne serait qu'une dimension permettant d'assurer sa subsistance. Pour autant, il faut se garder de forcer le trait et d'assimiler les

membres de ces classes de reconverti·es à des profils « décroissants » : une part non négligeable d'entre eux (de 16 à 18%) se définit également par la fonction commerciale et économique de son activité, consistant à valoriser ses produits – plus que toutes les autres classes.

On peut enfin relever que les contre-mobiles des classes supérieures présentent un profil de réponse assez singulier : ils se définissent plus souvent que les autres classes comme « manager », « innovateur », « spécialiste des techniques de production » et chef d'entreprise. Ceci laisse penser qu'ils exercent une forme particulière du métier : à la tête de grosses exploitations où ils superviseraient le travail agricole davantage qu'ils n'y participeraient directement, ils mettraient en œuvre des connaissances agronomiques poussées et s'inscriraient dans une conception moderne de l'agriculture. Une partie de la classe semble ainsi pouvoir être caractérisée comme des ingénieurs agronomes, ce que conforte le fait que plus du tiers de ces contre-mobiles possède un bac+5 en agronomie ou en lien avec l'agriculture.

Les différences de pratiques professionnelles, de vécu du métier et de rapport à celui-ci montrent finalement comment les lignes de clivage que nous avons identifiées par rapport au parcours d'installation se traduisent ensuite dans la pratique du métier. On voit notamment que si certaines oppositions recoupent l'opposition entre IMA et NIMA, les différenciations sont plus fines et surtout structurées par une double logique : « agricole », tout d'abord, liée aux ancrages et socialisations agricoles dont nous avons bien souligné qu'elles ne se limitent pas au fait d'avoir des parents agriculteurs ; mais aussi « sociale », c'est-à-dire en lien avec des hiérarchies sociales plus générales et des appartenances à des fractions différenciées de l'espace social. Le fait que ces appartenances sociales structurent de nombreuses pratiques et comportements est un résultat bien installé de la sociologie. En revanche, l'influence de ces hiérarchies sur un groupe professionnel historiquement aussi fermé que celui des agriculteurs n'allait pas autant de soi, et traduit finalement l'ouverture de ce groupe social et le fait qu'il n'est pas « étanche » à des principes de structuration exogènes, non strictement agricoles. Ceci constitue un résultat fondamental de notre étude, et pose la question de sa généralisation : si notre enquête porte sur les nouveaux entrants, on peut penser que les tendances relevées ici traduisent plus largement des transformations de la profession agricole qui pourrait s'observer à terme à l'échelle du groupe professionnel dans son ensemble.

Pour finaliser ce portrait des nouveaux entrants et caractériser les lignes de clivage qui traversent cette population, se posait toutefois la question de saisir de manière plus synthétique comment les différents profils *d'installés*, élaborés au prisme des parcours pré-installation, pouvaient se distinguer en tant qu'*exploitants*. Pour le dire autrement, au-delà des

différenciations constatées sur telle pratique ou telle expression de la manière de concevoir le métier, peut-on faire ressortir une typologie de profils en fonction non plus de ce qui se joue en amont de l'installation, mais en aval ? Peut-on identifier des « manières d'être agriculteur » présentant un certain degré de cohérence, au prisme des pratiques analysées dans cette partie mais aussi, notamment, en fonction de caractéristiques des exploitations reprises ou créées ?

VI.4) Des profils d'exploitants et des types d'exploitations différenciés ?

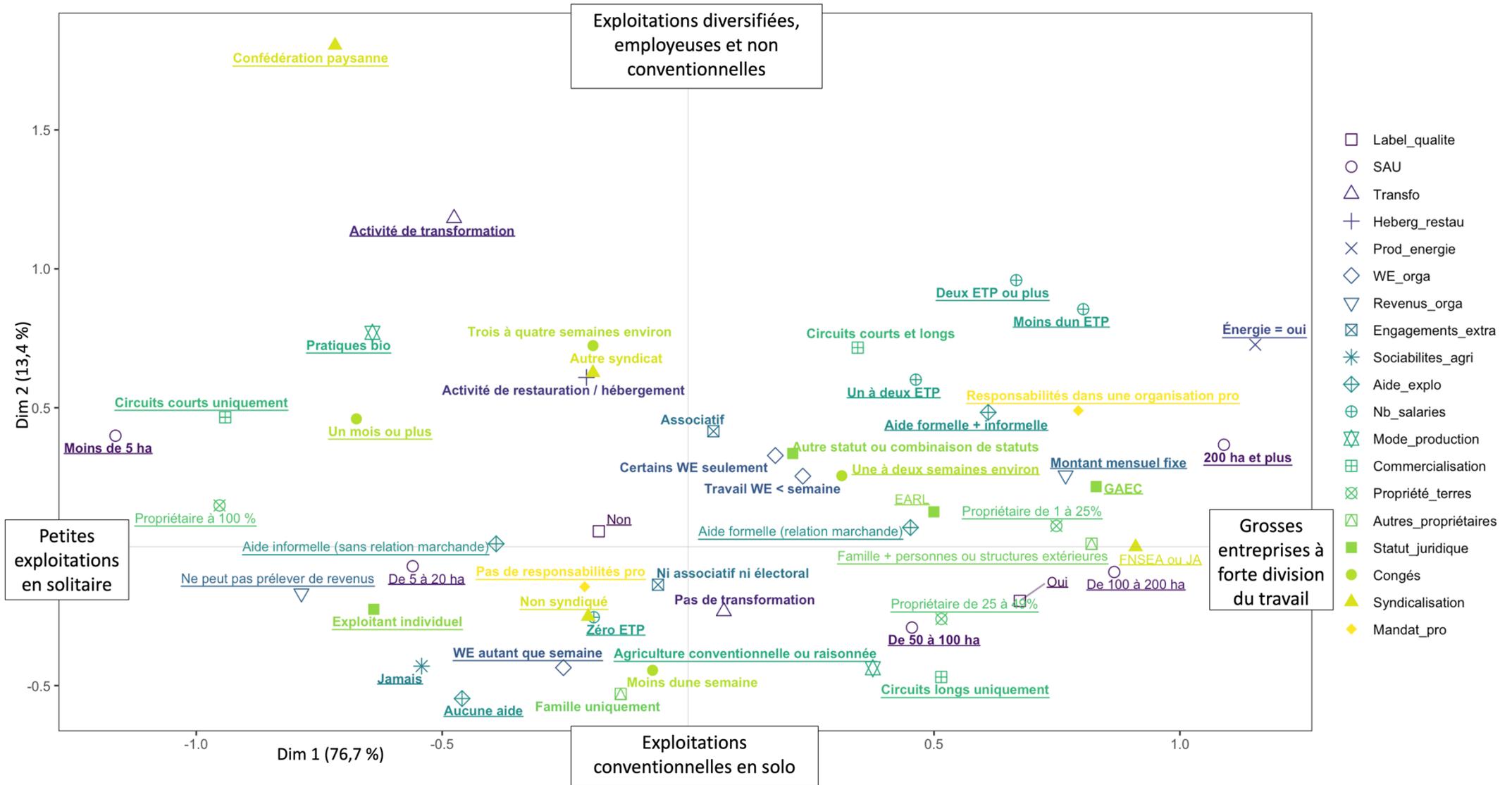
Pour répondre à ces questions, nous avons réalisé une nouvelle ACM visant à synthétiser plusieurs variables relatives aux pratiques professionnelles des installés ainsi qu'aux caractéristiques des exploitations sur lesquelles ils exercent. Outre certaines variables analysées précédemment (l'organisation du temps de travail ou du prélèvement de revenus, les engagements syndicaux), nous avons tenu compte de variables permettant de caractériser l'exploitation à la fois en tant que lieu de production agricole et en tant qu'entreprise, relatives à la division du travail (nombre de salariés, d'associés), aux activités réalisées (transformation, hébergement-restauration, production d'énergie), à la surface agricole utilisée (et à la part de celle-ci dont les enquêtés sont propriétaires), ou encore au statut juridique de l'exploitation ou aux circuits de commercialisation sur lesquels la production est écoulee²⁷.

Le premier axe que fait apparaître l'ACM ainsi obtenue concentre l'essentiel de la variance, et oppose les nouveaux entrants qui s'installent seuls sur de petites exploitations, d'une part, et des profils qui s'insèrent dans de grosses entreprises agricoles où ils se partagent le travail avec des associés, d'autre part (**figure 19**)²⁸. Du côté du premier pôle, on retrouve des exploitations d'une surface inférieure à 20 hectares, gérées par un exploitant individuel qui écoule sa production en circuit court et se caractérise par une certaine fragilité économique, signalée par l'incapacité à se prélever un revenu. À l'opposé, figurent les modalités signalant des exploitations dont la SAU excède 100 hectares, une production principalement écoulee en circuits longs, et des exploitations gérées en GAEC avec des associés issus de la famille du nouvel installé mais pas uniquement. Ce côté de l'axe est également associé au fait d'être syndiqué à la FNSEA ou aux JA et d'exercer des responsabilités dans une organisation professionnelle, ainsi que de se prélever un revenu fixe.

²⁷ Pour le détail des variables (ainsi que des indications pour savoir à quoi correspondent leurs intitulés), on se référera à l'annexe 2.

²⁸ Précisons que la structure du plan factoriel est similaire à celle de la première ACM présentée plus haut, mais bien distincte : les deux ACM n'utilisent pas les mêmes variables et sont indépendantes l'une de l'autre.

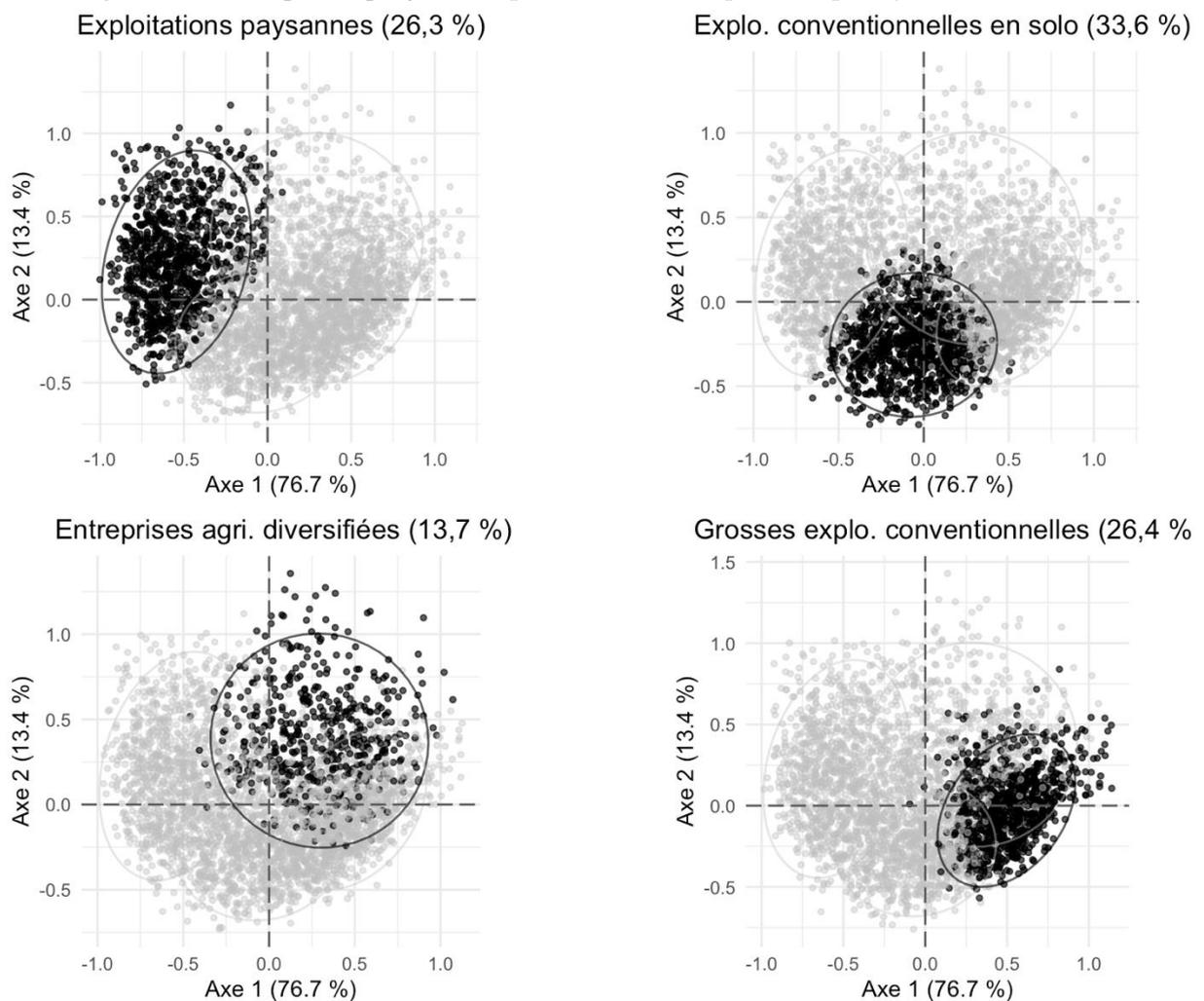
Figure 19 – Nuage des principales modalités contribuant au premier plan factoriel de l'ACM sur les pratiques en tant qu'exploitant



Notes : les modalités soulignées (respectivement, en gras) sont celles qui contribuent plus que la moyenne à l'axe horizontal (respectivement, vertical). La correction de Benzecri a été appliquée aux taux d'inertie expliquée par chaque axe. Une clarification de ce que mesure chaque variable figure en annexe 1.

Le second axe, pour sa part, fait apparaître un premier pôle regroupant les modalités qui signalent des formes de diversification (activités de transformation, d'hébergement-restauration), un travail partagé avec des salariés (dans le cadre d'une relation marchande) mais aussi avec des personnes intervenant en dehors d'un cadre marchand (stagiaires, aides familiaux, coups de mains...), et surtout une approche plutôt « paysanne » de l'agriculture (engagement à la Confédération Paysanne, pratiques bio, circuits courts). À l'opposé, les modalités regroupées en bas du plan factoriel font ressortir un pôle évoquant des exploitants travaillant « solitaires », au sens à la fois où ils travaillent seuls (sans associés ni main d'œuvre, que ce soit dans un cadre marchand ou non marchand), où ils entretiennent peu de sociabilités avec d'autres agriculteurs, et où ils ne sont pas investis dans des organisations professionnelles ni même dans des mandats associatifs ou électoraux (hors agriculture). L'activité est réalisée selon des modes de production qualifiés de conventionnels ou raisonnés, et prend beaucoup de temps comme en témoignent les modalités signalant un temps de travail le week-end équivalent à celui des jours de semaine et une durée de congés annuels faible.

Figure 20 – Les quatre profils d'exploitants dans le premier plan factoriel



À partir de cette ACM, une nouvelle CAH a permis de faire ressortir quatre profils-types d'exploitants dans notre population d'enquête (**figure 20**). Là encore, nous avons testé plusieurs partitions (de 3 à 5 classes) et retenu celle-ci à la fois parce qu'elle permettait de minimiser la perte d'informations et s'avérait sociologiquement pertinente et interprétable. Cette partition en quatre classes permet tout d'abord d'identifier une première classe, tout à gauche, que nous avons désignée comme correspondant à des individus s'installant sur des exploitations « paysannes ». En effet, cette classe, qui représente plus d'un quart de la population, est caractérisée par une nette surreprésentation d'individus écoulant leur production en circuits courts uniquement (88 %), travaillant sur une exploitation de très petite taille (avec une SAU inférieure à 5 hectares dans les deux-tiers des cas) et déclarant des pratiques bio (73 %). Une part importante s'installe en maraîchage (31 % en légumes, 8 % en fruits, 8 % en horticulture), et près de 20 % de ces individus sont syndiqués à la Confédération Paysanne (soit trois fois plus que la moyenne de l'échantillon). On peut également noter que ces installés exercent majoritairement seuls (82 % n'ont pas d'associés, 14 % seulement sont employeurs).

On trouve ensuite, réunis en bas de l'espace factoriel, des installés qui exercent également seuls (76 % sans associé, 93 % ne sont pas employeurs) mais se distinguent des précédents par leur manière de produire et de commercialiser leur production – celle-ci correspondant le plus souvent à de grandes cultures (21 %), de la viande bovine (18 %) ou de la viticulture (17 %). Les trois-quarts déclarent ainsi pratiquer l'agriculture « conventionnelle » ou « raisonnée », et 71 % vendent leurs produits uniquement en circuits longs (par le biais d'un négociant ou d'une coopérative). Leurs exploitations sont sensiblement plus grandes (7 % seulement en dessous de 5 hectares), mais restent de taille modeste (58 % en dessous de 50 hectares). Autre trait marquant, ces individus sont moins souvent syndiqués que la moyenne (80 % n'adhèrent à aucun syndicat contre 64 % dans l'ensemble). Pour ces raisons, nous désignons cette classe comme correspondant à des installations sur des exploitations conventionnelles en solo.

Une troisième classe, plus dispersée mais située pour l'essentiel dans le quart nord-est du plan factoriel, se caractérise en premier lieu par le fait de s'appuyer sur de la main d'œuvre salariée : 20 % seulement de ses membres n'emploient aucun salarié (contre 68 % dans l'ensemble de la population), et 44 % déclarent même employer deux ETP annuels ou plus (alors que la moyenne de l'échantillon est de seulement 7 %). Ceci pourrait s'expliquer notamment par la diversification de l'exploitation, des activités de transformation (36 %) ou d'hébergement-restauration (28 %) s'ajoutant souvent à l'activité de production. La diversification s'exprime également en termes de modalités de commercialisation, puisque

41 % des membres de la classe écoulent leur production à la fois en circuits longs et courts – pratique habituellement plutôt rare puisqu’elle ne concerne que 13 % de notre population –, pour 33 % en circuits longs uniquement, et 25 % en circuits courts uniquement. On retrouve là encore une part importante de viticulteurs (19 %), mais aussi d’exploitations fruitières (9 %, le double de la moyenne de l’échantillon).

Enfin, la dernière classe regroupe des individus dont l’installation consiste à devenir parties prenantes de grosses entreprises agricoles, souvent organisées en GAEC (62 %) et partagées (la moitié possèdent une partie des terres, mais moins de 25 % ; un tiers comptent deux associés, et 18 % en ont trois ou plus). L’exploitation est d’ailleurs le plus souvent partagée à la fois avec des membres de la famille et des personnes tierces (55 % des cas). Pour ces enquêtés, l’activité s’inscrit dans une entreprise qui « tourne » déjà, comme le montre le fait qu’une majorité (57 %) tire un revenu fixe – un quasi-salaire. Les exploitations sont de grande taille (75 % font plus de 100 hectares, et un quart plus de 200) et le plus souvent consacrée à une production qualifiée de « conventionnelle » ou « raisonnée » (70 %) et écoulée en circuits longs uniquement (86%). Cette classe accueille en premier lieu des producteurs en bovins lait (31 %) ou viande (17 %), en grandes cultures (16 %) ou en polyculture ou polyélevage (14 %).

Pour les caractériser encore davantage, il est utile de relever la définition du métier la plus nettement surreprésentée au sein de chaque profil²⁹. Alors que les installés sur des exploitations paysannes sont 15 % à se définir, en premier lieu³⁰, comme « défenseur de l’environnement, de la nature ». Sur les exploitations conventionnelles en solo, les installés choisissent plus souvent que les autres de se définir d’abord comme « travailleurs manuels » (17 %). Dans les entreprises agricoles diversifiées, les nouveaux entrants tendent à se définir davantage comme « chef d’entreprise » (31 % en premier choix). Enfin, les installés des grosses exploitations conventionnelles se définissent prioritairement comme « éleveur, cultivateur » (34 %).

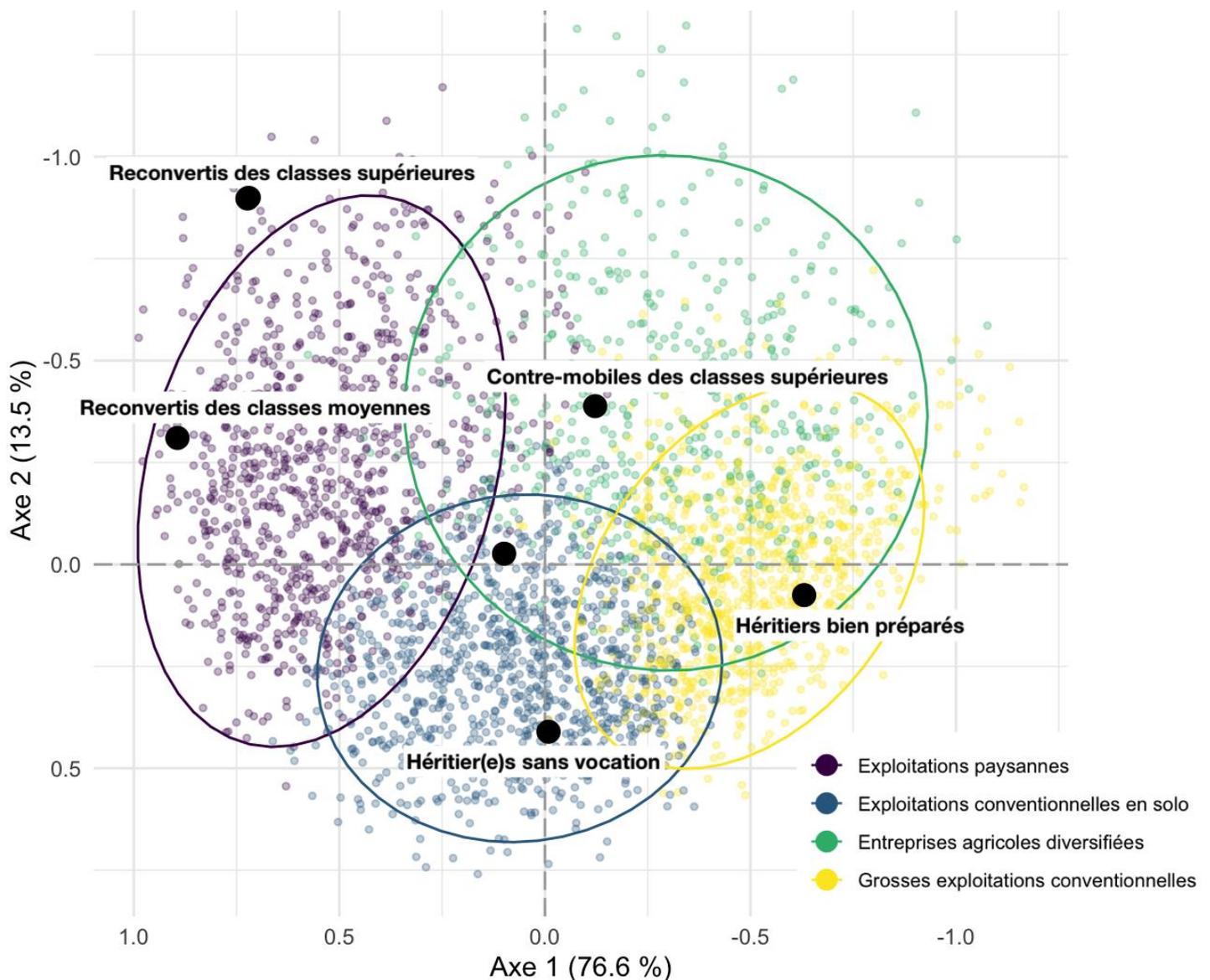
Afin de mettre en relation ces profils d’exploitants avec leurs parcours d’installation, nous avons par ailleurs projeté comme variable supplémentaire le parcours d’installation obtenu avec la première ACM (**figure 21**). On voit ainsi que les modalités correspondant aux reconvertis

²⁹ C’est-à-dire non pas celle qui a été la plus choisie, mais celle qui présente l’écart (positif) le plus fort par rapport à la moyenne de l’échantillon. Ceci permet de faire ressortir plus nettement des corrélations entre définition choisie et classe d’appartenance, en évitant de retrouver simplement les définitions les plus souvent choisies par l’ensemble des répondants.

³⁰ La question relative aux définitions du métier permettait d’en choisir jusqu’à trois, et demandait de les classer par ordre décroissant (c’est-à-dire de celle à laquelle on s’identifie le plus, à celle à laquelle on s’identifie le moins parmi les trois retenues).

des classes moyennes et supérieures se trouvent dans le quart nord-ouest du graphique, qui concentrent les exploitations « paysannes », tandis que les héritiers sont à l’opposé, du côté des exploitations conventionnelles. Les héritier·es sans vocation, en particulier, sont localisé·es en bas du graphique, là où se concentrent les exploitations conventionnelles en solo, et les héritiers bien préparés tout à droite, du côté des grosses exploitations conventionnelles.

Figure 21 – Projection des types de parcours sur le nuage des individus



Note : ce graphique représente le nuage des individus (colorés en fonction de leur profil d’exploitant, lui-même obtenu avec notre deuxième ACM puis CAH), sur lequel a été également projeté, en supplémentaire, la variable correspondant au type de parcours pré-installation, qui avait pour sa part été obtenue avec notre première ACM puis CAH). Les points noirs sont donc *a priori* indépendants des ellipses de couleur, et leur correspondance relative fournit donc une information quant au lien entre le type de parcours qu’ont connu les installés et leurs manières de pratiquer le métier une fois installés.

Quant à la modalité des contre-mobiles des classes supérieures, elle est située dans la partie du graphique où l’on retrouve les entreprises agricoles diversifiées, dans une position

intermédiaire entre les reconverti-es des classes supérieures et les héritiers bien préparés – ce qui est cohérent si on tient compte à la fois de leur ancrage agricole et de leur appartenance aux classes supérieures avant de s’installer. Seules les classes populaires rurales occupent une position peu distinctive, au centre du graphique, ce qu’on peut interpréter à la fois comme le signe que leurs pratiques sont souvent situées à mi-chemin entre celles des héritiers et des reconverti-es (comme on a pu le voir plus tôt, par exemple sur le fait de produire en bio), ou comme le signe d’une plus grande hétérogénéité de cette classe de parcours en termes de pratiques professionnels.

On peut se faire une idée encore plus précise du lien entre les parcours d’installation et la manière d’exercer le métier en regardant la proportion de chacun de nos profils d’installation (obtenus avec la première ACM) dans chacune des classes d’exploitants (obtenues cette fois avec la deuxième ACM). On a la confirmation que les exploitations paysannes attirent une majorité de reconverti-es : 51 % des installés sur ce type d’exploitation appartiennent à la classe des reconverti-es de classes moyennes, et 11 % sont des reconverti-es des classes supérieures. Les exploitants conventionnels en solo sont pour leur part principalement des héritiers (38 % « sans vocation » et 31 % « bien préparés »), et dans une moindre mesure des personnes issues des classes populaires rurales hors-cadre (16 %). Les entreprises agricoles diversifiées sont investies par une part plus importante encore d’héritiers bien préparés (46 %) mais se caractérisent par une certaine hétérogénéité, puisque cette classe regroupe 17 % d’héritier-es sans vocation, 16 % de classes populaires rurales, 11 % de reconverti-es des classes moyennes ou encore 6,9 % de contre-mobiles des classes supérieures (soit une proportion deux fois plus élevées que leur poids dans l’échantillon total). Enfin, les grosses exploitations conventionnelles accueillent une nette majorité d’héritiers bien préparés (60 %), contre une part résiduelle de reconverti-es (4 % des classes moyennes, 1% des classes supérieures).

Finalement, il ressort donc que les profils d’installation, élaborés en synthétisant un grand nombre de variables relatives au parcours précédant l’accès au statut d’agriculteur, sont fortement liés aux profils d’exploitants. Pour le dire autrement, ces derniers résultats permettent de voir en quoi la manière de *devenir* agriculteur structure la manière d’*être* agriculteur, c’est-à-dire de concevoir et d’exercer le métier. Si des études avaient déjà relevé ces effets des parcours sur les pratiques professionnelles, notamment en se focalisant sur les trajectoires d’agriculteurs bio (Leroux, 2013 ; Paranthoën, 2021 ; Samak, 2021), l’intérêt de notre enquête est de permettre de systématiser l’analyse de ces effets pour l’ensemble des nouveaux entrants, mais aussi de nuancer l’opposition entre agriculteurs « alternatifs » et « conventionnels » en

montrant par exemple que les conditions d'exercices des uns et des autres peuvent grandement varier et correspondre à des situations de plus ou moins grande vulnérabilité économique.

Conclusion

À l'heure où de nombreux discours se font entendre sur les transformations actuelles et à venir de la profession agricole, de son recrutement social, de ses conditions d'exercice et de ses pratiques, notre enquête fournit des informations précieuses sur les recompositions de l'agriculture. Au-delà d'une opposition binaire et vague entre personnes issues du « milieu agricole » ou non, elle donne en effet à voir des lignes de clivage plus complexes et nuancées qui traversent aujourd'hui la population des nouveaux entrants en agriculture. En identifiant différents parcours d'installation, caractérisés par une plus ou moins grande proximité au « milieu agricole » mais aussi par d'autres principes de différenciation comme la classe sociale, notre étude permet en particulier de qualifier et de quantifier les profils qui s'installent aujourd'hui en agriculture, et de relier ces profils à des pratiques professionnelles et des rapports au métier spécifiques. Elle souligne ainsi comment les différentes manières de *devenir* agriculteur·ice s'articulent aux différentes manières *d'être* agriculteur·ice, c'est-à-dire d'exercer le métier.

Dans le détail, notre analyse a permis de montrer la diversité et la complexité des socialisations à l'agriculture. Concernant les « héritiers », enfants d'agriculteurs, nous avons ainsi ouvert la boîte noire de la transmission intra-familiale en soulignant que celle-ci n'est en fait ni automatique ni homogène d'un « héritier » à l'autre. Quant aux personnes venues d'autres univers professionnels ou sociaux, nous avons souligné qu'elles pouvaient en fait entretenir une plus ou moins grande distance aux mondes ruraux et agricoles. L'analyse révèle qu'il n'y a pas une opposition binaire entre socialisation et absence de socialisation à la profession agricole, mais plutôt une diversité de parcours caractérisés par des *formes* et des *degrés* variés de socialisation à l'agriculture. Parmi les différentes formes repérées, on trouve des socialisations par la famille (par les parents ou par d'autres proches), mais aussi par la formation (Comer, 2021 ; Paranthoën, 2021), par les différentes expériences professionnelles, ou encore par l'espace – un ancrage rural pouvant produire des effets analogues à un ancrage agricole à proprement parler. À ces différentes dimensions s'ajoute la question des temporalités, le moment où une personne est socialisée à l'agriculture (dans l'enfance au sein de la famille, à l'adolescence par la formation initiale, à l'âge adulte par le biais du conjoint ou de la formation continue) contribuant également à structurer le parcours et déterminer le rapport au métier.

Au-delà de cette diversité des socialisations à l'agriculture, notre étude permet également de saisir l'ouverture du groupe professionnel à d'autres normes sociales, dans le prolongement d'analyses ayant souligné le relatif décloisonnement du groupe professionnel agricole (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010 ; Samak, 2021). En faisant émerger des parcours typiques, nous avons non seulement pu quantifier ces derniers pour mesurer leur poids relatif dans le renouvellement de la population agricole, mais aussi qualifier plus précisément la forme prise par ce décloisonnement. Notre enquête fait par exemple ressortir que le passage par un ou des emplois non agricoles se généralise et correspond à une trajectoire pré-installation aujourd'hui très fréquente. Qu'on interprète ces expériences professionnelles précédant l'installation agricole en termes de « reconversion » ou de « détours » professionnels, elles signalent que les nouveaux entrants en agriculture sont de plus en plus susceptibles d'avoir été exposés à d'autres normes professionnelles qu'ils peuvent importer dans leur activité agricole, contribuant à façonner leurs pratiques et leur rapport au métier.

Autre résultat central de notre enquête : le décloisonnement de l'agriculture se traduit par le fait que le groupe professionnel n'est pas uniquement structuré par des lignes de clivage endogènes (comme la proximité ou la distance au milieu agricole), mais aussi des principes de différenciation plus généraux ayant cours en dehors du groupe professionnel. Ceci confirme l'importance de « reclasser » les agriculteurs, c'est-à-dire d'« intégrer les agriculteurs dans la société de classes » (Laferté, 2021) et tenir compte de la manière dont les hiérarchies sociales qui traversent la société française peuvent également structurer le groupe professionnel agricole. Nous avons ainsi souligné qu'en plus de l'intensité et la précocité de la socialisation agricole, c'est plus largement l'origine sociale (par le milieu familial ou la position sociale occupée en amont de l'installation) qui structure les parcours d'installation et différencie les profils d'exploitants. En croisant la trajectoire plus ou moins linéaire d'installation et l'appartenance aux classes populaires, moyennes ou supérieures, nous avons pu ainsi tenir compte à la fois des ressources « agricoles » (familiarité avec le fonctionnement de ce milieu, capital culturel, technique ou social spécifique pouvant faciliter l'installation, capital économique transmis sous la forme d'un patrimoine professionnel) mais aussi d'autres ressources (niveau de diplôme, sources de revenus alternatives...) dont il ressort qu'elles sont également susceptibles de favoriser l'entrée puis le maintien dans le métier. La ligne de clivage qui apparaît en particulier entre reconverti·es des classes moyennes et supérieures permet par exemple de repérer que les premier·es semblent plus vulnérables que les second·es et davantage exposé·es à des difficultés une fois installé·es. Ceci constitue une invitation supplémentaire à

ne pas élaborer et réifier des catégories uniquement à la lumière de l'origine agricole ou non des nouveaux entrants en agriculture, au risque de se priver de voir de telles lignes de clivage et de s'interdire de comprendre ce qui pourrait les expliquer.

De ce point de vue, notre étude appelle à des prolongements qui ne se contenteraient pas d'opposer des profils « d'héritiers » cumulant les ressources agricoles et de « NIMA » qui en manqueraient, mais interrogeraient plus spécifiquement les ressources « non agricoles ». Quelles ressources peuvent être mobilisées au moment de l'installation, pour faciliter celle-ci, ou à plus long-terme, pour se maintenir dans le métier ? À quelles conditions sont-elles convertibles dans l'activité agricole ? Dans quelle mesure peuvent-elles se substituer à un « héritage » agricole, qu'il soit matériel (la transmission d'une exploitation) ou plus intangible (un rapport au métier) ? Et comment influent-elles alors, concrètement, sur la pratique du métier ? Pour ne donner que quelques exemples, on peut penser que le capital culturel, sous la forme par exemple d'un haut niveau de qualification, peut constituer un atout dans l'obtention de prêts bancaires ou d'aides à l'installation ; que des compétences gestionnaires acquises au fil des expériences professionnelles antérieures peuvent aider à appréhender plus facilement la partie administrative du métier (Dain, 2024b) ; ou encore que le fait d'être en couple avec un·e salarié·e, s'il rompt avec le modèle du travail agricole (et plus largement indépendant) comme « affaire de couple » (Barthez, 1982 ; Bertaux-Wiame, 2004), peut en même temps constituer un filet de sécurité économique pour le ménage.

Enfin, notre étude offre un panorama des nouveaux entrants en agriculture qui permet de saisir quelques tendances de fond susceptibles d'influer sur la recomposition et la trajectoire du groupe professionnel : la place des héritiers les plus dotés et les plus socialisés à l'agriculture au sein des organisations professionnelles invite par exemple à réfléchir à la manière dont ces derniers peuvent façonner la profession et, en miroir, à l'invisibilisation d'autres profils qui constituent pourtant une part non négligeable des nouveaux entrants. Quant à la typologie d'exploitants élaborée dans la dernière partie, elle permet de saisir plus finement comment se structure la profession aujourd'hui, et de dépasser une simple opposition entre petites exploitations bio et grosses exploitations « conventionnelles », en soulignant que celle-ci s'articule également à des enjeux en termes de diversification de l'activité, d'insertion dans des circuits commerciaux locaux ou nationaux voire internationaux, et de division du travail ou au contraire de formes très « solitaires » d'exercice du métier auxquelles correspondent des vulnérabilités spécifiques.

Ces différents résultats appellent alors à plusieurs prolongements. Premièrement, il serait utile de déterminer si nos typologies tiennent dans la durée, en adoptant une approche plus longitudinale qui permettrait de déterminer quels profils ont le plus de chance de se maintenir dans l'activité et si les différences de pratiques professionnelles se recomposent au fil du temps. L'enjeu est également d'établir un pont entre cette population de nouveaux entrants et la population agricole dans son ensemble : pour le dire autrement, il s'agit de savoir dans quelle mesure les tendances que nous relevons chez ces nouveaux entrants contribuent à recomposer effectivement la profession agricole. Pour ce faire, notre enquête apporte, au-delà d'une caractérisation fine des parcours d'installation et des profils de nouveaux exploitants et d'une quantification de ces profils, un éclairage sur des variables pertinentes à prendre en compte pour comprendre la transformation du groupe agricole. De ce point de vue, les enjeux à la fois scientifiques et en termes de politiques publiques que soulève le suivi des installations agricoles ne doivent plus se contenter d'une opposition binaire entre « IMA » et « NIMA » mais doivent tenir compte des parcours scolaire, professionnel, conjugal et résidentiel, en plus du parcours familial, des ressources accumulées au fil de ces parcours et de la position sociale ainsi acquise en amont de l'installation agricole.

Bibliographie

Ambiaud É., 2011, « Diversités du monde agricole », *Analyse. Centre d'études et de prospective*, 32.

Amossé T., Cayouette-Remblière J., 2022, « Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage », *Economie et Statistique*, 532, 1, p. 139-157.

Bajard F., Perrenoud M., 2013, « “Ça n'a pas de prix”. Diversité des modes de rétribution du travail des artisans d'art », *Sociétés contemporaines*, 91, p. 93-116.

Barry C., Polvêche V., 2022, « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM », *Agreste Primeur*, 13.

Barthez A. 1982 *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 192 p.

Bertaux D., 1974, « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, 15, 3, p. 329-362.

Bertaux-Wiame I., 2004, « Devenir indépendant, une affaire de couple », *Cahiers du Genre*, 37, 2, p. 13-40.

Bessière C., 2003, « Une profession familiale : les trois dimensions de la vocation agricole », dans GOJARD S., GRAMAIN A., WEBER F. (dirs.), *Charges de famille. Dépendance*

et parenté dans la France contemporaine, La Découverte, p. 237-273.

Bessière C. 2010 *De génération en génération : arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Raisons d’agir, 228 p.

Bessière C., Bruneau I., Laferté G., 2014, « Introduction : Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, 96, 4, p. 5-26.

Bessin M., Bidart C., Grossetti M. 2010 *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l’événement*, Paris, La Découverte, 404 p.

Bienvenu C., 2018, « L’installation des néo-paysans en Ille-et-Vilaine : les conditions d’une vraie rupture ? », *Pour*, 234235, 2, p. 209-216.

Bruneau I., 2006, *La Confédération paysanne : s’engager à « juste distance »*, Thèse de doctorat de science politique, Paris 10.

Bruneau I., 2010, « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants. À partir d’une enquête sur la confédération paysanne », dans *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, p. 217-240.

Bruneau I., 2013, « L’érosion d’un pouvoir de représentation. L’espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, 103, 3, p. 9-29.

Bruneau I., 2017, « Une gauche paysanne post-soixante-huitarde. Une même appartenance générationnelle, des clivages structurants », *Revue historique*, 684, 4, p. 875-894.

Burton R.J.F., Fischer H., 2015, « The Succession Crisis in European Agriculture », *Sociologia Ruralis*, 55, 2, p. 155-166.

Champagne P. 2002 *L’héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Paris, Seuil, 340 p.

Chiche J., Le Roux B., 2010, « Développements récents en analyse des correspondances multiples », *Revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

Comer C., 2021, « Des repreneuses d’exception ? Le rôle des parcours scolaires », *La nouvelle revue du travail*, 18.

Dain A., 2023, « Changer de travail, changer de vie ? Le cas des reconversions de travailleurs « intellectuels » dans des métiers artisanaux », *Communications*, 112, 1, p. 101-114.

Dain A., 2024a, « Une « quête de sens » ? Construction du sens par des reconverti-es dans l’artisanat », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 165, p. 85-108.

Dain A., 2024b, « Des professions dans l’ascenseur social ? Reconversions et requalifications dans l’artisanat », *Sociologie du travail*, 66, 3.

Denave S. 2015 *Reconstruire sa vie professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France.

Depeyrot J.-N., Hugonnet M., 2024, « 1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires », dans *Transformations de l’agriculture et des consommations alimentaires*, INSEE, Agreste (INSEE Références).

Dolci P., 2021, « Des néo-agriculteurs qui ont de la ressource », *Études rurales*, 208, p. 104-123.

Dolci P., Perrin C., 2017, « Retourner à la terre en Sardaigne, crises et installations en agriculture », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 33, p. 145-167.

Dubuisson-Quellier S., Giraud C., 2010, « Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », dans HERVIEU B., MAYER N., MULLER P., PURSEIGLE F., REMY J. (dirs.), *Les mondes agricoles en politique*, Presses de Sciences Po, p. 111-129.

Garcia-Parpet M.-F., 2000, « Dispositions économiques et stratégies de reconversion. L'exemple de la nouvelle viticulture », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 07.

Gazo C., 2023, « Se reconvertir dans l'agriculture : du retour au recours à la terre », *Études rurales*, 211, 1, p. 140-163.

Gibrat C., Le Coeur X., 2023, « Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole », Rapport du CGAAER, 23030.

Gillet M., 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial », *Économie rurale*, 253, 1, p. 87-90.

Giraud C., Rémy J., 2008, « Les choix des conjoints en agriculture », *Revue d'études en Agriculture et Environnement*, 88, 3, p. 21-46.

Grossetête M., 2019, « Quand la distinction se met au vert. Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales », *Revue Française de Socio-Économie*, 22, 1, p. 85-105.

Hervieu B., Léger D. 1979 *Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... l'État »*, Le Seuil.

Hugues F., 2024, *Débrouilles rurales : les modestes économes au prisme de l'ethnographie ethnocomptable de leurs espaces domestiques*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

Insee Références, 2024, « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », Paris, Insee, Agreste.

Joubert L., Van Truoc O.L., Mercklé P., Tudoux B., 2023, « Redresser l'échantillon d'une enquête en ligne : un exemple à partir de l'enquête Vico », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 158, 1, p. 143-166.

Laferté G., 2021, « Des revenus à la position sociale : reclasser les agriculteurs », *Économie rurale*, 378, 4, p. 159-174.

Le Roux B., Rouanet H. 2004 *Geometric Data Analysis: From Correspondence Analysis to Structured Data Analysis*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.

Leroux B., 2013, « Devenir agriculteur biologique. Approche des processus de (re)conversions professionnelles », *Regards sociologiques*, 45-46, p. 233-246.

Lesnard L., 2014, « Using Optimal Matching Analysis in Sociology: Cost Setting and Sociology of Time », dans BLANCHARD P., BÜHLMANN F., GAUTHIER J.-A. (dirs.), *Advances in Sequence Analysis: Theory, Method, Applications*, Cham, Springer International Publishing (Life Course Research and Social Policies), p. 39-50.

Martin J.-P., 2015, « Des paysans environnementalistes ? Comment les paysans contestataires se sont emparés de la question écologique », *Écologie & Politique*, 50, 1, p. 99-111.

Marx J.-M., Poisson F., Le Coeur X., 2022, « Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture », Rapport du CGAAER, 21050.

Mazaud C., 2015, « Trajectoires d'artisans d'hier et d'aujourd'hui », *Marche et*

organisations, n° 24, 3, p. 55-77.

Mendras H. 1992 *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 436 p.

Mercure D., Vultur M. 2010 *La signification du travail. Nouveau modèle productif et ethos du travail au Québec*, Presses de l'Université Laval.

Nicolas F., 2017, « L'agriculture biologique : un travail pas comme les autres ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 32, p. 69-90.

Paranthoën J.-B., 2014, « Déplacement social et entrées en agriculture. Carrières croisées de deux jeunes urbains devenus maraîchers », *Sociétés contemporaines*, 96, 4, p. 51-76.

Paranthoën J.-B., 2021, « Des reconversions professionnelles en train de se faire vers le maraîchage biologique. Ethnographie d'une formation », *Travail et emploi*, 166-167, 3-4, p. 103-129.

Piccarreta R., 2012, « Graphical and Smoothing Techniques for Sequence Analysis », *Sociological Methods & Research*, 41, 2, p. 362-380.

Pruvost G. 2024 *La subsistance au quotidien. Contre ce qui compte*, La Découverte, 611 p.

Purseigle F., Gazo C., 2023, « Les nouveaux visages de la production agricole française », *Cahiers français*, 431, 1, p. 46-63.

Purseigle F., Hervieu B. 2022 *Une agriculture sans agriculteurs. La révolution indicible*, SciencesPo Les Presses, 222 p.

Rémy J., 1987, « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 29, 4, p. 415-441.

Robette N. 2023 *seqhandbook: Miscellaneous Tools for Sequence Analysis*, R package version 0.1.1.

Rouvière C. 2015 *Retourner à la terre : l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Presses universitaires de Rennes, 500 p.

Rugy A. de, 2018, « Vouloir le déclassement ? De la critique des hiérarchies professionnelles à la critique de l'ordre économique », *Politiques de communication*, 10, p. 125-157.

Samak M., 2013, « Quand la "bio" rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, 103, 3, p. 125-148.

Samak M., 2017, « Le prix du "retour" chez les agriculteurs "néo-ruraux". Travail en couple et travail invisible des femmes », *Travail et emploi*, 150, 2, p. 53-78.

Samak M., 2021, « Devenir agriculteur biologique. Les conditions sociales d'une hétérodoxie professionnelle », *Sociétés contemporaines*, 124, 4, p. 125-150.

Scorsino C., Polge É., Debolini M., 2022, « Les collectifs d'agriculteurs comme soutien au renouvellement de l'activité agricole. Éléments issus de l'analyse du réseau d'un collectif paysan », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 382, p. 79-94.

Tabassomi S., Rapiou A., Perrot C., Prévost P., 2024, « Les Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) dans la diversité des installations en agriculture et leur rôle dans la diversité des systèmes agricoles », *Innovations Agronomiques*, 93, p. 64-74.

Table des figures

Figure 1 – Distribution de variables de référence avant et après redressement	8
Figure 2 – Chronogramme des parcours pré-installation	19
Figure 3 – Tapis des parcours d'installation	21
Figure 4 – Les dix séquences les plus fréquentes	22
Figure 5 – Des reconversions depuis l'emploi non agricole	23
Figure 6 – Un apprentissage du métier au long cours par le salariat agricole	24
Figure 7 – Des installations en début de carrière	25
Figure 8 – Des changements de statut d'emploi ?	26
Figure 9 – Reconversions depuis ou détour par un emploi non agricole	27
Figure 10 – Nuage des principales modalités contribuant au premier plan factoriel de l'ACM sur les parcours	31
Figure 11 – Nuage des principales modalités contribuant aux axes 1 et 3 de l'ACM sur les parcours	32
Figure 12 – Les cinq types de parcours d'installation dans le premier plan factoriel ..	34
Figure 13 – Les cinq types de parcours d'installation projetées sur les axes 1 et 3	39
Figure 14 – Séparation des reconvertis et contre-mobiles des classes supérieures	41
Figure 15 – Projection des séquences pré-installation sur le nuage d'individus	42
Figure 16 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfaits des revenus tirés de l'exploitation	55
Figure 17 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfait de la durée de ses congés	59
Figure 18 – Coefficients de la régression logistique sur la probabilité de se dire satisfait de l'organisation de son travail le week-end	60
Figure 19 – Nuage des principales modalités contribuant au premier plan factoriel de l'ACM sur les pratiques en tant qu'exploitant	68
Figure 20 – Les quatre profils d'exploitants dans le premier plan factoriel	69

Figure 21 – Projection des types de parcours sur le nuage des individus	72
---	----

Table des tableaux

Tableau 1 – Répartition par type de production	9
Tableau 2 – Niveau de formation des agriculteurs	10
Tableau 3 – Proportion de femmes parmi les chefs d’exploitation	11
Tableaux 4 et 4bis – Agriculteurs au sein de la famille des nouveaux entrants	14
Tableau 5 – Modalités d’installation selon la « généalogie » agricole.....	15
Tableau 6 – Reconversions et réorientations vers l’agriculture dans notre échantillon	16
Tableau 7 – Distribution du type de production pour chaque profil d’installés.....	44
Tableau 8 – Labellisation de la production	46
Tableau 9 – Mode de production déclaré	47
Tableau 10 – Adhésion à une organisation syndicale	48
Tableau 11 – Engagements professionnels.....	49
Tableau 12 – Difficultés rencontrées depuis l’installation.....	51
Tableau 13 – Modalités de prélèvement d’un revenu sur l’exploitation	52
Tableau 14 – Revenus tirés de l’exploitation, en moyenne, par mois	53
Tableau 15 – Revenus totaux à disposition des enquêtés, en moyenne, par mois	56
Tableau 16 – Congés annuels	57
Tableau 17 – Organisation du travail et repos hebdomadaire	58
Tableau 18 – Personnes ayant fourni de l’aide au moment de l’installation.....	61
Tableau 19 – Motivations à l’installation agricole	63
Tableau 20 – Les définitions du métier que se donnent les nouveaux installés	65

Annexes

Annexe 1 : variables de l’ACM sur les parcours d’installation

- **PCS_parents** : PCS ménage des parents de l'enquêté, mesurée à partir de la PCS du père et de la mère et des équivalences proposées par Amossé et Cayouette-Remblière, 2022.
- **Niv_diplôme** : niveau de diplôme le plus élevé obtenu par l'enquêté.
- **Formation_agri** : fait d'avoir suivi une formation agricole initiale, continue, ou non.
- **Famille_agri** : indique si l'enquêté possède au moins un agriculteur parmi ses parents, les autres membres de sa famille, ou les deux.
- **Aide_explo_familiale** : renseigne, pour les enquêtés qui possède au moins un agriculteur dans leur famille, la fréquence à laquelle ils participaient au travail sur une exploitation « familiale » (c'est-à-dire appartenant à ce ou ces membres) lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents.
- **Expérience_agri** : permet de distinguer les types d'expérience sur des exploitations, selon qu'il s'agisse d'expériences informelles (aide non déclarée, wwoofing³¹, stage en dehors d'un cadre institutionnalisé...) ou formelles (de formation, d'emploi, ou les deux)
- **Expérience_agri_où** : type d'exploitation où les expériences ci-dessus ont été accumulées, selon qu'il s'agisse d'exploitations de membres de la famille, de tiers, ou les deux.
- **Métiers_nonagri** : nombre de métiers exercés en dehors de l'agriculture avant l'installation.
- **PCS_avant** : si au moins un métier non agricole a été exercé avant l'installation, catégorie socioprofessionnelle de l'emploi correspondant.
- **PCS_conjoint** : catégorie socioprofessionnelle du conjoint éventuel³² au moment de l'installation.

³¹ Travail bénévole fourni sur une exploitation en échange de l'hébergement.

³² Il aurait été possible de faire figurer, parmi les modalités de cette variable, une modalité « célibataire » pour les enquêtés qui n'étaient pas en couple au moment de l'installation. Cela présentait l'inconvénient de déformer la distribution des autres modalités, la fréquence associée à certaines d'entre elles devenant trop faible (inférieure à 5%). Or, dans une ACM, les modalités rares peuvent peser excessivement sur les axes factoriels et ainsi déformer l'espace factoriel. Cela n'empêche pas d'avoir une idée assez précise de la proportion de célibataires dans chacune des classes obtenues à partir de la CAH : les valeurs manquantes (NA) de la variable PCS_conj correspondent, à peu de choses près, aux enquêtés célibataires, et si elles n'entrent pas en compte dans la définition des axes factoriels (puisque nous avons recours à une ACM spécifique), nous avons néanmoins pu quantifier ensuite les « NA » pour cette variable dans chacune des classes obtenues. Ajoutons que nous avons tout de même testé d'inclure une modalité « célibataire » dans nos ACM exploratoires, et que cela ne change pas nos résultats dans l'ensemble.

- **Logement_avant** : fait d'occuper un logement en zone urbaine ou en zone rurale avant de s'installer.
- **Explo_qui** : qui dirige(ait) l'exploitation reprise ou à laquelle on s'est associée (selon qu'il s'agisse de membres de la famille, de tiers extérieurs à la famille, ou des deux dans le cas où il y avait plusieurs exploitants). Une modalité indique également si l'installation procède d'une création d'exploitation (auquel cas personne ne la dirigeait avant).
- **Accès_terres** : précise la manière dont l'enquêté a appris la disponibilité des terres sur lesquelles il s'est installé, ou l'opportunité de reprise ou d'association dont il a bénéficié : par des proches, une agence immobilière, la chambre d'agriculture ou encore un autre organisme dédié.

Annexe 2 : variables de l'ACM sur les pratiques et caractéristiques de l'exploitation

- **Label_qualité** : possession d'un Label rouge ou d'une appellation géographique protégée.
- **SAU** : Surface agricole utile, mesuré en six classes.
- **Transfo** : activité de transformation sur l'exploitation.
- **Heberg_restau** : activité d'hébergement ou de restauration sur l'exploitation.
- **Prod_energie** : production d'énergie sur l'exploitation.
- **WE_orga** : modalités d'organisation du temps de travail les jours de week-end.
- **Revenus_orga** : modalités de prélèvement d'un revenu sur l'exploitation.
- **Engagements_extra** : engagement associatif ou mandat électoral non agricole.
- **Sociabilités_agri** : fréquentation d'agriculteurs en dehors du travail (dans les activités de loisir, les sociabilités amicales...).
- **Aide_explo** : type d'aide reçue pour réaliser le travail sur l'exploitation, selon qu'elle est formelle (dans le cadre d'un contrat marchand) ou informelle (coup de main)
- **Nb_salaries** : nombre de salariés employés, en ETP annuel.
- **Mode_production** : modalités de production déclarées, parmi lesquelles « agriculture conventionnelle », « bio », « agriculture raisonnée », etc.
- **Commercialisation** : circuits (courts ou longs) de vente de la production.
- **Propriété_terres** : pourcentage de la surface exploitée dont l'enquêté est propriétaire.
- **Autres_propriétaires** : identité des personnes propriétaires (famille ou tiers) de la surface exploitée, si l'enquêté n'est pas propriétaire à 100 % de ses terres.

- **Statut_juridique** : forme juridique de l'exploitation.
- **Congés** : temps de congés pris au cours de l'année précédente.
- **Syndicalisation** : adhésion à un syndicat agricole.
- **Mandat_pro** : exercice de responsabilités dans une organisation professionnelle